

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 avril 1980.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1)*

*et de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la nation (2), à la suite de la mission effectuée du 29 août au 12 septembre 1979 par une délégation de commissions, chargée d'étudier l'évolution des **problèmes juridiques, économiques et financiers en République populaire de Chine.***

Par MM. Léon JOZEAU-MARIGNÉ et Maurice BLIN,

et MM. Jean CHAMANT, René CHAZELLE, Charles de CUTTOLI, Baudouin de HAUTECLOCQUE, Robert SCHMITT, Franck SÉRUSCLAT,

Senateurs.

(1) *Cette Commission est composée de :* MM. Léon Jozeau-Marigné, *président*; Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclouque, Louis Virapoulle, Yves Esteve, *Vice-présidents*; Charles de Cuttoli, Charles Lederman, Pierre Salvi, Paul Girod, *secrétaires*; Armand Bastit Saint-Martin, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Lionel Cherner, Félix Cocchini, Étienne Dailly, Michel Darras, Jacques Eberhard, Henri Freville, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Michel Giraud, Jean-Marie Girault, Pierre Jourdan, Jacques Larché, Pierre Marclhacy, Jean Nayrou, Jean Roghe, Guy Petit, Hubert Peyou, Paul Pilet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Roger Romani, Marcel Rudloff, Pierre Schiele, Franck Sérusclat, Edgar Tailhades, Jacques Thyraud, Lionel de Tinguy.

(2) *Cette commission est composée de :* MM. Edouard Bonnefous, *président*; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents*; Joseph Raybaud, Modeste Legoux, Paul Jargot, Yves Durand, *secrétaires*; Maurice Blin, *rapporteur général*; Charles Allier, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larne, Améet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moine-t, Gaston Pams, Louis Perrin, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Introduction</b> .....	3
Composition de la délégation .....	5
Itinéraire et programme .....	7
<b>Chapitre premier : Les institutions chinoises</b> .....	13
I. — <i>Vue d'ensemble sur la vie politique et juridique depuis la mort du Président Mao Tsé-toung</i> .....	13
II. — <i>Les institutions au niveau national</i> .....	18
A) L'Assemblée populaire nationale .....	18
B) La Conférence consultative politique du peuple chinois .....	21
C) Le Conseil des affaires d'Etat .....	22
III. — <i>L'administration locale</i> .....	24
A) Les divisions administratives .....	25
B) Les circonscriptions autonomes .....	27
C) Les organes locaux de l'administration .....	27
<b>Chapitre II : La justice</b> .....	31
I. — L'organisation judiciaire .....	33
II. — Le droit pénal et ses conditions d'application .....	38
<b>Chapitre III : Les problèmes économiques</b> .....	43
I. — Les évolutions du développement économique chinois .....	44
II. — Conditions et cadre de vie .....	49
<b>Chapitre IV : La planification</b> .....	51
I. — Les plans successifs .....	51
II. — La remise en question .....	56
III. — Les prévisions économiques .....	57
<b>Chapitre V : Une création originale : les communes populaires</b> .....	59
<b>Chapitre VI : Les finances publiques, un secteur peu connu</b> .....	63
I. — Le budget .....	63
II. — La fiscalité .....	68
III. — Investissements et épargne .....	69
<b>Chapitre VII : Les relations économiques et financières avec l'étranger</b> .....	71
I. — La recherche de l'ouverture .....	71
II. — Les relations économiques franco-chinoises ne reflètent pas l'entente politique des deux pays .....	74
<b>Conclusion : Vers une voie nouvelle ?</b> .....	77

	Pages
<b>Hong-Kong : Les relations économiques avec la France : un tremplin vers la Chine ?</b>	79
<b>Annexes :</b>	
<i>Annexe I.</i> — Les principaux dirigeants chinois .....	91
<i>Annexe II.</i> — Carte de la République populaire de Chine .....	92
<i>Annexe III.</i> — Statistiques .....	94
<i>Annexe IV.</i> — Extraits du communiqué du Bureau d'Etat des statistiques sur l'exécution du plan de l'économie nationale chinoise pour 1978 .....	99
<i>Annexe V.</i> — Extraits du rapport du ministre des Finances sur l'exercice budgétaire de 1978 et sur le projet de budget d'Etat pour 1979 .....	104

## INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Compte tenu de l'immensité de son territoire (près de dix-huit fois la superficie de la France), et de l'importance de sa population, (le quart de l'humanité), *quelle est la place occupée par la Chine dans le nouveau rapport des forces mondial ?*

La République populaire de Chine s'est engagée, récemment, dans une nouvelle phase de développement économique afin d'élever le niveau de vie de sa population, et selon une devise concise et frappante en cours actuellement, de « *foncer vers l'an 2000* ». Elle tente ainsi de se hisser aux premiers rangs des grandes puissances industrielles.

L'Assemblée nationale populaire chinoise vient de jeter de nouvelles bases juridiques et économiques et de fournir des éléments d'information fondamentaux alors que, depuis plus de vingt ans, seules des statistiques d'ensemble étaient publiées.

C'est dans ces conditions que le Sénat a confié à deux de ses commissions, la commission des Lois et la commission des Finances, une mission d'information portant d'une part sur les institutions et leur évolution, et d'autre part sur les mutations économiques et les problèmes financiers de la République populaire de Chine.

*La mission s'est située à un moment particulièrement opportun des relations franco-chinoises, au début du mois de septembre, lors de la préparation de la visite en Europe de l'Ouest du « numéro un » chinois, M. Hua Kuo-feng, dont la première escale devait être la France. Jamais une personnalité chinoise de cette importance n'était venue en Occident.*

Au cours de nos conversations, souvent ont été évoquées des similitudes entre nos deux pays : le fait qu'ils soient héritiers l'un et l'autre de très vieilles civilisations, qu'une large zone de convergences en matière de politique étrangère paraisse exister, tenant aux conceptions voisines de leur rôle dans le concert mondial : indépendance vis-à-vis des superpuissances, observation des mêmes grands principes (respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité terri-

toriales, non-ingérence dans les affaires intérieures, égalité et avantages réciproques dans le domaine économique, coexistence pacifique).

Lors de nos entretiens, les événements récents qui ont jalonné les rapports entre nos deux pays ont été soulignés : amorcé par le général de Gaulle, établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine populaire le 27 janvier 1964, en prélude à son admission à l'Organisation des nations unies en 1971 ; ouverture de la liaison aérienne entre la France et la Chine, visites de M. Pompidou, président de la République, en 1973, premier chef d'Etat européen à découvrir la Chine, et de M. Barre, premier ministre, en janvier 1979.

Ensuite, on nous a rappelé l'influence et l'exemple des événements historiques de notre pays : nombre de dirigeants chinois récents ou actuels ont vécu suffisamment de temps en France pour bien connaître nos idées et notre culture. Cependant, la longue histoire de la Chine, sa civilisation profondément originale et le fait qu'elle est longtemps restée peu ouverte à l'Occident en font *un pays qui n'a rien de comparable au monde*.

Dans le présent rapport, nous souhaitons livrer l'essentiel des informations que nous avons recueillies et de nos impressions autour des thèmes institutionnels, juridiques et économiques.

« *Sans légalité socialiste, il n'y a pas de développement économique* » a estimé Peng Chen, ancien maire de Pékin, l'un des exilés les plus célèbres de la Révolution culturelle. Compte tenu de l'imbrication des problèmes juridiques, administratifs, économiques et financiers, les deux Commissions concernées ont estimé judicieux, pour la commodité du lecteur, de présenter un rapport commun.

Rappelons que la présente mission a été effectuée postérieurement aux déplacements en Chine de délégations de la commission des Finances de l'Assemblée nationale (1) et de la commission des Affaires économiques du Sénat (2) qui ont publié des rapports remarquables.



Nous tenons à adresser nos très vifs remerciements à tous ceux, personnalités et membres des administrations et organismes, tant chinois que français, qui ont contribué au succès de notre mission ; que tous trouvent ici l'expression de notre gratitude pour l'excellence de leur concours lors de la préparation et la réalisation de notre déplacement, effectué dans une ambiance des plus chaleureuses.

---

(1) Voir le rapport n° 1261, seconde session 1978-1979 (Assemblée nationale).

(2) Voir le rapport n° 11, première session 1979-1980 (Sénat).

## COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

### I. — Sénateurs, membres de la commission des Lois :

MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la Commission,  
Baudouin de Hauteclocque, vice-président de la Commission,  
Charles de Cuttoli, secrétaire de la Commission,  
Franck Sérusclat.

### II. — Sénateurs, membres de la commission des Finances :

MM. Maurice Blin, rapporteur général du Budget,  
Jean Chamant, ancien ministre,  
René Chazelle,  
Robert Schmitt.

La délégation était accompagnée par :

MM. Pierre Vallois, chef de service adjoint, responsable du secrétariat de la commission des Finances,  
Jacques Toutain, administrateur principal au secrétariat de la commission des Lois.

## ITINÉRAIRE ET PROGRAMME

### Mardi 28 août :

- 14 heures : Entretien avec M. Noiville, directeur d'Asie-Océanie au Quai d'Orsay (ministère des Affaires étrangères).
- 16 h 50 : Envol pour Beijing (Pékin) (1) de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, vol AF n° 178 (Boeing 707).

### Mercredi 29 août :

- 14 h 40 : Arrivée à Beijing.
- Accueil par M. Claude Martin, ministre conseiller à l'ambassade de France, chargé d'affaires par intérim de l'ambassade de France en Chine.
- M. Nougariède, deuxième conseiller à l'ambassade de France,
- M. Chesnel, premier secrétaire,
- M. Jaillet, représentant à Beijing d'Air France.
- Echange de vues avec M. Chou Han-ming, secrétaire général adjoint de l'Institut de politique étrangère.
- Tour de ville.
- Séance de travail avec M. Claude Martin, ministre conseiller.

(1) La Chine a mis en œuvre un nouveau système de transcription phonétique dans la traduction des noms propres chinois : elle adopte, dans ses documents destinés à l'étranger le système pinyin, élaboré en vue de la réforme de l'écriture, et dont le but final est de substituer l'alphabet latin aux caractères chinois. Ce système est basé sur la prononciation pékinoise et l'écriture latine (l'ancienne transcription des noms de lieux figure entre parenthèses).

**Jedi 30 août :**

Visite au mausolée de Mao Tsé-toung.

Entretien avec M. Kebonian, vice-président de l'Institut de politique étrangère d' peuple chinois.

Déjeuner offert par M. Kebonian.

Visite de la Cité interdite.

**Vendredi 31 août :**

Entretiens avec Mme Li Wei-ton, directrice adjointe du Budget et M. Ling You-tsen, directeur adjoint des Impôts.

Séance de travail de la commission des Lois.

Visite du Temple du ciel et du Palais d'été.

Dîner offert par M. Claude Martin, ministre conseiller à l'ambassade de France.

**Samedi 1<sup>er</sup> septembre :**

Visite à la Grande Muraille et au palais des Ming.

Entretiens avec M. Tan Zhenlin, vice-président de l'Assemblée nationale populaire.

22 h 50 : Départ par le train pour Shenyang (Chenyang) (province du Liaoning).

**Dimanche 2 septembre :**

8 h 16 : Arrivée à Shenyang.

Accueil par la directrice adjointe du bureau des Affaires étrangères du Comité révolutionnaire de la province du Liaoning.

Visite d'une usine de transformateurs.

Visite du Palais impérial et de la sépulture du Nord (tombeau Tsing).

Soirée à l'Opéra : « La condamnation du frère de l'impératrice. »

**Lundi 3 septembre :**

7 h 55 : Départ pour Anshan (Anchan) (province du Liaoning) (par le train).

Accueil par M. le directeur adjoint du bureau des Affaires étrangères du Comité révolutionnaire.

Visite d'une usine d'industries métallurgiques.

Entretiens à Liao-Yang avec des représentants français de Technip, Speichim et Rhône-Poulenc (complexe pétrochimique).

Entretiens avec le président du Comité révolutionnaire de gestion municipale d'Anshan.

Dîner offert par le président du Comité révolutionnaire de gestion municipale d'Anshan.

**Mardi 4 septembre :**

10 heures : Départ en avion pour Shanghai (Changhai).

14 heures : Arrivée à Shanghai.

18 heures : Départ en train pour Wuxi (Wousi) (province du Jiangsu).

20 heures : Arrivée à Wuxi.

Accueil par M. Wongweiching, directeur adjoint du bureau des Affaires étrangères de la municipalité. Mme Tsen Taiyin, vice-présidente de la cour de justice de la municipalité.

**Mercredi 5 septembre :**

Visite de la commune populaire de Hola.

Visite du jardin et promenade en bateau sur le lac Tai-Hu.

Dîner offert par M. Nihotang, vice-président du Comité révolutionnaire de la municipalité de Wuxi.

**Judi 6 septembre :**

Départ pour Suzhou (Soutchéou) (province de Jiangsu) (Kiangsou).

Visite des jardins et d'une fabrique d'éventails.

Dîner avec M. Hukeisun, directeur adjoint du bureau des Affaires étrangères.

**Vendredi 7 septembre :**

A Suzhou, visite de l'Institut de la broderie.

Visite de la pagode de la colline du Tigre, du temple bouddhiste aux 500 bouddhas.

Visite du jardin « de l'humble administrateur ».

15 h 50 : Départ en train pour Shanghai.

Accueil par M. Tschang An-yu, vice-président du bureau des Affaires étrangères du Comité révolutionnaire et M. Li Ming-shian, chef du protocole.

**Samedi 8 septembre :**

Visite d'un quartier d'habitations, d'une école, d'un atelier.

Visite d'une prison et de la commune populaire de la Longue Marche.

Soirée : salle de la Culture, chants et danses, « La montagne du rideau déchiré. »

**Dimanche 9 septembre :**

Visite de l'ancienne ville et des jardins.

Promenade en bateau sur le Wangpoo.

Réunion de travail à bord avec Mme Yu-Tching, directrice adjointe du bureau du Budget de la municipalité de Shanghai.

Réunion de travail de la commission des Lois.

Dîner avec M. Tsang Tsing-hua, vice-président du Comité révolutionnaire de la municipalité de Shanghai.

**Lundi 10 septembre :**

Audience au tribunal de Shanghai.

Visite du port.

Entretiens sur le commerce extérieur de la Chine populaire.

Visite du musée de Shanghai.

Départ pour Guangzhou (Kongtchéou ou Canton) (province du Guangdong) (Kouangtong).

Accueil par le vice-président du Bureau des Affaires étrangères.

**Mardi 11 septembre :**

Visite de la ville de Guangzhou.

Départ pour Hong-Kong en hydroglisseur, sur la rivière des Perles.

Départ pour Hong-Kong en hydroglisseur, sur la rivière des Perles.

Accueil à Hong-Kong par M. Rodrigues, consul général de France ; M. Foulon, attaché commercial ; M. Krafft, directeur général d'Air France pour Hong-Kong.

Dîner offert par M. Rodrigues, consul général.

**Mercredi 12 septembre :**

Visite de la ville de Hong-Kong.

Déjeuner offert par M. Krafft, représentant d'Air France.

18 h 30 : Envol pour Paris, vol AF 195 en Boeing 747 (escales à Bangkok, Delhi, Téhéran).

**Jeudi 13 septembre :**

6 h 45 : Arrivée à Roissy-Charles-de-Gaulle.

## CHAPITRE PREMIER

### LES INSTITUTIONS CHINOISES

Les institutions et la vie politique chinoises ont profondément changé depuis la mort du Président Mao Tsé-toung ; si le parti communiste chinois, conformément d'ailleurs à la Constitution, continue d'exercer sa direction sur l'Etat, il n'en demeure pas moins que la ligne politique suivie a considérablement évolué depuis 1976. Avant d'étudier plus en détail l'ensemble des institutions chinoises, il convient de brosser un tableau du contexte politique et juridique dans lequel vit la République populaire de Chine depuis la fin de l'année 1976.

#### I. — VUE D'ENSEMBLE SUR LA VIE POLITIQUE ET JURIDIQUE DEPUIS LA MORT DU PRÉSIDENT MAO TSE-TOUNG

L'année 1976, année du Dragon pour les Chinois, a été marquée par une série d'événements très importants : mort de Chou En-lai le 8 janvier, manifestations sur la place Tien-An men le 5 avril (contre ceux qui avaient fait enlever les couronnes déposées à la mémoire de Chou En-lai, et, aussi contre Chiang Ching et Yao Wen-yuan), tremblement de terre dans la région de Tangshan en juillet, mort de Mao Tsé-toung le 9 septembre, chute de la « Bande des Quatre » le 6 octobre. Ce sont bien évidemment ces deux derniers événements qui ont entraîné les modifications les plus substantielles dans la vie politique, institutionnelle et économique chinoise, notamment l'élaboration d'une nouvelle constitution et la mise en place de règles juridiques plus précises.

### A. — La chute de la Bande des Quatre.

La mort du Président Mao Tsé-toung, sans héritier expressément désigné, ne pouvait manquer de provoquer une lutte pour la succession et le pouvoir. Moins d'un mois après la mort de Mao, le 7 octobre 1976, Hua Kuo-feng est élu président du parti communiste chinois. La nuit précédente, sans que l'on sache exactement dans quelles circonstances (mise en minorité ou intervention militaire), quatre des principaux membres du Bureau politique ont été écartés du pouvoir et placés en état d'arrestation. Ce sont Chiang-Ching, la veuve du Président Mao et trois dirigeants originaires de Shanghai : Wang Hung-wen, ancien ouvrier dans une filature de coton, le journaliste Chang Chun-chiao et Yao Wen-yuan, un des promoteurs de la Révolution culturelle. Ces personnes, soumises à de sévères critiques, vont être rassemblées sous le vocable de « Bande des Quatre », depuis lors mondialement connu. Dans son rapport politique au XI<sup>e</sup> Congrès du parti communiste chinois, le Président Hua Kuo-feng en dresse un portrait peu flatteur : « Chang Chun-chiao est un agent secret du Kuomintang ; Chiang-Ching, une renégate ; Yao Wen-yuan, un élément étranger à nos rangs de classe et Wang Hung-wen, un élément bourgeois nouvellement engendré. Les Quatre formaient une sinistre bande de contre-révolutionnaires, ancienne et nouvelle manière, qui s'étaient glissés dans notre parti. »

Pour l'essentiel, la chute de la « Bande des Quatre » traduisait la défaite d'une ligne « gauchiste » et la victoire d'une ligne plus « centriste » et plus sensible au développement économique qu'aux luttes idéologiques. Il semble d'ailleurs que ce renversement de tendance ait été bien accueilli par la population, fatiguée des convulsions d'une Révolution culturelle dont elle ne voyait pas la fin.

En tout état de cause, la « Bande des Quatre » est devenue un bouc émissaire servant à expliquer un certain nombre d'échecs ou de retards. On ne manque donc jamais de lui imputer les déficits de la production, les désordres ou les incarcérations abusives.

La nouvelle équipe dirigeante, à laquelle Teng Hsiao-ping, réhabilité, se joint dès juillet 1977, définit sa politique en réaction contre ce qui est désormais considéré et condamné comme des excès. C'est pourquoi elle entreprend de fixer de nouvelles règles juridiques ; en particulier elle élabore une nouvelle constitution au début de l'année 1978.

## B. — La Constitution du 5 mars 1978.

Le texte adopté par la cinquième Assemblée populaire nationale comporte un préambule et 60 articles (au lieu de 30 dans la Constitution de 1975 et 106 dans celle de 1954). Le préambule rend un solennel hommage au Président Mao Tsé-toung tout en proclamant l'achèvement, même s'il s'agit d'un achèvement glorieux, de la première grande révolution culturelle proletrienne.

Le chapitre premier, relatif aux principes généraux rappelle que la République populaire de Chine est un Etat socialiste de dictature du prolétariat, que le parti communiste est le noyau dirigeant du peuple chinois tout entier et que l'idéologie directrice est le marxisme, le léninisme, la pensée Mao Tsé-toung (articles premier et 2). Tous les organes de l'Etat pratiquent le centralisme démocratique (art. 3).

Les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens sont définis au chapitre III. Le texte accorde aux citoyens chinois le droit d'élire et d'être élus ainsi que les libertés publiques habituelles : liberté de parole, de correspondance, de la presse, de réunion, d'association, de cortège, de manifestation et de grève. A ce propos, et conformément aux descriptions qui en avaient été faites, nous avons pu voir, de l'autocar qui servait à nos déplacements à Pékin, de nombreux Chinois lire attentivement les affiches apposées sur le Mur de la démocratie. Depuis cet affichage a été supprimé. Enfin, les citoyens lésés dans leurs droits peuvent adresser des plaintes ou requêtes aux organes d'Etat de tous les échelons. « Il n'est permis à quiconque d'user de pression et de représailles contre ceux qui ont déposé de telles plaintes ou requêtes. » Cette dernière phrase s'inscrit sans nul doute en réaction contre les errements de la Révolution culturelle et de ses séquelles, où l'opportunité politique primait le respect des libertés publiques et de la légalité.

En contrepartie de ces droits, les citoyens chinois doivent notamment être pour la direction du parti communiste chinois et pour le régime socialiste (art. 56) tout en respectant l'ordre public et la morale socialiste.

Pour l'essentiel, les principes politiques restent donc les mêmes. En revanche, la volonté de développement économique apparaît beaucoup plus nettement que dans le passé. C'est ainsi que l'article 10 précise que « le travail est un devoir glorieux pour tous les citoyens aptes à travailler » et que l'Etat applique les principes socialistes : « qui ne travaille pas ne mange pas » et « de chacun ses capacités à chacun son travail ». Il est expressément fait mention des stimulants matériels, même si, dans le texte, ils figurent après les stimulants moraux. En outre, les articles 12 et 13 mettent l'accent sur le

développement des sciences, la recherche scientifique et technique et l'éducation, tout en faisant référence à l'étude des expériences étrangères. La volonté de développer l'économie est précisée à l'article 11 : « L'Etat assure le développement planifié, proportionné et rapide de l'économie nationale afin que la croissance continue des forces productives de la société, contribue à consolider l'indépendance et la sécurité du pays et d'améliorer la vie matérielle et culturelle du peuple. »

Dans un article paru dans le numéro d'avril-juin 1978 de la *Revue internationale de droit comparé*, M. Tsien Tche-hao, maître de recherches au C.N.R.S., souligne bien, outre le souci du développement économique, les objectifs poursuivis par les constituants chinois de 1978 : « En modifiant la Constitution, la nouvelle équipe dirigeante n'a changé ni le fondement théorique de l'Etat, ni la conception de la Constitution, ni les grands objectifs nationaux posés en 1949, ni les institutions de base progressivement mises en place depuis 1954. Elle a essentiellement voulu se démarquer de la ligne dite « métaphysique » que « la Barre des Quatre » avait tenté d'imposer en 1975. »

Certains des dirigeants actuels, par exemple Peng Chen, l'ancien maire de Pékin, qui ont été victimes d'une législation imprécise ou inexistante, manifestent le souci fort compréhensible d'aboutir à un Etat de droit plus satisfaisant. Ceci s'est traduit, au milieu de l'année 1979, par l'adoption d'une série de lois modifiant le régime électoral et le droit pénal. Nous reviendrons sur ce dernier point dans le chapitre consacré à la justice en Chine. Notons simplement ici que la nouvelle constitution a mis fin à la confusion qui existait précédemment entre les parquets et la sécurité publique et que les nouveaux textes tendent à mieux définir les délits et organiser la procédure.

En ce qui concerne les élections, elles ont lieu au scrutin secret, après d'amples consultations démocratiques (art. 21 et 35 de la Constitution). Les candidats font l'objet de propositions de haut en bas et de bas en haut et ce n'est qu'à l'issue de nombreuses délibérations qu'ils sont choisis.

Le nombre exact des électeurs, qui serait légèrement supérieur à 60 % de la population, n'est pas connu ; ce pourcentage a légèrement augmenté ces dernières années car un certain nombre de Chinois, notamment les anciens propriétaires fonciers, avaient été privés de leurs droits civiques après la Révolution. Les autorités considèrent que leur rééducation a été suffisante et qu'ils peuvent désormais voter ; de ce fait, le nombre des personnes privées du droit de vote a été ramené de 5 à 1 %.

La loi nouvelle comporte deux novations importantes :

— d'une part, elle recommande un nombre de candidats supérieur au nombre des élus (auparavant il y avait juste autant de candidats que de postes à pourvoir) ;

— d'autre part, les élections au suffrage direct sont étendues au niveau du district, alors qu'elles étaient auparavant limitées aux arrondissements urbains, petites municipalités et communes populaires rurales.

Ces deux réformes marquent incontestablement un progrès dans le sens de la démocratie, même si nous n'avons pu connaître exactement le mode de désignation des candidats.

Réalisme et recherche du développement, ouverture sur l'étranger, souci affiché de la légalité, telles sont les grandes orientations des dirigeants chinois depuis la chute de « la Bande des Quatre ». Elles se traduisent dans l'organisation et le fonctionnement des principales institutions chinoises que nous allons maintenant examiner.

## II. — LES INSTITUTIONS AU NIVEAU NATIONAL

L'Etat chinois est un Etat de démocratie populaire dirigé par la classe ouvrière et basé sur l'alliance des ouvriers et des paysans. Il convient de garder cette règle présente à l'esprit lorsque l'on examine le fonctionnement et les rapports des diverses institutions mises en place par la Constitution.

### A. — L'Assemblée populaire nationale.

L'Assemblée populaire nationale, qui siège dans un immense bâtiment situé sur la place Tien An-men, constitue l'organe suprême du pouvoir d'Etat.

#### 1. *Mode d'élection et composition.*

L'Assemblée populaire nationale est élue pour cinq ans par les assemblées populaires des provinces, des régions autonomes et des municipalités relevant directement de l'autorité centrale ainsi que par l'Armée populaire de libération. Le scrutin est donc indirect, à trois échelons le plus souvent (par exemple, district, province, Assemblée populaire nationale) ou quatre lorsque s'intercale un département autonome.

L'Assemblée actuelle comprend 3.497 membres (1), dont 26,7 % d'ouvriers, 20,6 % de paysans, 14,4 % de militaires, 13,4 % de cadres révolutionnaires, 15 % d'intellectuels, 8,9 % de personnalités patriotes, 1 % de Chinois d'outre-mer rapatriés (2).

Les minorités ethniques sont fortement représentées ; c'est ainsi que la plus petite nationalité de la Chine, qui compte 600 personnes, a un député.

La composition politique est la suivante :

72 % des députés sont membres du parti communiste ; 14 % sont membres d'autres partis, tels la ligne démocratique de Chine, l'Association chinoise pour la démocratie, le parti démocratique paysan et ouvrier ; 14 % sont sans parti.

(1) Elle ne peut en compter plus de 3.500.

(2) Chiffres contenus dans l'ouvrage de M. Tsien Tche-hao « Les institutions chinoises et la Constitution de 1978 », p. 67.

## 2. *Rôle.*

Les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée populaire nationale sont fixés par l'article 22 de la Constitution. Comme dans les deux Constitutions précédentes (1954 et 1975), elle a pour rôle :

- d'amender la Constitution ;
- de voter les lois, mais sans que celles-ci aient un caractère absolument définitif puisqu'elles sont ensuite soumises à un comité de rédaction ;
- de contrôler l'application de la Constitution et des lois ;
- de procéder à la désignation du Premier ministre (sur proposition du Comité central du parti communiste chinois) et à celle des autres membres du Conseil des affaires d'Etat (sur proposition du Premier ministre) ;
- d'examiner et approuver les plans économiques, le budget et le rapport sur l'exercice budgétaire ;
- d'exercer les autres fonctions et pouvoirs qu'elle jugera nécessaire de s'attribuer.

Par ailleurs, contrairement à la Constitution de 1975, mais comme dans celle de 1954, elle est chargée :

- d'élire le Président de la Cour populaire suprême et le Procureur général du parquet populaire suprême ;
- de ratifier la délimitation des provinces, des régions autonomes et des municipalités relevant directement de l'autorité centrale ;
- de décider des questions de la guerre et de la paix.

Les pouvoirs de l'Assemblée populaire nationale sont donc fort importants. Cependant, elle ne dispose que d'assez peu de temps pour les exercer. La session de 1978 a duré dix jours, celle de 1979 quinze jours. C'est ce qui explique le rôle que jouent les commissions et le comité permanent, tous deux désignés par l'Assemblée.

## 3. *Les commissions.*

A l'intérieur de l'Assemblée elle-même, il existe plusieurs commissions, dont la Commission de vérification des mandats, la Commission du budget, la Commission pour les projets de loi (81 membres), la Commission des nationalités (81 membres), la Commission chargée d'examiner les propositions des membres de l'Assemblée populaire nationale.

Le système présente une originalité par rapport à ce qui se fait habituellement ; si son Président et ses Vice-Présidents sont obligatoirement membres de l'Assemblée populaire nationale, une commission peut en revanche, sauf la Commission de vérification des mandats, comprendre des personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée. Le Chinois estime en effet qu'il est bon de faire appel à ceux qui ont une connaissance spécifique des différents problèmes.

Les commissions de l'Assemblée peuvent se réunir à tout moment en dehors des sessions, car elles continuent à travailler sous la direction du Comité permanent. Ce dernier est lui aussi divisé en plusieurs commissions, par exemple pour ce qui concerne les lois, les affaires étrangères, l'administration générale, le courrier et les visites.

#### 4. *Le Comité permanent.*

Compte tenu de la durée limitée des sessions, c'est le Comité permanent qui exerce pour une large part les pouvoirs de l'Assemblée. Il compte 196 membres dont un Président, des Vice-Présidents et un secrétaire général. Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Constitution, il est chargé :

1. d'organiser l'élection des députés à l'Assemblée populaire nationale ;

2. de convoquer les sessions de l'Assemblée populaire nationale ;

3. d'interpréter la Constitution et les lois, et rendre les décrets ;

4. de contrôler les activités du Conseil des affaires d'Etat, de la Cour populaire suprême et du Parquet populaire suprême ;

5. d'amender ou d'annuler les décisions mal fondées des organes du pouvoir d'Etat dans les provinces, les régions autonomes et les municipalités relevant directement de l'autorité centrale ;

6. dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée populaire nationale, de décider, sur proposition du Premier ministre, de la nomination ou de la destitution individuelle des membres du Conseil des affaires d'Etat ;

7. de nommer ou de destituer les vice-présidents de la Cour populaire suprême et les procureurs généraux adjoints du Parquet populaire suprême ;

8. de décider de la nomination ou de la révocation des représentants plénipotentiaires à l'étranger ;

9. de décider de la ratification ou de la dénonciation des traités conclus avec les Etats étrangers ;

10. d'instituer les titres honorifiques de l'Etat et de décider de leur attribution ;

11. de décider de l'amnistie ;

12. dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée populaire nationale, de décider de la proclamation de l'état de guerre au cas où le pays sera victime d'une invasion armée ;

13. d'exercer les autres fonctions et pouvoirs qui lui seraient impartis par l'Assemblée populaire nationale.

*Le Président du Comité permanent joue le rôle de Président de la République, fonction supprimée en 1975 et non rétablie en 1978.* Outre la direction des travaux du Comité, il a pour fonction la réception des représentants diplomatiques étrangers, la promulgation des lois et décrets, la ratification des traités, la nomination et le rappel des représentants plénipotentiaires à l'étranger, en application des décisions du Comité permanent.

C'est actuellement le Maréchal Yeh Chien-ying qui assure cette fonction.

#### 5. *Discussion des textes.*

Avant d'être soumis à l'Assemblée populaire nationale, les textes venant du Gouvernement ou des membres de l'Assemblée doivent être présentés au Comité permanent. En période de session, c'est le presidium de l'Assemblée qui joue le rôle du Comité permanent ; même en cas de rejet, ces textes peuvent malgré tout être présentés à la session plénière de l'Assemblée.

Tout représentant ou groupe de représentants a le droit de proposer un texte. Le droit d'amendement existe : c'est ainsi que le projet de loi relatif au Code pénal a été modifié 33 fois.

#### **B. — La Conférence consultative du peuple chinois.**

Remise en honneur par la nouvelle équipe dirigeante, elle n'est prévue ni par la Constitution, ni par les statuts du parti communiste chinois. De 1949 à 1954, elle a fait fonction d'Assemblée populaire nationale. Cette Assemblée est le témoignage de la politique de « front uni » contre les ennemis de l'étranger ou ceux de l'intérieur. Les différents « partis démocratiques » qui ont apporté leur contribution à la Révolution ainsi qu'un certain nombre de personnalités sans parti se retrouvent à la Conférence consultative du peuple chinois.

Elle devait se réunir en séance plénière tous les trois ans. En fait, il n'y a eu qu'une seule séance plénière qui a rassemblé 585 membres en 1949. Depuis lors, la Conférence consultative vit

par l'intermédiaire de son comité national qui se réunit plus régulièrement depuis 1978. Auparavant, il n'avait été désigné qu'à quatre reprises et comptait 180 membres en 1949, 559 en 1954, 1.070 en 1959 et 1.119 en 1964.

Des comités locaux sont institués au niveau des provinces, des régions autonomes et des municipalités relevant de l'autorité centrale ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'il en existe à des échelons inférieurs.

D'après les nouveaux règlements établis en 1978, le Comité national et les comités locaux ont des tâches de rassemblement et d'éducation politique. Ils servent à établir une liaison entre le parti communiste et les autres représentants du peuple. Cet organe, consultatif comme son nom l'indique, ne semble pas avoir une grande influence sur la vie politique et institutionnelle de la Chine.

### C. -- Le Conseil des affaires d'Etat.

*C'est le Gouvernement* ; il est à la fois l'exécutif de l'organe suprême du pouvoir d'Etat, c'est-à-dire de l'Assemblée populaire nationale, et l'organe administratif suprême de l'Etat.

#### 1. *Composition.*

Le Conseil des affaires d'Etat comprend un Président ou Premier ministre, treize Vice-Présidents ou Vice-Premiers ministres et un certain nombre de membres qui sont ministres, chefs de ministères ou présidents de Commissions.

Il y avait au moment de notre mission 47 organismes représentés au Conseil des affaires d'Etat : 35 ministères, 10 commissions, la Banque populaire de Chine et la Coopérative générale d'approvisionnement.

En outre, le Conseil exerce son autorité sur plusieurs bureaux, par exemple ceux des publications, de la radiodiffusion, de la planification des naissances ou des statistiques.

Le Premier ministre est désigné par l'Assemblée populaire nationale sur proposition du Comité central du parti communiste. Il assure la direction du Conseil mais ne dispose pas de pouvoirs propres.

Les Vice-Premiers ministres et ministres sont également désignés et relevés de leurs fonctions par l'Assemblée populaire nationale, sur proposition du Premier ministre. Les Vice-Premiers ministres peuvent ou non être à la tête d'un ministère.

Les décisions sont prises au cours des réunions plénières mensuelles ou des réunions plus fréquentes du Comité permanent du

Conseil, lequel comprend le Premier ministre et les Vice-Premiers ministres ; chacun est responsable des décisions qu'il a proposées ou soutenues.

## 2. *Fonctions.*

D'après l'article 32 de la Constitution, celles-ci sont au nombre de neuf. D'un point de vue synthétique, on peut les ramener à six :

— Une fonction normative : conformément aux lois et aux décrets (ceux-ci étant pris par le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale), arrêter des mesures administratives, émettre des décisions et des ordonnances et en contrôler l'exécution.

— Une fonction législative : soumettre des projets de loi à l'Assemblée populaire ou à son Comité permanent.

— Une fonction administrative, par la direction unifiée sur l'activité des ministères, des commissions et de tous les organes locaux du pouvoir d'Etat, la ratification de la délimitation des départements autonomes, des districts et des municipalités, enfin la nomination et la révocation du personnel administratif.

— Une fonction économique avec l'élaboration et la mise en application des plans et du budget.

— La défense des intérêts de l'Etat, le maintien de l'ordre public et la sauvegarde des droits des citoyens.

— Enfin, l'exercice des fonctions ou pouvoirs qui lui seraient impartis par l'Assemblée populaire nationale ou son Comité permanent.

Le Conseil des affaires d'Etat, même s'il est normalement subordonné à l'Assemblée, joue un rôle essentiel. En témoigne le fait que les deux principaux dirigeants de la Chine, MM. Hua Kuo-feng et Teng Hsiao-ping figurent en tête sur la liste de ses membres.

## III - L'ADMINISTRATION LOCALE

Compte tenu de l'étroite imbrication qui lie les divers échelons administratifs et d'une planification qui paraît être extrêmement minutieuse, il est assez difficile de déterminer de manière exacte comment les responsabilités s'établissent. Ce qui est certain en revanche, c'est que tous les échelons de l'administration locale, et non pas seulement les communes populaires, ont des attributions qui sont à la fois économiques, administratives et politiques. Ainsi, les communes populaires sont propriétaires des terres, tandis que les villes possèdent une partie des usines et une part importante des logements (60 % environ) ; à Pékin tous les immeubles sont propriété de la municipalité.

Sous réserve de la planification et du contrôle qui peut être exercé par le parti communiste, les compétences des collectivités locales sont très étendues. On en jugera par les attributions des diverses commissions entre lesquelles, au moment de notre visite, se répartissaient les membres du Comité révolutionnaire d'Anshan. Il existait en effet :

— une sous-commission du Plan, chargée d'élaborer le plan annuel et d'assurer la liaison avec les divers organes de planification ;

— une commission de l'Economie chargée des industries de la ville, et singulièrement des usines dont elle est propriétaire ;

— une commission de la Construction de base, s'occupant tout à la fois du logement (construction, entretien et réparation), de l'urbanisme, de la construction d'usines, des services publics tels qu'électricité ou eau potable, et du reboisement, la ville possédant un important domaine forestier ;

— une commission du Commerce ;

— une commission des Affaires sanitaires et éducatives, la ville étant propriétaire d'hôpitaux et de dispensaires et ayant des responsabilités en matière d'enseignement, y compris l'enseignement supérieur.

A des niveaux moins élevés, on retrouve la même complexité. C'est ainsi que « l'administration » d'un nouveau quartier de Shanghai (20.000 habitants environ) est répartie en trois groupes .

— un groupe chargé des affaires administratives du quartier et de la direction des comités d'habitants ;

— un groupe chargé de l'organisation de la propagande :

— un groupe chargé de la petite industrie, le quartier ayant sous sa responsabilité plusieurs ateliers de confection et fabriques de chaussures. Ces deux exemples illustrent l'étendue des responsabilités conférées aux diverses collectivités locales. Il convient maintenant d'examiner comment elles se répartissent sur l'ensemble du territoire et comment elles sont administrées, étant précisé que le rôle économique des communes populaires sera plus spécialement étudié dans le chapitre V ci après.

#### A. — Les divisions administratives.

A l'échelon le plus élevé se situent les provinces, les régions autonomes et les municipalités relevant directement de l'autorité centrale.

Si l'on ajoute Taiwan, les provinces sont au nombre de 22 : Heilongkiang, Kirin, Liaoning, Hopei, Tsinghaï, Chansi, Kansou, Chantong, Chensi, Honan, Kiangsou, Houpei, Ankouei, Setchouan, Tchekiang, Kangsi, Hounan, Koueitcheou, Yunnan, Kouangtong, Foukien.

On compte cinq régions autonomes : la Mongolie intérieure, le Sinkiang, le Tibet, le Ninghsia et le Kouangsi.

Les provinces et régions autonomes sont divisées en districts, districts autonomes et municipalités ; lorsqu'existent des minorités ethniques importantes, il peut également être créé des départements autonomes, ceux-ci étant actuellement au nombre de 29. Quant aux municipalités, relevant directement de l'autorité centrale (Pékin, Shanghai et Tien-tsin) elles sont divisées en arrondissements urbains et en districts ruraux.

Les districts et districts autonomes (un peu plus de 2.000) sont eux-mêmes divisés en communes populaires rurales (75.000 environ) et en bourgs urbains. Par ailleurs, les municipalités de plus de 200.000 habitants peuvent être divisées en arrondissements.

A la base, dans les villes, se trouvent les services de rues et les comités de quartier, alors que dans les communes populaires, ce sont les équipes et les brigades qui constituent les plus petites unités.

Des services de rues sont créés lorsque les villes comptent plus de 50.000 habitants ; ils comprennent du personnel administratif rétribué et un certain nombre d'élus bénévoles. Ils ont pour rôle :

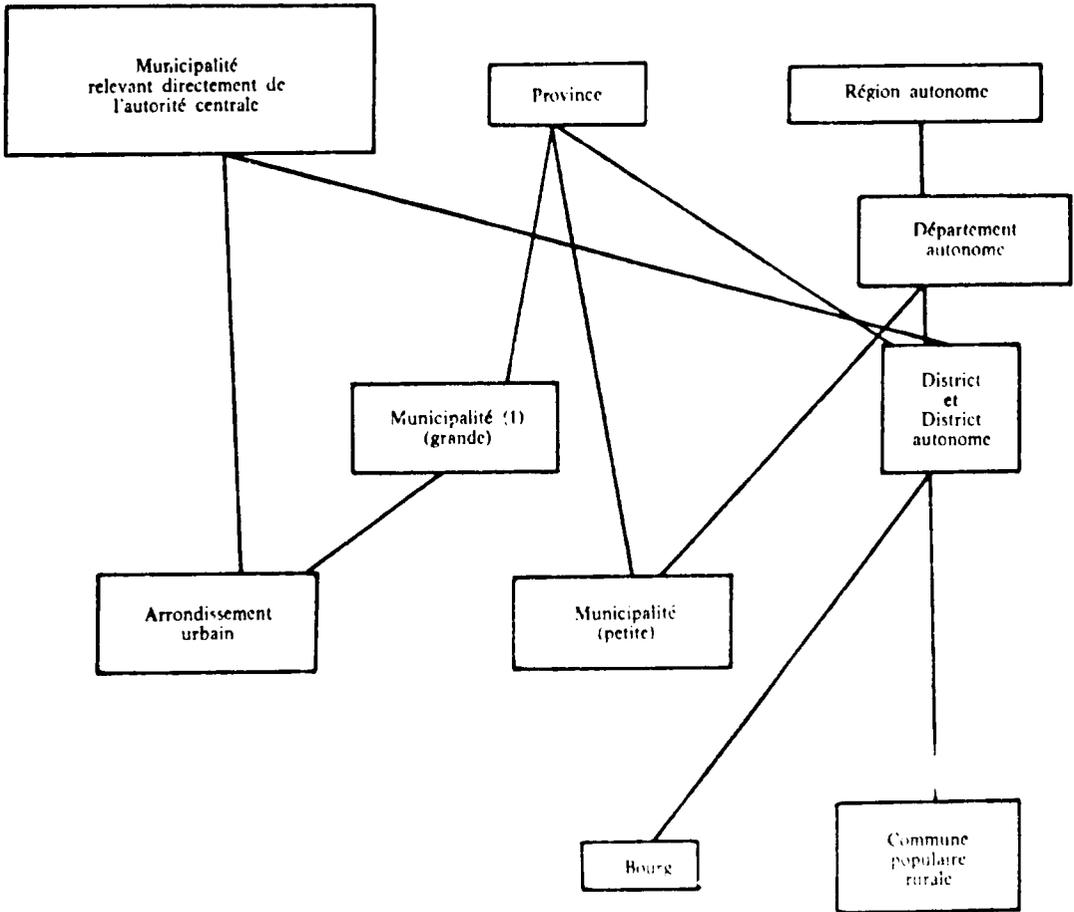
— d'effectuer un certain nombre de travaux administratifs, en particulier en matière de crèches et de dispensaires, et de gérer des ateliers de quartier ;

... de transmettre les directives gouvernementales, d'organiser les habitants et de faire connaître l'opinion de ces derniers aux échelons supérieurs.

Les comités d'habitants, composés seulement de bénévoles, ont sensiblement les mêmes tâches : éduquer la population, régler les petits litiges entre les habitants, s'occuper des jeunes et aider les ménagères.

Sous la Révolution culturelle, des échelons intermédiaires, prefecture et arrondissement territorial, avaient été mis en place : ils subsistent sous forme de bureaux administratifs mais n'ont pas d'existence constitutionnelle.

Le schéma administratif est donc le suivant :



(1) An Suan, par exemple.

## B. — Les circonscriptions autonomes.

L'article 4 de la Constitution reconnaît la diversité des nationalités chinoises. Il dispose en effet : « la République populaire de Chine est un Etat multinational uni... L'autonomie régionale est appliquée là où les minorités nationales vivent en groupes compacts. Toutes les régions d'autonomie nationale sont parties inséparables de la République populaire de Chine ».

La Chine compte en effet 54 minorités ethniques, représentant environ 10% de la population ; la plus importante est la nationalité zhuang, établie au Kouangsi.

Il existe 5 régions autonomes, 29 départements autonomes et 69 districts autonomes ; même au niveau de la commune populaire ou du bourg, les minorités ethniques peuvent constituer des unités particulières jouissant de certains avantages de l'autonomie.

L'autonomie permet l'adoption de règlements locaux, l'utilisation des langues locales, la « nationalisation » de l'administration et des pourcentages électoraux favorables. On a vu plus haut que la plus petite minorité ethnique (600 personnes) bénéficiait d'un représentant à l'Assemblée populaire nationale.

Ce libéralisme a cependant un caractère relatif ; l'autonomie doit se situer dans le cadre des principes de base de l'édification socialiste, ce que confirme clairement l'article 40 de la Constitution : « Les organes d'Etat doivent... soutenir et aider activement les minorités nationales dans la révolution et l'édification socialiste, dans le développement de l'économie et de la culture socialistes. »

Les structures administratives des circonscriptions autonomes sont comparables à celles des autres échelons de l'administration locale, à ceci près qu'une place de plus en plus grande est accordée aux cadres appartenant aux minorités ethniques.

## C. — Les organes locaux de l'administration.

### 1. Les assemblées locales.

Les assemblées populaires des provinces, municipalités relevant directement de l'autorité centrale et régions autonomes sont élues au suffrage indirect pour cinq ans ; celles des districts districts autonomes, municipalités, arrondissements urbains et départements autonomes sont élues au suffrage direct pour trois ans ; celles des bourgs et des communes populaires sont élues pour deux ans, au suffrage direct également.

En application de l'article 36 de la Constitution, les assemblées locales ont pour fonctions principales :

— de prendre les décisions relatives à leur circonscription, tant en matière administrative qu'économique ou politique ;

— d'assurer l'observation et l'exécution de la Constitution, des lois et décrets ;

— d'élaborer les plans locaux, en les coordonnant avec ceux établis aux échelons supérieurs ;

— d'établir le budget local (1) ;

— d'exercer les pouvoirs de police (protection des biens et maintien de l'ordre) ;

— d'élire leur gouvernement populaire ;

— d'élire au niveau du district et au-dessus le président du tribunal populaire local et le procureur général du parquet populaire local.

Les assemblées locales disposent donc de pouvoirs importants ; toutefois, comme pour l'Assemblée populaire nationale, la fréquence de leurs réunions est limitée. Pour remédier à cet inconvénient, il a été décidé, en mai 1979, d'instituer des comités permanents auprès des assemblées populaires locales à l'échelon du district et au-dessus ; ces comités permanents, dotés de pouvoirs pratiquement identiques à ceux des assemblées et désignés par elles, sont composés d'un président, de vice-présidents et de plusieurs autres membres.

## 2. Les organes exécutifs.

Les organes exécutifs prévus par l'article 37 de la Constitution sont les comités révolutionnaires, élus par l'assemblée populaire de leur échelon. Ils sont responsables devant leur assemblée et devant le comité de l'échelon supérieur ; de plus, ils sont placés sous la direction unifiée du Conseil des affaires d'Etat, ce qui, bien entendu, conduit à s'interroger sur le degré d'autonomie laissé aux administrations locales.

Chaque membre du comité révolutionnaire est responsable d'un secteur administratif précis. Les comités révolutionnaires sont chargés de mettre en application les décisions des assemblées populaires de leur échelon ainsi que celles des organes administratifs d'Etat des échelons supérieurs et de diriger l'ensemble du travail admi-

(1) Compte tenu des imbrications entre finances d'Etat et finances locales, nous n'avons pu sur ce point déterminer avec certitude le degré de l'autonomie locale. En effet, les recettes sont pour un bonne part assurées par des ressources d'Etat tandis que les communes se elles-mêmes chargées de prélever les impôts d'Etat.

nistratif ; en outre les comités révolutionnaires au niveau du district et au-dessus nomment ou relèvent de leurs fonctions les travailleurs des organismes d'Etat.

Une modification importante a été décidée en mai 1979 : le vocable « comité révolutionnaire » a été supprimé et remplacé par celui de « gouvernement populaire », lui aussi contenu dans l'article 37 de la Constitution en vertu duquel « les comités révolutionnaires locaux des divers échelons sont les gouvernements populaires locaux ».

Dans les faits, la compétence et le mode de désignation des gouvernements populaires ne semblent pas différents de ceux des comités révolutionnaires ; mais cette modification de vocabulaire a sans doute pour objet d'amener des changements dans la composition des équipes dirigeantes locales, jusqu'alors plus proches des thèses maoïstes que de celles de la nouvelle direction.

L'objectif affirmé des dernières réformes (institution de comités permanents et de gouvernements populaires) est d'améliorer la démocratie : « A la suite de cette réforme, écrit Peng Chen, le peuple pourra, à travers ses représentants, renforcer considérablement son contrôle et sa surveillance à l'égard des gouvernements populaires locaux à l'échelon du district et au-dessus, et renforcer l'exercice de son droit à la gestion des affaires de l'Etat ». Mais les derniers événements, en particulier la sévère condamnation du dissident Wei-Jing-sheng, font douter de la réalité de cette ouverture et craindre qu'en Chine les nécessités de la planification et de la discipline politique la rendent trop formelle.

## CHAPITRE II

### I A JUSTICE

Un des premiers objectifs de la nouvelle équipe dirigeante a été de chercher à renforcer la « légalité socialiste ». Dès février 1978, M. Hua Kuo-feng avait déclaré : « Il est essentiel de renforcer le système légal socialiste si nous voulons rétablir l'ordre dans le pays. » Cette tendance correspond sans doute aux aspirations d'une grande partie de la population, lassée des débordements incontrôlés de la Révolution culturelle ; elle correspond sans doute aussi aux préoccupations personnelles d'un certain nombre de membres de la nouvelle équipe dirigeante, par exemple MM. Teng Hsiao-ping ou Peng-Chen qui ont eux-mêmes, au cours des quinze dernières années, été victimes des soubresauts de la politique intérieure chinoise. Plus profondément peut-être, *cette orientation traduit le souci de la tendance « économiste » de disposer d'un cadre juridique pour assurer la stabilité et poursuivre le développement du pays.* Dans cet esprit, l'ancien Président de la République chinoise, Liou Chao-chi, qui vient précisément d'être réhabilité, avait déclaré : « Il est nécessaire, afin de maintenir une vie sociale normale et pour développer la production, que chacun dans le pays comprenne bien qu'aussi longtemps qu'il ne violera pas les lois, ses droits civils seront garantis et ne souffriront aucun empiètement, que ce soit de quelque organisation ou de quelque individu. » Il est bien certain que la nouvelle équipe dirigeante a fait sienne cette analyse et c'est pourquoi quatre des sept textes soumis à l'Assemblée populaire en mai-juin 1979 étaient relatifs au Code pénal, à la procédure pénale, à l'organisation des tribunaux et à celle des parquets.

Dans un pays où la plus grande partie des biens est propriété collective, le droit civil est resté très embryonnaire depuis 1949, le seul texte vraiment important étant la loi sur le mariage en date du 1<sup>er</sup> mai 1950.

La plupart des litiges entre particuliers (90 % environ) sont réglés à l'amiable par les comités de médiation, au niveau des usines, des écoles, des quartiers. La solution des problèmes, tant

pour ce qui concerne les biens que les personnes, est recherchée par la discussion, la conciliation et la persuasion. Devant les tribunaux, les affaires civiles sont surtout relatives aux relations entre conjoints, aux loyers, aux indemnisations pour dommages ; en ce dernier cas, le tribunal n'est saisi que s'il y a désaccord avec le bureau de la sécurité publique sur l'auteur du dommage ; s'il y a accord, l'assurance souscrite par l'unité de production à laquelle appartient l'auteur du dommage intervient automatiquement.

## I. — L'ORGANISATION JUDICIAIRE

La principale réforme intervenue en cette matière depuis 1978 concerne le rétablissement des parquets, supprimés par la Constitution de 1975 et rattachés à la Sécurité publique. L'organisation des tribunaux n'a pas, quant à elle, subi de modifications.

### 1. *Les tribunaux populaires.*

Ainsi que le précise l'article 41 de la Constitution, il existe une Cour populaire suprême, des tribunaux locaux et des tribunaux spéciaux. Après la suppression des tribunaux des transports ferroviaires et des tribunaux des transports maritimes, les seuls tribunaux spéciaux encore en activité sont les tribunaux militaires.

Les tribunaux locaux sont répartis en trois échelons :

- les tribunaux de base, au niveau des districts, municipalités sans arrondissement et arrondissements urbains ;
- les tribunaux moyens au niveau des départements autonomes et des municipalités avec arrondissements ;
- les tribunaux supérieurs au niveau des provinces, régions autonomes et municipalités relevant de l'autorité centrale.

Les tribunaux populaires sont responsables devant les assemblées populaires de leur propre échelon ; de plus, ils sont hiérarchiquement responsables devant les tribunaux de l'échelon supérieur.

Dans chaque cas, il y a des chambres pénales et des chambres civiles ; un tribunal comprend donc un président, plusieurs vice-présidents, des présidents de chambre et des juges. Dans un arrondissement de 500.000 habitants, il y a dix à quinze juges.

Les présidents des tribunaux sont élus et peuvent être relevés de leur fonction par les assemblées populaires de leur échelon ; les vice-présidents sont nommés par les organes permanents des mêmes assemblées populaires. Les autres membres du personnel judiciaire (à l'exception des juges de la Cour populaire suprême, nommés par le Conseil des affaires d'Etat) sont nommés par les organes judiciaires de l'échelon supérieur. Dans la pratique, ce sont des magistrats professionnels.

Pour les affaires civiles, c'est le tribunal du domicile du défendeur qui est compétent ; au pénal, c'est le tribunal du lieu de l'infraction.

Au cours de notre séjour, il nous a été indiqué qu'à partir de 1980, ce seraient les tribunaux moyens (et non plus les tribunaux de base) qui auraient à connaître des assassinats et des infractions contre-révolutionnaires.

S'il s'agit d'affaires simples, il n'y a qu'un seul juge ; pour un cas ordinaire, il y a un juge et deux assesseurs populaires, élus par les masses, et quelquefois envoyés par l'unité de travail des accusés ; s'il s'agit d'une première instance devant la Cour supérieure (pour une affaire importante), il y a trois à cinq juges avec quatre assesseurs. Les assesseurs ont les mêmes pouvoirs que les juges professionnels. Lorsqu'une minorité de juges est en désaccord avec la majorité, on fait appel au comité de jugement de la Cour et il n'y a pas de jugement pendant tout le temps que celui-ci est saisi. Lorsqu'il s'est prononcé, la décision s'impose à l'ensemble des juges.

L'appel est porté devant le tribunal de l'échelon immédiatement supérieur ; il n'y a pas de pourvoi en cassation et il ne peut y avoir qu'un seul appel. En appel, il y a trois juges professionnels, sans aucun assesseur populaire.

Aussi bien au pénal qu'au civil, l'assistance d'avocats est prévue ; pour être avocat, il faut posséder un certain nombre de connaissances juridiques dispensées par les facultés de droit et avoir suivi ensuite une formation complémentaire ou bien avoir été juge précédemment. Bien que le système doive être prochainement modifié, il est intéressant d'évoquer le mode de rémunération des avocats. Ceux-ci sont payés par les parties, en fonction d'un tarif approuvé par le Gouvernement ; mais l'argent ne leur est pas versé directement : il transite par l'association des avocats au niveau de la province ou de la municipalité autonome. Si l'association est déficitaire, c'est l'Etat qui paie la différence ; si au contraire, elle est bénéficiaire, elle reverse des bénéfices à l'Etat.

La Cour suprême ne joue pas le rôle d'une Cour de cassation ; elle juge les affaires d'importance nationale ou celles que les cours inférieures ne s'estiment pas en mesure de trancher ; en même temps, elle est la juridiction d'appel des tribunaux supérieurs ou spéciaux. Elle tient aussi lieu de ministère de la Justice depuis que celui-ci a été supprimé en 1959. Enfin ainsi qu'on l'a vu plus haut, elle est chargée de prononcer les condamnations à mort et de contrôler celles qui ont été rendues par les juridictions inférieures.

## 2. *Les parquets populaires.*

L'organisation des parquets est la même que celle des tribunaux : parquet populaire suprême, parquets populaires locaux et parquets populaires spéciaux.

Ils constituent l'organe de contrôle juridique de l'Etat, chargé de maintenir l'unité de la légalité socialiste. Les réformes intervenues

en 1979 ont pour objet de renforcer très sensiblement la centralisation à la fois pour ce qui concerne l'activité des parquets et le mode de désignation de leurs membres. C'est ce qu'explique très clairement Peng Chen dans son rapport :

« La fonction qu'assument les parquets populaires des échelons supérieurs vis-à-vis des parquets inférieurs n'est plus de les contrôler comme avant, mais de les diriger tout en maintenant leur responsabilité devant l'assemblée populaire de l'échelon correspondant et de son comité permanent, auxquels ils sont tenus de rendre compte de leur travail ; les parquets populaires locaux des différents échelons sont placés sous la direction du parquet populaire de l'échelon supérieur, ce qui permet aux parquets d'assurer un contrôle juridique unifié pour l'ensemble du pays.

« Les procureurs généraux des parquets populaires locaux aux différents échelons sont élus par les assemblées populaires locales de l'échelon correspondant, et le résultat de cette élection doit être communiqué au procureur général du parquet populaire de l'échelon immédiatement supérieur, qui le soumettra ensuite à l'approbation du comité permanent de l'assemblée populaire du même échelon. La liste des procureurs généraux, des procureurs généraux adjoints et des membres des conseils de procureurs des parquets populaires des provinces, des régions autonomes ou des municipalités directement subordonnées à l'autorité centrale, élus ou nommés par l'assemblée populaire de l'échelon correspondant ou par le comité permanent de cette dernière, doit être communiquée au Procureur général du Parquet populaire suprême, qui la soumettra à l'approbation du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.

« Auprès des parquets populaires aux différents échelons est institué un conseil de procureurs, qui discute et décide des cas et problèmes importants sur la base du centralisme démocratique. »

Les parquets peuvent faire des observations à la personne ou à l'organisme incriminé, introduire une action en justice ou déclencher des procédures de contrôle ou de sanctions administratives. Même s'ils n'ont pas de moyens d'action directe, ils voient leur autorité renforcée par les dernières réformes.

### *3. Une audience au tribunal de Shanghai.*

Grâce à la courtoisie de nos hôtes, nous avons pu assister à une audience pénale au tribunal de Shanghai. L'audience avait lieu dans une petite salle, 40 places environ, dont la moitié nous était réservée, l'autre étant apparemment occupée par des compagnons de travail du prévenu. Sur une estrade légèrement surélevée, se tenaient le président, les deux assesseurs et le greffier, tous quatre en chemisette blanche ; plus bas, à droite du président, l'avocat et, à gauche, le procureur, tous deux en veste.

Le prévenu, âgé de trente-huit ans, était accusé d'avoir volé plus de 1.500 livres de cuivre en plusieurs fois et reçu plus de 2.000 yuans (environ 6.000 F) en contrepartie.

Le prévenu reconnaît les faits et il ressort même de ses déclarations que les quantités volées sont supérieures à celles qui figurent dans l'acte d'accusation. On présente ensuite les pièces à conviction, reconnues par un des responsables de la sécurité du chantier. Les circonstances du trafic (transports par bateau sur le Yang-Tse-Kiang) sont explicitées et on fait venir l'un des complices. Il apparaît que la belle-mère et la femme de l'accusé ont écoulé les objets volés mais elles ne sont pas jugées en même temps que le principal coupable. L'accusé fait son autocritique :

« Dans le passé, j'ai commis de petits vols, mais j'ai été rééduqué. Pendant deux ou trois ans, je n'ai commis aucun délit mais en 1977 et 1978, j'ai volé beaucoup de biens publics ; mes actes portent préjudice à l'intérêt du pays, je veux maintenant me corriger. »

Un dialogue que l'on peut qualifier d'édifiant s'engage alors entre l'avocat et le procureur. Le procureur souligne l'individualisme du prévenu et ses idées bourgeoises. Il indique qu'il a cru à son impunité sous Lin Piao et « la Bande des Quatre » et qu'il n'y avait plus, pour lui, aucune loi à respecter.

En réponse, l'avocat reconnaît les méfaits de l'accusé mais il met en même temps l'accent sur les circonstances politiques du moment, sur ses aveux, sur le fait qu'afin de rembourser il a vendu la maison acquise avec le produit des biens volés, sur son repentir et sa bonne conduite dans la maison de détention. En conséquence, il demande une sanction réduite. Le procureur admet que l'accusé peut se rééduquer mais que, néanmoins, il a volé des biens publics pour construire sa propre maison et qu'il convient de le sanctionner. L'avocat constate que les points de vue se rapprochent et souligne qu'à l'époque des faits les règlements de gestion étaient incomplets, qu'il y avait un relâchement général, qu'en conséquence, l'accusé a perdu sa conscience politique. Il demande l'application de l'article 5-2 du règlement contre les malversations qui prévoit une réduction de peine lorsque l'accusé se comporte bien. Il indique que si l'accusé est soumis à la surveillance des masses dans son unité de travail, il peut se rééduquer. Le procureur reprend de nouveau la parole pour évoquer l'individualisme de l'accusé et en même temps reconnaître les lacunes de la surveillance et de l'organisation.

Après cet échange, l'accusé se retire ainsi que la Cour. Au bout de quinze minutes de suspension, le verdict est rendu : l'accusé est condamné à deux ans de prison avec sursis, avec retour et mise

à l'épreuve dans son unité de production. Le président lui indique qu'il peut faire appel dans un délai de dix jours. Il est alors remis au responsable de son unité de travail.

L'audience est levée.



Les réformes du droit et le nouvel état d'esprit dont elles témoignent se heurtent à deux obstacles principaux.

Le premier est certainement l'insuffisance du nombre des juristes qualifiés. Aucune formation juridique approfondie n'a été assurée pendant la période allant de 1965 à 1976 : les étudiants en droit ont, comme les autres, été envoyés à la campagne ou dans les usines. Or, on estime que, dans les prochaines années, la Chine aura besoin de plus de 200.000 juristes.

Le second est plus politique.

Depuis notre visite, il semble bien que le désir de renforcer la « légalité socialiste » se soit quelque peu effacé devant les nécessités de l'exemplarité et de la discipline. C'est ainsi en particulier que des auteurs de viols, répétés il est vrai, ont été exécutés et que la liberté d'opinion a été sérieusement mise à mal par la suppression du Mur de la démocratie, alors même que le droit au dazibao est affirmé par la Constitution.

Le droit doit en effet être considéré beaucoup plus comme un instrument au service de la politique du parti communiste que comme un moyen de protéger les citoyens. Ainsi, bien que la terminologie utilisée laisse une assez grande marge d'appréciation, certains idéologues estiment que la mise en place de ce cadre légal pourrait constituer une entrave au rôle directeur que le parti communiste chinois doit conserver. Les évolutions juridiques suivent donc de très près les fluctuations politiques : la manière d'appliquer les règles dépend essentiellement de la ligne suivie à un moment donné par le parti et, plus précisément, par son équipe dirigeante.

## II. LE DROIT PÉNAL ET SES CONDITIONS D'APPLICATION

Tant en ce qui concerne le fond que la procédure, la Révolution culturelle avait remis en cause les efforts précédemment déployés pour mettre en œuvre une législation pénale un tant soit peu précise. Soucieux de « parachever la législation socialiste », Peng Chen a repris l'essentiel des dispositions qu'il avait lui-même commencé d'élaborer en 1954. Pour l'instant, il n'existe pas de traduction officielle des derniers textes adoptés ; il convient donc, pour apprécier ces réformes, de se référer aux explications données par Peng Chen lors de la discussion de ces textes à l'Assemblée populaire nationale.

### 1. *Le nouveau Code pénal.*

Le premier objectif poursuivi — cette place marquant tout l'intérêt qui lui est porté — est celui de la protection des biens tant publics que privés : ces derniers sont l'objet d'un développement particulier : il s'agit notamment des revenus légaux, des dépôts bancaires, des logements, des lopins de terre, des têtes de bétail et des arbres.

Le second objectif est de protéger les droits des citoyens : les tortures dans les interrogatoires, détentions illégales, accusations calomnieuses et diffamations sont expressément interdites. Ces dispositions trouvent leur origine dans un passé douloureux dont les responsables sont clairement désignés : « Au cours de la Révolution culturelle Lin Pie et les « Quatre » avaient vivement préconisé la pratique de la torture pour arracher des aveux ; le recours aux affrontements armés, aux destructions et aux déprédations ainsi qu'aux détentions illégales, aux diffamations et aux persécutions ; cela est à l'origine d'un grand nombre d'injustices, de fausses accusations et de conclusions erronées, les conséquences en sont extrêmement graves. Par conséquent, l'interdiction absolue dans le Code pénal de ces pratiques criminelles répond au désir des masses et elle s'avère d'ailleurs tout à fait indispensable. »

Troisièmement, affirme Peng Chen : « Le fer de lance du Code pénal est dirigé sur les agissements contre-révolutionnaires et les autres actes criminels. » Il est à noter que les agissements contre-révolutionnaires viennent avant les autres actes criminels tels que meurtre, pillage, incendie, inondation ou dynamitage ; dans le même esprit, il est précisé plus loin qu'il est interdit à tout individu de recourir à quelque moyen que ce soit pour troubler l'ordre social.

Cependant, seuls doivent être considérés comme délits contre-révolutionnaires les actes ayant pour but le renversement du pouvoir de dictature du prolétariat et du système socialiste et portant atteinte

à la République populaire de Chine. Lors de notre visite, il avait bien été précisé que les crimes contre-révolutionnaires ne pouvaient être que des actes et non pas des délits d'opinion. On sait que, depuis lors, les dissidents qui souhaitaient voir reconnaître la démocratie comme cinquième « modernisation » ont été poursuivis, arrêtés et condamnés.

Le quatrième point abordé par le nouveau Code est relatif à la peine de mort. S'il n'a pas été envisagé de la supprimer, il faut à tout le moins en restreindre l'application ; c'est pourquoi il a été indiqué que le nombre de cas passibles de la peine de mort devait être réduit aux crimes les plus odieux, mais sans que ceux-ci soient explicitement définis. Par ailleurs, en ce qui concerne la procédure, « pour éviter des injustices, des fausses accusations et des conclusions erronées aux conséquences irréparables », les condamnations à mort doivent être prononcées par la Cour populaire suprême ou approuvées par elle. Dans le même temps, les dispositions originales sur la condamnation à mort avec sursis de deux ans, délai pendant lequel le condamné peut se racheter, ont été maintenues.

Les autres peines sont, par ordre décroissant :

— l'emprisonnement à temps et à vie ; l'emprisonnement à temps ne peut être inférieur à six mois ni supérieur à quinze ans et les condamnés purgent leur peine dans des prisons ou « centres de correction par le travail » ;

— la détention, dans les locaux de la sécurité publique, qui ne peut être inférieure à quinze jours ni supérieure à six mois ;

— la surveillance, qui ne peut être inférieure à trois mois ni supérieure à dix ans ; pendant cette période, les délinquants sont soumis à la « supervision » des masses et sont astreints à se présenter de façon régulière devant les autorités ;

— les amendes.

Enfin, Peng Chen précise que le Code pénal ne couvre pas les cas qui relèvent des règles de discipline du parti et de l'administration, ou du Code civil, des statuts administratifs et de la réglementation économique ; compte tenu du rôle dévolu au parti communiste, une application un peu extensive de ces dispositions pourrait, si nécessaire, permettre à ses membres de bénéficier d'une appréciation moins stricte des règles légales.

## *2. Le nouveau Code de procédure pénale.*

Ce texte a pour objet de remettre de l'ordre dans la procédure et surtout de séparer les tâches de la police et des magistrats, l'ensemble restant néanmoins sous la direction du parti communiste. Il convient de souligner ici que les parquets avaient été supprimés

par la Constitution de 1975 et que leurs tâches avaient été confiées à la sécurité publique, c'est-à-dire à la police.

Désormais, les enquêtes, les instructions préliminaires et la détention (que l'on qualifierait en France de provisoire) sont à la charge de la sécurité publique.

Les parquets populaires ont pour rôle d'autoriser les arrestations et d'intenter les actions publiques. Mais la police conserve un rôle important : lorsque les services de la sécurité publique sont en désaccord avec les décisions des parquets, ils peuvent en demander le réexamen et, en cas de refus, porter le différend à l'échelon supérieur. Les tribunaux sont chargés de prononcer les jugements, les parquets pouvant faire appel devant les juridictions de l'échelon supérieur.

Il est ensuite spécifié que seuls les services de la sécurité publique, les parquets et les tribunaux sont compétents en matière de procédure pénale. *Tous trois doivent se fonder sur les faits et se guider sur les lois* ; c'est une chose évidente, reconnaît Peng Chen, mais qui ne semble pas aller totalement de soi car il ajoute aussitôt : « Si je tiens tout particulièrement à souligner ce point, c'est pour empêcher les abus en matière d'arrestation ou de détention, les diffamations à l'encontre des cadres et des masses et toute atteinte à leurs droits individuels, à leurs droits démocratiques et à leurs autres droits. »

Dans le même esprit, il faut empêcher les accusations calomnieuses et les faux témoignages, « les actes abominables d'accusations calomnieuses et de faux témoignages qui se sont produits il y a quelques années ». C'est pourquoi les calomnies, diffamations et faux témoignages sont réprimés par le Code pénal. Il importe tout au contraire de rassembler avec soin les différentes preuves susceptibles d'établir la culpabilité ou l'innocence d'un accusé, de les examiner et de les vérifier. En outre et ceci reprend et conforte les dispositions du Code pénal, il est strictement interdit de « recourir à la torture pour arracher des aveux au cours des interrogatoires et de réunir des preuves par l'intimidation, la séduction, la tromperie ou autres moyens illicites ».

Toujours dans le souci d'améliorer les garanties accordées aux inculpés, le droit de choisir un avocat leur est reconnu, en dehors bien sûr du droit qu'ils ont d'assurer eux-mêmes leur défense. Lorsque l'accusé n'a pas choisi de défenseur, le tribunal a l'obligation de lui en désigner un. Toutefois, il n'y a pas d'avocat pendant le cours de l'instruction.

Tels sont les principaux points sur lesquels porte la réforme de la procédure pénale. Il serait prématuré de vouloir dès maintenant porter un jugement sur cette recherche d'une légalité plus stricte et sur la manière dont elle se traduit dans les faits.

### 5. La prison de Shanghai.

Pendant son séjour à Shanghai, notre délégation a pu visiter la prison, gérée par les services de la sécurité publique. Au moment de notre passage, elle comptait 2.600 détenus, voleurs pour le plus grand nombre, dont environ 200 femmes. Après nous avoir présenté les cellules et les ateliers où étaient fabriqués des pantalons et des pièces de rechange de montres, le commissaire politique de la prison a exposé les grandes lignes du système pénitentiaire chinois. En principe, ce système est beaucoup plus fondé sur la rééducation que sur la répression, et les prisonniers sont réintégrés dans leur entreprise ou leur administration lorsqu'ils ont purgé leur peine. On rééduque à la fois par le travail (huit heures par jour) et par l'étude (deux heures par jour) du marxisme-léninisme, des œuvres du Président Mao et des journaux. On distribue des récompenses à ceux qui travaillent bien et des punitions à ceux qui travaillent mal. Les cadences paraissent très soutenues et la production de chaque prisonnier est importante : 10.000 yuans par prisonnier, matière première non déduite, soit environ 28.000 francs par an, ce qui, pour la Chine, constitue un chiffre très élevé.

Les prisonniers qui se comportent de manière satisfaisante peuvent bénéficier de remises de peine importantes : c'est ainsi qu'un condamné à vie peut ne faire que dix ans de prison, tandis qu'un condamné à dix ans peut voir sa peine ramenée à cinq ans. Quant à ceux qui se comportent mal, ils sont « rééduqués avec patience » ; mais s'ils persistent dans leurs errements, on les défère de nouveau au tribunal qui peut aggraver leur peine.

Chaque mois, les prisonniers ont droit à une visite de leurs parents et à deux séances de cinéma ; en outre, ils bénéficient de la liberté de correspondance, mais ne peuvent envoyer qu'une lettre par mois. Il n'y a pas de permissions de sortie.

Les prisonniers ne sont pas payés, mais ils peuvent bénéficier d'encouragements matériels. Ceux qui travaillent bien peuvent gagner 7 à 8 yuans par trimestre (entre 20 et 25 F), celui qui réalise une innovation technique peut se voir attribuer jusqu'à 100 yuans.

Si une famille de prisonnier est en difficulté, son unité de travail doit lui accorder des allocations sociales ; si la famille n'a pas de travail, c'est le comité de quartier qui vient à son secours.

Enfin, il nous a été indiqué que sur les 2.600 prisonniers, 130 (soit 5 %) étaient des contre-révolutionnaires. Les prisonniers politiques seraient donc actuellement beaucoup moins nombreux qu'ils ne l'étaient en 1975, au moment où Orville Schell a lui aussi visité la prison de Shanghai ; dans son livre (1), l'auteur américain mentionne, en effet, un chiffre de 30 %.

(1) *Les Chinois*, Editions Pierre Belfond

## CHAPITRE III

### LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

Afin, d'ici à l'an 2000, de devenir une puissance de premier rang, la République populaire de Chine veut mettre en valeur ses ressources potentielles. Quelle chance a-t-elle d'y parvenir ? En fait, les obstacles qu'elle devra vaincre sont de taille.

L'état de la Chine d'aujourd'hui est caractérisé, nos interlocuteurs nous l'ont souvent rappelé, par la pauvreté et le dénuement, qui s'expliquent par les données géographiques, historiques, démographiques et politiques.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1949, la République populaire de Chine était proclamée et Mao Tsé-toung élu président de la Commission du gouvernement populaire central. Trente ans après, la Chine en est encore, semble-t-il, à rechercher les voies les plus propres à assurer son développement économique.

## I. — LES ÉVOLUTIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CHINOIS

En effet, le développement économique de la Chine a connu d'important à-coups, et les périodes de progrès ont alterné avec des périodes de recul.

Les années 1953-1958 voient la mise en œuvre du premier plan quinquennal, établi sur le modèle soviétique, avec l'industrie lourde pour priorité.

En 1958, le « *Grand bond en avant* » est marqué par une intense mobilisation des efforts, en vue d'accroître la production, et par la transformation des coopératives en communes populaires. Mais, compte tenu des erreurs commises, du manque de coordination, du retrait des experts soviétiques, et aussi de calamités naturelles, cette expérience s'est terminée par une crise économique.

Les années 1960 à 1964 ont vu, après la rupture avec l'U.R.S.S., l'instauration d'une nouvelle politique : désormais, la Chine « compte sur ses propres forces », tout en n'excluant pas la possibilité d'acquérir dans les pays à économie de marché les produits ou équipements nécessaires à son développement économique.

Au cours des années 1965-1969, la « *Révolution culturelle* » a révélé l'intensité des tensions accumulées depuis plusieurs années. Elle a entraîné des troubles qui ont provoqué par la suite une longue période de stagnation et accentué les tendances autarciques du pays. D'après nos interlocuteurs, cette période a entraîné un retard de vingt ans dans l'économie.

De 1970 à 1975, on assiste à une reprise progressive du développement de l'économie et à sa réouverture vers les pays occidentaux, auxquels la Chine décide de recourir pour accélérer son industrialisation.

Mais la crise politique intérieure qui a suivi les décès de Chou En-laï et de Mao Tsé-toung, due au conflit entre la tendance radicale de la « Bande des Quatre » et la tendance modérée de Hua Kuo-feng et de Teng Hsiao-ping, a provoqué à nouveau la stagnation économique et l'isolement temporaire de la Chine.

Enfin, à partir de 1977, c'est-à-dire de l'arrivée au pouvoir de Hua Kuo-feng et du retour de Teng Hsiao-ping, l'activité se situe sur un palier différent, s'oriente selon d'autres principes, les *quatre modernisations*, et on assiste à une ouverture nouvelle de la Chine sur l'extérieur.

Pour la première fois depuis longtemps, les responsables économiques chinois ont publié une série de statistiques. Or, leur analyse permet de constater *une volonté de freiner les investissements lourds*.

Cette pause dans la politique des « quatre modernisations » (agriculture, industrie, défense et recherche) s'explique par trois constatations :

— Des tensions inflationnistes qui se manifestent depuis un an conduisent les responsables économiques à une politique plus rigoureuse.

— Le redressement des deux dernières années a été trop rapide, conduisant à des choix industriels parfois contestables. Les autorités chinoises sont les premières à reconnaître cette situation et nombre de priorités retenues en 1977 et 1978 font l'objet d'un réexamen. Cet effort en cours doit aboutir à un développement du niveau de vie de la population, auquel devrait contribuer le sixième plan quinquennal (1981-1985).

— La grande novation de la politique économique actuelle réside dans l'importance donnée aux experts par rapport aux politiques au sens strict. La présente stratégie du développement passe, autre nouveauté, par l'application de technologies étrangères et par l'élévation du niveau des techniciens chinois, ce qui postule une réforme des règles en vigueur antérieurement à l'Université. En effet, la sélection des étudiants se ferait désormais selon des critères de compétence et non plus selon des critères uniquement politiques, contrairement aux errements constatés lors de la « Bande des Quatre ». Ces errements, et les envois en résidence forcée à la campagne, avaient conduit à une grave pénurie de cadres et de techniciens, déplorée à de nombreuses reprises devant nous. Cette pénurie avait constitué un des freins principaux à la modernisation de la Chine. De nombreux cadres chinois en fonction actuellement, tant techniques que politiques, sont souvent âgés, c'est-à-dire de formation antérieure aux événements consécutifs à l'action de la « Bande des Quatre ».

*La réorientation de l'économie se traduit par un changement des priorités, accordées désormais à des secteurs rémunérateurs à court terme, tels que l'industrie légère, l'industrie de transformation, les produits de consommation, le textile, le pétrole, le charbon, les transports, les matériaux de construction.*

C'est ainsi que, peu à peu, se met en place les éléments de la *nouvelle politique économique chinoise* ; parmi d'autres projets, qui impliquent un effort de modernisation des installations et d'investissement, la Chine envisage également la création de centres sidérurgiques.

Nous avons visité l'usine métallurgique d'Anshan, en Mandchourie, qui reste à l'image d'une usine de l'immédiate après-guerre 1940-1945 et demande à l'évidence à être modernisée.

Il s'agit d'un combinat, le principal de la « Ruhr chinoise ». Fondé par les Japonais en 1916, c'est encore le plus important de Chine.

En 1950, avec le concours de l'Union soviétique, la production était de 2.300.000 tonnes. Depuis, les difficultés politiques qui avaient perturbé la gestion, au moment de la révolution culturelle, ont été maîtrisées, ainsi qu'en partie les difficultés techniques tenant à la vétusté des installations. La production s'est élevée l'an passé à 6.850.000 tonnes d'acier, pour des investissements de 5,2 milliards de yuans, les profits et impôts allant à l'Etat étant quatre fois plus élevés, de l'ordre de 24 milliards de yuans.

Nous n'avons pas pu recueillir de chiffre précis sur la productivité dans ce complexe. Mais elle semble faible, comme celle de nombre d'installations industrielles dont les équipements sont vétustes.

En règle générale, pour accroître la productivité des industries existantes, *la Chine est résolue à faire appel aux technologies occidentales. Mais il n'est pas certain qu'elle ait les moyens financiers correspondant à ses ambitions.*

Elle compte sur certains atouts, tels que le développement de ses exportations de pétrole et de charbon ; elle envisage la création de sociétés mixtes, avec des capitaux étrangers (1).

Il est à craindre cependant qu'elle ne rencontre des obstacles techniques et logistiques pour le développement de sa production de moyens énergétiques. En outre, son déficit commercial peut aller en s'accroissant, d'autant que le principe d'un non-équilibre paraît admis depuis 1978.

La Chine a-t-elle les moyens de mener à bien ses projets d'équipements lourds ? Ce n'est pas sûr. En effet, jusqu'alors, leur financement était assuré par le maintien de la consommation à un niveau réduit, du fait des rémunérations peu élevées. *Mais une nouvelle politique de stimulants matériels, tel que primes ou relèvements de salaires, risque — en ne permettant pas de dégager de surplus financiers — de freiner les capacités d'investissements.*

C'est ce que les dirigeants de divers types d'entreprises visitées nous ont indiqué (rappelons qu'il existe plusieurs sortes d'entreprises : l'entreprise d'Etat, l'entreprise de propriété collective, appartenant par exemple à une ville et gérée par un bureau d'industrialisation, et les communes populaires, la caractéristique générale étant un faible degré d'autonomie).

En voici quelques exemples :

L'entreprise de transformateurs électriques visitée à Shenyang (province de Liaoning) dispose de 20 % des profits (1), qui restent à l'entreprise et servent à améliorer les conditions de logement et les installations de bien-être en faveur des ouvriers. Le nombre des ouvriers, qui était de 200 en 1950, s'élève à 5.000 maintenant, pour un chiffre d'affaires de 125 millions de yuans.

Nous avons visité une autre forme d'entreprise, propriété de la ville de Suzhou (province de Jiangsu) ; il s'agit d'une fabrique d'éventails, dont les dirigeants sont élus par les 500 ouvriers et ouvrières (mais en réalité, ce sont de simples gérants obéissant plus aux directives du pouvoir central qu'à celles du pouvoir municipal, qui disposent d'une marge d'autonomie très faible). C'est à l'Etat qu'on achète les matières premières, en quantités fixées par lui. 5 % des bénéfices sont affectés au bien-être des ouvriers, et 10 % sont distribués en prime ; 3 % sont consacrés à l'amortissement ; le solde des bénéfices (soit 82 %) est transféré au bureau des industries de la municipalité pour servir à financer les investissements d'autres usines.

L'entreprise, réalité économique, est ainsi placée sous la dépendance totale du pouvoir politique. Nous l'avons constaté encore lors de la visite du port de Shanghai. Alors que l'autonomie est nécessaire à la bonne gestion d'un port, celle-ci est ici assurée par un fonctionnaire de l'Etat, proposé par le ministre, avec l'agrément de la municipalité. Le bilan est présenté à l'Etat et à la municipalité et l'impôt est payé à l'Etat. Mais on s'acheminerait progressivement, semble-t-il, vers plus d'autonomie.

..

D'autres investissements importants devront être assurés dans un secteur dont les besoins en biens d'équipement sont concurrents, le secteur agricole. L'agriculture demeure, en effet, une des préoccupations essentielles des Chinois, le plan prévoyant l'accroissement du taux de mécanisation, notamment par l'augmentation du parc de tracteurs, une beaucoup plus large utilisation des engrais et d'importants travaux dans le domaine hydraulique.

L'un des objectifs de la politique agricole est d'assurer à chaque agriculteur un mu — soit un quinzième d'hectare (0,067 hectare) — dont le rendement serait accru, puisqu'il n'y a

---

(1) Ce qui est exceptionnel, la règle paraissant être en général, que 5 % des profits restent à l'entreprise.

pratiquement aucune possibilité d'augmenter la surface cultivable qui reste constante, de l'ordre de 110 millions d'hectares : si certaines superficies peuvent être gagnées, d'autres sont perdues du fait de l'industrialisation (rappelons que chaque Américain dispose d'environ 15 hectares).

C'est un véritable défi que la Chine relève chaque jour en donnant à l'agriculture et au plein emploi une priorité absolue. Le gros obstacle à une croissance rapide de l'ensemble de l'économie est la lenteur de la progression de la production agricole, les progrès de l'industrialisation ne pouvant s'accommoder d'une agriculture arriérée.

*Des quatre modernisations, celle de l'agriculture est sans doute la plus difficile à réaliser.* Elle se trouve au niveau de l'agriculture occidentale au début du siècle ; elle ne dispose que de très peu d'engins mécaniques et de très peu d'animaux de trait, sauf des mulets ; les transports s'effectuent à dos d'homme, les travaux à la main ; l'élevage est très peu pratiqué, sauf pour les pores ; les conditions de vie sont souvent rudimentaires ; les exemples de pièces d'habitation avec le sol en terre battue ne sont pas rares.

La Chine devra accroître sa production agricole pour nourrir sa population et réduire ses importations de céréales. Or, la consommation va augmenter, sous la pression des rémunérations accrues des salariés et celle de la croissance démographique, malgré la limitation apportée aux naissances.

## II. — CONDITIONS ET CADRE DE VIE

La Chine doit chaque jour nourrir un milliard d'hommes ; la population a sans doute doublé depuis 1949, date de l'instauration du régime communiste. En dépit des mesures prises récemment pour contrôler les naissances, la population s'accroît chaque année d'au moins douze millions d'âmes. C'est que, pour beaucoup de Chinois, les enfants demeurent le seul rempart contre le dénuement qui les guette à l'heure de la retraite, puis de la vieillesse.

Les dirigeants chinois ont entrepris une vaste campagne pour la limitation des naissances, avec pour objectif en 1985 un taux de croissance démographique d'environ 5 pour mille, contre 11 pour mille actuellement.

La population se concentre essentiellement dans les dix-huit provinces traditionnelles, c'est-à-dire dans la partie orientale de la Chine ; elle vit principalement dans les campagnes, où les autorités chinoises s'efforcent de la fixer. Afin d'éviter la création de villes à l'indienne, pratiquement ingouvernables, les Chinois ne sont autorisés à quitter leur commune populaire rurale, pour venir habiter en ville, qu'en cas de mariage ou d'emploi (qu'il y a peu de chances d'obtenir dans ces conditions !). C'est un frein très efficace à la croissance des zones urbaines, qui n'absorbent que 15 % environ de la population. Mais ce fait constitue un sérieux handicap pour le développement du secteur tertiaire, complément indispensable de l'industrialisation.

Les zones désertiques ou montagneuses de l'Ouest et du Nord sont quasiment vides ; il n'existe que très peu de possibilités d'accroître la surface cultivable, rendue fertile au prix d'un effort humain considérable ou d'investissements au coût encore trop élevé.

*Un milliard d'hommes sortis de la disette, voire de la famine, des épidémies, de la corruption, préservés des cataclysmes naturels, c'est une mutation historique considérable, mais encore insuffisante pour que chacun accède au niveau minimum de la société technologique occidentale.*

Les salaires s'échelonnent, pour les ouvriers et selon leur qualification, de 110 F à 415 F par mois. Ils s'élèvent à 550 F pour les cadres, soit une hiérarchie de 1 à 5.5 (la partie la plus pauvre de la population vit dans les campagnes). Certes, les dépenses de la vie courante sont dans l'ensemble peu élevées : un kg de bœuf vaut 5.50 F, une paire de chaussures ou une chemise coûtent 30 à 50 F ;

mais pour acquérir l'indispensable vélo (340 F), il faut un mois de travail à un ouvrier et quatre au jeune apprenti.

Les problèmes de logement diffèrent sensiblement d'une région à l'autre. Mais le loyer, partout bon marché, représente 3 à 5 % du salaire. Nous avons pu apprécier les conditions d'habitation à Shanghai, où les logements sont encore surpeuplés. Dans deux appartements contigus composés chacun de deux pièces d'habitation, un couloir et, en commun, une cuisine et une salle d'eau, vivent treize personnes (parents, enfants, grands-parents). (Il faut préciser que les normes de construction en vigueur maintenant prévoient une cuisine et une salle d'eau par appartement.) Un entretien avec une des familles nous a appris que les ressources des six personnes vivant dans un des appartements, propre, bien tenu, étaient de 260 yuans (1) par mois pour l'ensemble (deux parents, deux enfants, deux retraités, l'une des retraites étant de 60 yuans, l'autre de 40), le loyer s'élevant à 5,40 yuans par mois.

A l'évidence, en matière de pouvoir d'achat et de niveau de vie, on ne doit pas juger la Chine avec les critères occidentaux. L'observation générale qui peut être faite est que, malgré des différences entre Chinois, tenant aux conditions climatiques ou aux habitudes d'une région à l'autre, aux différences sociales, les modes de vie diffèrent peu ; si certains ont, à l'évidence, une position sociale plus enviable, *personne ne semble vraiment dans le dénuement.*

---

(1) Un yuan = 2,76 FF (juillet 1979).

## CHAPITRE IV

### LA PLANIFICATION

#### I. — LES PLANS SUCCESSIFS

La Chine tente, au cours de plans successifs, de s'abstraire des contradictions que nous avons relevées entre les impératifs économiques et les pesanteurs démographiques, historiques et sociologiques, avec des fortunes diverses.

Le projet de plan circule « de haut en bas », c'est-à-dire qu'il est élaboré par la commission du Plan d'Etat, puis soumis aux assemblées populaires locales.

Elles approuvent les plans locaux de l'économie nationale qui remontent à l'Assemblée populaire nationale, pour être adoptés définitivement.

##### 1. Le plan 1953-1957, premier plan quinquennal.

Il se fixait essentiellement pour objectif l'industrialisation de la Chine avec, pour corollaire, le renforcement de la Défense nationale.

Elaboré avec l'aide d'experts soviétiques et suivant de très près l'expérience de l'U.R.S.S. : il fut publié seulement en 1955. De ce fait, la majeure partie des ressources disponibles était concentrée sur la production des biens d'investissements. Sur le total des investissements en capital, 48 % furent affectés à l'industrie (dont 85 % à l'industrie lourde et 7,6 % seulement à l'agriculture). Il s'agissait donc de faire financer le développement industriel par le secteur agricole.

Les résultats obtenus furent conformes aux prévisions : Entre 1953 et 1957, le taux annuel d'accroissement de la production industrielle s'établit à 14 %. Sur l'ensemble de cette période, selon

les chiffres disponibles, la production agricole augmenta de 20 %, la production industrielle de 100 %, le produit national brut de 40-50 % et le volume du commerce extérieur de 62 %.

Le Plan a permis un quadruplement de la production de fer et de l'acier et un doublement de celle du charbon et du ciment.

Toutefois, les résultats ne semblent pas complètement satisfaisants aux autorités politiques. Elles doutent, en effet, de la valeur du modèle soviétique tant sur le plan idéologique qu'économique. Pour Mao Tsé-toung, il n'est pas certain que le modèle industriel soviétique soit réellement socialiste ; il lui semble préférable de changer les mentalités, d'où la politique développée dans le « Grand bond en avant ».

## 2. Le II<sup>e</sup> Plan (1958-1962).

Il marque une évolution dans la manière d'aborder le problème du développement chinois. Il ne s'agit plus d'imiter le modèle soviétique, et l'objectif fixé par Mao Tsé-toung dans son discours d'avril 1956 sur les « dix grandes relations » est un programme d'indépendance. La Chine doit d'abord « compter sur ses propres forces » ; de plus, selon Mao Tsé-toung, « la croissance économique se réalise grâce à l'orientation politique » ; d'où la politique du « Grand bond en avant ». Cette politique se propose trois grands objectifs :

— élever le niveau de vie des masses rurales, afin de ne pas élargir le fossé entre la population des villes et celle des campagnes :

— former des techniciens compétents dont la Chine a le plus grand besoin (400.000 environ), en assurant la liaison entre instruction et travail manuel ;

— réaliser une large décentralisation administrative.

La période 1958-1960 est caractérisée en fait par un projet ambitieux, le « Grand bond en avant », accordant à la production agricole une place qu'elle n'avait pas eue précédemment et inventant la notion de dispersion des centres économiques et industriels. Son programme débute par une mobilisation nationale de la main-d'œuvre rurale, appliquée notamment au développement de l'irrigation des terres. Parallèlement, de nombreuses petites aciéries furent mises en service dans les campagnes ; par ce moyen, le gouvernement chinois se proposait également de mettre fin à un sous-emploi important. De cette époque date la transformation des coopératives en communes populaires.

Les résultats économiques de cette expérience furent mauvais. On estime en effet généralement que, pendant le « Grand bond en avant », la production de grains tomba de 5 % ; que la production

industrielle n'augmenta plus que de 11 à 34 % selon les données utilisées. De son côté, le produit national brut diminua de 3 % et le volume du commerce extérieur de 12 %.

Afin d'atténuer ces conséquences, une « politique de rajustement et de consolidation » fut menée de 1961 à 1965.

Il fallut trois ans (1961-1963) pour procéder au rajustement et deux ans (1964-1965) pour préparer les conditions optimales de réalisation du III<sup>e</sup> Plan, compte tenu des impératifs suivants :

- nécessité d'une pause pour réparer les forces du pays ;
- l'économie ne peut se développer que si l'agriculture est assez prospère pour nourrir la population et approvisionner l'industrie légère en matières premières (fibres textiles par exemple) ;
- l'industrie demeure le facteur dirigeant de la nouvelle politique économique.

Cette période est marquée par le départ des Soviétiques, ainsi que de leurs capitaux et de leurs machines.

### **3. Le III<sup>e</sup> Plan (1966-1971)** (pleine période de la Révolution culturelle).

Il marque un nouveau renversement de la politique intérieure chinoise, au cours duquel l'idéologie reprend le pas sur l'économie.

Peu de données chiffrées sont disponibles sur les objectifs et les résultats de l'économie chinoise pendant la période qui a correspondu à la Révolution culturelle. Les taux annuels de croissance prévus auraient été de 4,4 % pour l'agriculture, de 12 % pour l'industrie (9 % pour le charbon, 11 % pour l'acier, 12 % pour le pétrole). Les résultats sont imprécis et marquent le déclin de nombreuses activités économiques. Les difficultés économiques actuelles découlent, d'après nos interlocuteurs, de cette période.

### **4. Le IV<sup>e</sup> Plan (1971-1975).**

Il correspond au retour à une croissance économique plus équilibrée, sous la direction de Chou En-lai, et, à partir de 1973, de Teng Hsiao-ping.

Aucune indication officielle n'a été fournie par ses objectifs. Les secteurs prioritaires ont été :

- la machine agricole ;
- le matériel de mine ;
- les industries métallurgiques et électriques ;
- les transports ;
- l'industrie pétrolière.

On constate la permanence de deux impératifs de l'économie chinoise :

- « prendre l'agriculture comme base et l'industrie comme facteur dominant » ;
- « marcher avec les deux jambes » ; il faut, selon ce principe, développer l'économie dans tous les domaines, et avec tous les moyens disponibles.

Le taux de croissance de l'économie chinoise aurait été de 41 % sur l'ensemble du IV<sup>e</sup> Plan.

### 5. Le V<sup>e</sup> Plan (1976-1980).

Il prévoit une croissance annuelle de 15 % (contre 7,5 % pendant le IV<sup>e</sup> Plan), soit un doublement de la capacité industrielle.

Les principales actions concernent :

- l'exploitation des gisements de pétrole :

Les gisements de pétrole découverts placeraient la Chine, d'ici à vingt ans, au même niveau que l'U.R.S.S., les Etats-Unis ou l'Arabie Saoudite.

Entre 1965 et 1973, la production s'est accrue de 270 %. Elle a atteint 85 millions de tonnes en 1975 contre 65 millions en 1974. Le chiffre de 300 millions de tonnes a été avancé pour 1980 ;

- le développement de l'industrie pétrochimique :

Un grand projet doit être réalisé à Chinsam, près de Shanghai. Il comprendrait six usines pétrochimiques et quatre usines auxiliaires ;

- la production d'acier devrait être portée à 70 millions de tonnes au cours des dix prochaines années (contre 26 millions en 1975).

## 6. Les nouveaux objectifs de la planification.

a) Un plan de trois ans (1978-1980) se substitue au plan de cinq ans (1976-1980) basé sur les quatre modernisations (industrie, agriculture, science et techniques, défense nationale) qui avait été profondément perturbé par la mort de Chou En-lai et de Mao Tsé-toung, ainsi que par la liquidation de la « Bande des Quatre ». Chaque région, chaque entreprise, sera spécialisée : c'est le contraire du « Grand bond en avant » lancé en 1958, dont les résultats avaient été catastrophiques. Le Plan de trois ans prévoit que la priorité sera donnée à la modernisation des entreprises existantes. Les Chinois veulent unifier les secteurs de production et éviter la juxtaposition d'un secteur moderne, inspiré de l'étranger, et d'un secteur traditionnel chinois (1).

b) Un plan de cinq ans (1981-1985) comporte des objectifs chiffrés :

- céréales de 285 à 400 millions de tonnes :
- acier de 26 à 60 millions de tonnes :
- 120 grands projets industriels (aciéries, exploitation de pétrole, de gaz, centrales électriques...).

c) Un plan de quinze ans (1985-2000).

Il est destiné à achever les quatre grandes modernisations qui amèneront la Chine au niveau d'une grande puissance industrielle.

Si les taux de croissance prévus peuvent être tenus, la Chine disposerait d'un produit national de l'ordre de 1.400 milliards de dollars (quatre fois plus qu'actuellement), soit à peu près 1.000 dollars par tête (niveau actuel du Mexique, six fois moins que la France d'aujourd'hui).

---

(1) Voir Annexe IV, p. 99.

## II. — LA REMISE EN QUESTION

Cette planification évolutive, mais rigoureuse, a été jusqu'alors réalisée sous l'impulsion d'une administration centralisée à l'extrême : l'entreprise, unité de production, agricole ou industrielle, doit réaliser les objectifs impartis par l'Etat, tant au point de vue quantitatif que qualitatif, avec une masse déterminée d'investissements, et en employant un nombre défini de salariés.

Mais une évolution est en cours, afin de donner aux entreprises plus d'autonomie dans la gestion, et à tenir mieux compte des lois du marché. L'accumulation et la répartition des fonds s'opéraient sans que ces lois soient prises en compte. Jusqu'à présent, les entreprises remettent à l'Etat l'ensemble — ou à tout le moins une grande partie — de leurs revenus, y compris les bénéfices nets et l'amortissement des moyens de production, et en reçoivent les crédits nécessaires au développement de la production et du bien-être des ouvriers et employés. Elles ne disposent donc que d'une autonomie limitée. La marge de manœuvre de l'entreprise est réduite à la recherche et à la mise en application des conditions de travail et d'environnement favorables à la réalisation de sa mission.

Le rôle du chef d'entreprise est situé à mi-chemin entre celui d'un directeur administratif et d'un secrétaire du comité d'entreprise.

Les intérêts matériels des travailleurs étaient jusqu'alors peu pris en considération pour stimuler la production. Comme il a été constaté que l'on ne s'appliquait pas avec suffisamment d'ardeur à améliorer la qualité de la production, à la diversifier, à éviter le gaspillage de matières premières et d'énergie, de nouvelles formes de rétribution et de « stimulation matérielle » sont progressivement mises en œuvre.

Il y a là un infléchissement important de la théorie économique : on ne considère plus que l'économie planifiée postule une négation absolue des lois du marché ; qu'il s'agisse de l'adaptation de la production aux besoins, ou de la fixation des prix, la tendance est de tenir compte de ses lois. Et pour se garder d'une trop grande complexité, pour alléger le travail de planification à l'échelon national, des cellules de planification relativement autonomes sont mises en place au niveau des grandes agglomérations et des régions ; seuls les échanges interrégionaux sont répercutés au niveau central. *Il semble bien que les dirigeants actuels, à la tête d'un Etat hypercentralisé, se soient sentis dans l'impossibilité de tracer, de Pékin, le destin d'un milliard d'hommes et souhaitent se dégager d'un mode de gestion et de planification trop centralisé, à la soviétique*

### III. — LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

La deuxième session de la 5<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale qui s'est clôturée le 1<sup>er</sup> juillet dernier, après deux semaines de travaux, a été, pour les dirigeants chinois, l'occasion de marquer une date dans l'histoire moderne du pays. C'est ainsi que M. Hua Kuo-feng a intitulé la première partie de son rapport : « Un grand tournant historique. » Les dirigeants chinois ont tenu à montrer que la page était définitivement tournée sur une période de désordre politique et de difficultés économiques, qui aura duré plus de dix ans. Dans l'ère de « l'après maoïsme », la priorité est maintenant donnée au développement économique et à l'amélioration du sort des masses. Contrairement à l'habitude, la publication des discours des ministres des Finances et du Plan a été accompagnée de tableaux et de statistiques relativement précises compte tenu de l'appareil informatique rudimentaire dont dispose la Chine.

Afin d'obtenir l'adhésion populaire à ce programme de développement plus réaliste, l'Assemblée a décidé de consentir un effort sans précédent en faveur des paysans : en ce qui concerne les villes, il est prévu d'accorder une plus grande autonomie aux entreprises et de libérer l'initiative de la base.

Les principes de la politique de réajustement ont été confirmés : rétablir l'ordre des priorités autrefois élaborées par Mao Tsé-toung (agriculture, industrie légère, industrie lourde), renforcer les maillons faibles de l'économie (sources d'énergie, transports, matériaux de construction), revenir enfin à une politique plus raisonnable des investissements de base, sans renoncer au développement du commerce extérieur.

Pour mener à bien ce programme moins ambitieux que celui qui avait été présenté en 1978, la Chine devra mobiliser l'ensemble de sa population active. Les paysans qui avaient été quelque peu négligés au cours de la dernière décennie bénéficieront de l'essentiel de l'effort de l'Etat. Les mesures prises en leur faveur (réduction des impôts, exemptions fiscales accordées aux régions les plus pauvres ou aux entreprises des communes et des brigades) augmenteront de 7 à 13 milliards de yuans le revenu des communes, des brigades et des paysans en 1979.

Les ouvriers et les employés ne seront pas oubliés mais leur situation étant moins précaire que celle des paysans, ils ne viennent qu'en second dans les préoccupations du Gouvernement chinois actuel. L'Etat compte cependant « augmenter les salaires d'une partie des travailleurs, appliquer un système de primes et augmenter les

emplois : les habitants des villes et des bourgs verront ainsi leurs revenus s'accroître de plus de 7 milliards de yuans en 1979 » (les revenus annuels moyens que la production collective a rapportés aux membres des communes populaires rurales dans l'ensemble du pays sont passés de 65 yuans en 1977 à 73,90 yuans en 1978 tandis que le salaire annuel moyen des ouvriers et employés dans les établissements propriétés d'Etat passait, dans le même temps, de 602 à 644 yuans). Mais il s'agira essentiellement, pour les ouvriers, d'une amélioration collective des conditions de travail.

La décentralisation entraînera, pour les dirigeants des entreprises, une plus large part de responsabilités. M. Hua Kuo-feng a précisé qu'il faudra pratiquer résolument le système de responsabilités assumées par le directeur d'entreprise, sous la direction du comité du parti, de façon que le directeur soit effectivement le principal dirigeant administratif, sous les ordres de qui s'organise toute la production.

Les dirigeants chinois sont conscients du fait qu'un certain nombre de difficultés subsisteront. La première est *l'inflation*, que l'augmentation du prix d'achat des produits agricoles et l'élévation générale du niveau de vie des Chinois risquent fort de provoquer.

Le second problème, celui de *l'emploi*, se pose avec une acuité toute particulière. Le Gouvernement s'attache à multiplier les emplois en développant, en particulier, l'artisanat, les métiers d'entretien et de réparation, le commerce, les services, l'élevage, la restauration, le tourisme, les établissements urbains d'utilité publique, l'aménagement des parcs et le reboisement, tous secteurs susceptibles d'utiliser rapidement et sans grand investissement une nombreuse main-d'œuvre. Au total, c'est plus de 7 millions d'emplois que le Gouvernement compte créer cette année dans les entreprises d'Etat ou dans les établissements de propriété collective. Ces deux problèmes sont liés à un troisième auquel se heurtent la plupart des pays en voie de développement : *l'accroissement rapide de la population*, que les dirigeants chinois s'emploient à freiner.

## CHAPITRE V

### UNE CRÉATION ORIGINALE : LES COMMUNES POPULAIRES

Le maoïsme avait mis en place, au moment du « Grand bond en avant », une structure de base absolument unique au monde, la commune populaire. C'était le résultat d'une politique délibérée, que les pouvoirs publics ont menée de 1949 à 1958 : collectivisation des terres, entraide des familles, constitution de coopératives de type inférieur (mise en commun du matériel de production), puis de type supérieur (communauté des terres).

La commune populaire est une « unité polyvalente » et autonome ayant une responsabilité économique, sociale et politique ; elle a une structure pouvant permettre la décentralisation de l'Etat. La superficie d'une commune populaire équivaut en moyenne à celle d'un de nos cantons.

La plus grande partie de l'agriculture chinoise, 820 millions de personnes environ, est organisée en communes populaires qui seraient au nombre de 75.000, et qui regroupent chacune de 10.000 à 15.000 personnes en moyenne.

La commune populaire réalise concrètement la collectivisation du mode de vie et l'appropriation des moyens de production, la propriété privée étant limitée à l'habitation et à une parcelle de terre individuelle.

*Cette structure, proche du lieu de vie et au contact de la population, mélange cependant toutes les fonctions et engendre une certaine confusion des responsabilités.*

La commune populaire comprend des brigades, subdivisées en équipes de production, ces dernières correspondant en gros aux anciens villages. La brigade est propriétaire des ateliers de transformation, des vergers, des réservoirs d'eau, des écoles et dispensaires. L'équipe est propriétaire de la terre, des animaux de trait, des instruments aratoires et autres instruments de production. C'est l'unité de base, responsable de ses profits et de ses pertes.

La commune possède ce qui intéresse l'ensemble des équipes et brigades : station de tracteurs, centrale hydraulique, écoles secondaires, hôpitaux, commerces, etc. C'est une autorité *politique* dirigée par un comité révolutionnaire (dont le nom va changer) élu pour deux ans par l'Assemblée populaire locale : une unité *économique*, qui exploite non seulement la terre, mais est détentrice d'ateliers ; une unité *administrative* responsable de l'état civil ; une unité *sociale* assurant les services d'enseignement et de santé, une autorité *fiscale* levant l'impôt qu'elle paie à l'Etat.

La fixation des salaires se fait en points de base de travail, en fonction du temps passé et de la qualification. Leur montant, discuté au sein de l'équipe, fait l'objet d'un consensus. Ceux qui travaillent le plus gagnent le plus.

Le plan de production annuel est fixé après négociations et discussions selon un processus qui va de la base au sommet. Etabli par le district, il est réparti par le comité révolutionnaire de la commune populaire entre les brigades, puis entre les équipes. Les observations des équipes sont examinées par le comité révolutionnaire, qui propose le plan définitif, approuvé ensuite par le district. Les directives reviennent enfin à la base pour application.

*La commune populaire de Hola (près de Wuxi).*

Elle occupe une surface de 36 km<sup>2</sup>, est composée de 6.700 foyers, et regroupe 21.230 personnes dont 10.000 travailleurs ; elle comprend 13 brigades de production subdivisées en 95 équipes de production, ces équipes constituant à l'origine les villages.

Les productions couvrent les surfaces suivantes :

- cultures céréalières : 270 hectares ;
- élevage de poisson : 450 étangs sur 260 hectares ;
- mûriers (pour l'élevage du ver à soie) : 100 hectares ;
- cultures maraîchères : 92 hectares ;
- arboriculture, plantations de thé : 760 hectares.

Le revenu total est de 7.700.000 yuans. Il est ainsi réparti :

- fonds de roulement pour des semences, engrais, insecticides, entretien : 32,93 % ;
- impôts agricoles : 1,33 % ;
- fonds publics d'accumulation (travaux hydrauliques et tracteurs) : 7,36 % ;
- fonds publics de bien-être (conditions de vie, subventions pour la retraite, prêts municipaux) : 3,74 % ;

— fonds de réserve pour des calamités naturelles : 0,39 % ;

— salaires à verser aux paysans : 50,35 % (15 % de cette somme est versée en numéraire et 85 % perçue en nature).

La répartition de la production est variable. Pour les céréales, par exemple, la totalité va à la consommation et l'Etat fournit même un supplément. La commune populaire consomme 5 % de la production de poisson, 95 % sont destinés à l'Etat.

L'Assemblée communale de Hola, qui comprend 700 personnes, est, comme dans les autres communes populaires, composée de représentants élus au suffrage direct sur la base d'un représentant pour quinze travailleurs. Son rôle est analogue à celui des assemblées populaires locales, tel que défini à l'article 36 de la Constitution.

*La commune populaire de la « Longue Marche », à 15 kilomètres au nord-ouest de Shanghai,* comprend quatorze brigades subdivisées en 105 équipes qui regroupent 5.492 familles avec plus de 31.000 habitants dont 19.900 actifs, pour une superficie cultivée de 1.034 hectares ; la densité est donc particulièrement importante. Elle produit essentiellement des cultures maraichères, la production annuelle de légumes étant de 100.000 tonnes.

Elle dispose de 153 vaches laitières, 6.700 moutons, 228.000 poulets et canards et 59.000 porcs. La surface occupée par la culture de champignons de couche, une des cultures originales essentielles, est de 2 hectares. 80 hectares sont consacrés à la culture de plantes pour des produits de beauté. 6 usines employant près de 2.000 ouvriers produisent des engrais chimiques. La commune populaire dispose encore de 14 ateliers avec 3.000 ouvriers. Le matériel agricole est composé essentiellement de 67 tracteurs et motoculteurs dont 38 tracteurs de 45 ch.

Les normes de production indiquées par la municipalité et le plan sont arrêtées définitivement après des négociations qui lui permettent de discuter l'objectif proposé.

L'an passé, la valeur globale de la production des usines a été de 13.100.000 yuans, le prix de revient étant de 9.600.000 yuans, soit 74 % du total. En matière d'emplois, 1 million de yuans ont été versés à l'Etat à raison d'un impôt sur les revenus industriels de 5 % du chiffre d'affaires, et 20 % d'impôts sur les bénéfices.

Les salaires s'élèvent à 980.000 yuans, soit 10 % du prix de revient ou 7,5 % des revenus totaux.

Les bénéfices s'élèvent à 1 million 400.000 yuans ; 60 % d'entre eux sont remis aux équipes de production pour leurs équipements agricoles : tracteurs, irrigation, 20 % vont au développement industriel et au bâtiment, 10 % sont consacrés à l'amélioration du bien-être (environnement, hygiène, besoins sociaux de la commune),

10 % sont consacrés aux frais de gestion et au fonds de réserve. Si le bénéfice prévu a été dépassé, un pourcentage reste à la disposition de la commune pour être réparti en primes.

En ce qui concerne l'agriculture et l'élevage, l'an dernier la totalité des revenus a été de 13.760.000 yuans. Le prix de revient hors salaires a été de 5.090.000 yuans, soit 37,5 %. L'impôt d'Etat s'est élevé à 293.000 yuans, soit 2,1 % du chiffre d'affaires. Le fonds de bien-être a été de 1.690.000 yuans, soit 2,5 %. Restent 6.490.000 yuans, soit 47,9 % attribués aux paysans. Chaque actif de l'agriculture perçoit environ 500 yuans par an dans cette commune populaire. C'est un revenu particulièrement élevé et cette commune de banlieue maraichère est bien plus prospère que la moyenne. Les ouvriers reçoivent 5 % de plus. Actuellement, la fixation du salaire se fait en points de base de travail, en fonction du temps passé et de la qualification. Discutée au sein de l'équipe, la hiérarchie des salaires fait l'objet d'un consensus et c'est l'Assemblée qui en décide.

L'organisation des communes populaires est *le fruit d'une évolution vers la transformation des rapports de production et de répartition des revenus dans les campagnes*. Elle présente certes des défauts : une étroite subordination au Plan et un « mélange des genres » au point de vue politique, économique et social. En revanche, la réalisation de cellules autonomes polyvalentes d'encadrement constitue un réel avantage, en dépit de la lourdeur bureaucratique.

## CHAPITRE VI

### LES FINANCES PUBLIQUES, UN SECTEUR PEU CONNU

#### I. — LE BUDGET

Il s'agit d'un secteur peu connu de l'économie chinoise : les chiffres du budget étaient jusqu'alors secret d'Etat.

Le ministre des Finances a présenté, peu de temps avant notre visite, le 21 juin 1979, devant la deuxième session plénière de la 5<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale, le rapport sur le budget de la Chine en 1978 et le projet de budget pour 1979. Son discours, publié par l'*Agence Chine nouvelle* (1), nous donne, pour la première fois depuis près de vingt ans (2), des montants globaux, mais aussi le détail d'un certain nombre de postes au chapitre des dépenses. Bien que les réalités qu'ils recouvrent manquent parfois de clarté (3), ces chiffres apportent des précisions intéressantes et leur analyse semble montrer la volonté des Chinois de tempérer le rythme du développement économique.



Le budget de la Chine est faible : en 1978, par exemple, il était de 380 milliards de francs, soit l'équivalent de celui de la France pour 1976. Il est consacré au fonctionnement des services publics, aux investissements économiques et culturels, à la défense

---

(1) Voir en annexe V des extraits de ce discours (p. 104).

(2) Les chiffres officiels précédemment publiés pour le budget de la Chine remontaient à 1960.

(3) La distinction n'est notamment pas très bien établie entre le budget national et les budgets locaux.

nationale, à la redistribution du revenu national et au contrôle des activités économiques. La faiblesse relative des crédits budgétaires surprend l'observateur occidental, surtout si l'on considère que ce budget national recouvre une grande complexité de dépenses relevant du budget central et des budgets locaux.

On observe que le budget chinois, qui était de 70 milliards de yuans en 1960, n'a donc augmenté que de 60 % en dix-neuf ans, soit une moyenne de 2,5 % par an.

Le budget central, qui représente 53,7 % du budget national, comprend les dépenses relatives à la défense nationale, au fonctionnement des administrations, au service de la dette intérieure et extérieure.

Les budgets locaux, qui représentent 46,3 % de l'ensemble des dépenses, concernent l'administration locale et les dépenses de nature sociale.

#### LE BUDGET DE LA CHINE EN 1956, 1978 ET 1979

(En milliards de yuans.)

	1956	Pourcentage	1978	Pourcentage	1979	Pourcentage
<i>Recettes totales</i>	28.740	»	112.111	»	112	»
Recettes des entreprises industrielles d'Etat	5.447	18,95	44	59,6	»	»
<i>Dépenses totales</i>	50.580	»	111.093	»	112	»
Grands travaux d'infrastructure	15.910	52,02	45.192	40,68	39	34,82
— industrie lourde	8.828	(55,5)	»	(54,7)	»	(46,8)
— industrie légère	2.284	(14,35)	»	(5,4)	»	(5,8)
— agriculture	»	»	»	(10,7)	»	(14)
Amortissement et rénovation des équipements industriels	»	»	16.778	15,10	21,6	19,28
Aide aux communes populaires	»	»	7.695	6,92	7,05	6,29
Culture, Education, Santé, Sciences	4.600	15,04	11.266	10,14	12,08	10,78
Défense nationale	6.120	20	16.784	15,11	20,23	18,06
Dépenses administratives	2.660	8,7	4.908	4,41	»	»
Aide à l'étranger	0.404	1,32	»	»	1	0,89

Les investissements sont financés, soit par le budget central, soit par les budgets locaux.

En 1978, les revenus globaux de l'Etat se sont montés à 112,111 milliards de yuans et les dépenses à 111,093 milliards laissant apparaître un excédent de 1,018 milliard de yuans. Pour l'année 1979, les revenus et les dépenses sont de 112 milliards de yuans chacun. On en concluerait donc que le budget est en équilibre, si le ministre des Finances n'ajoutait que — n'eussent été un certain nombre de dépenses supplémentaires et un certain « manque à gagner » dus à diverses mesures destinées à soutenir l'agriculture — les revenus de l'Etat auraient atteint 128,6 milliards de yuans en 1979. La formulation obscure utilisée par le ministre des Finances, amène à penser au contraire que le budget aurait connu un grave déficit si un certain nombre de dépenses supplémentaires n'avaient pas été « débudgétisées ».

Le ministre des Finances ne donne guère d'indications sur les revenus de l'Etat, en dehors de leur montant global. En 1979, dit-il seulement, les revenus industriels et commerciaux du pays se sont chiffrés à 45,1 milliards de yuans et les revenus provenant des entreprises industrielles d'Etat à 44 milliards (soit près de 40 % du total). Si l'on compare avec l'année 1956, l'une des dernières pour lesquelles le budget chinois soit connu avec quelque précision, les revenus provenant des entreprises industrielles d'Etat avaient été cette année-là de 5,447 milliards de yuans sur un total de 28,740 milliards, c'est-à-dire qu'ils ne représentaient que moins de 19 % du total.

Le chapitre des dépenses est, en revanche, plus détaillé, encore qu'incomplet. En 1978, une somme totale de 45,192 milliards de yuans, c'est-à-dire 40,7 % du budget, a été affectée aux investissements des grands travaux d'infrastructure. Conformément aux exigences du réajustement, cette somme sera réduite à 39 milliards, soit 34,8 % du budget en 1979 (1). Dans ces investissements, la part de l'agriculture passe en 1979 de 10,7 à 14 %, celle de l'industrie légère, de 5,4 à 5,8 %, tandis que celle de l'industrie lourde tombe de 54,7 à 46,8 %. Bien que la tendance précédente consistant à privilégier l'industrie lourde ait été inversée, il est intéressant de noter que la part de l'agriculture ne rattrapera pas encore cette année le niveau de 1959, où elle était de 16 % et que la part de l'industrie légère, qui, de 1952 à 1959, avait été en moyenne le sixième de celle de l'industrie lourde, n'atteint encore en 1979 que le huitième de celle-ci.

Les dépenses pour la rénovation et la transformation technique des usines et de leurs équipements ont représenté 16,778 milliards de yuans en 1978. En 1979, les fonds alloués par l'Etat à ce chapitre ne sont que de 2,9 milliards de yuans, auxquels il faut ajouter 2,7 milliards de subvention à la fabrication de nouveaux produits.

---

(1) La part des investissements de construction dans le budget de l'Etat était passée de 26 % en 1950 à 61 % en 1959.

Mais le ministre des Finances précise que les entreprises d'Etat consacreront la plus grande partie de leurs 16 milliards de fonds d'amortissement à leur rénovation et à leur transformation. Ce poste représente donc, au total, plus de 19 % du budget contre 15 % en 1978.

Les fonds d'aide aux communes populaires rurales et autres dépenses courantes pour l'agriculture représentent 7,05 milliards de yuans en 1979 contre 7,695 en 1978. Mais il faut ajouter à ce chiffre 7 milliards de yuans provenant de l'augmentation du prix d'achat par l'Etat des produits agricoles et de diverses exemptions d'impôts que les Chinois placent curieusement au chapitre des revenus.

Les dépenses consacrées à la culture, à l'éducation, à la santé publique et aux sciences resteront sensiblement au même niveau, puisqu'elles ne passeront que de 11,266 milliards de yuans en 1978 (soit 10,14 % du budget) à 12,08 milliards en 1979 (soit 10,78 % du budget).

En revanche les crédits de la Défense nationale augmentent puisqu'ils passent de 16,784 milliards de yuans en 1978 (soit 15,11 % du budget) à 20,230 milliards de yuans en 1979 (soit 18,06 % du budget). Cette augmentation est justifiée, dit le ministre des Finances, par « la contre-attaque limitée d'autodéfense contre l'agression du Vietnam que la Chine a été obligée de lancer en février et mars derniers ».

L'aide au Tiers-Monde, enfin, dont le ministre des Finances n'indique pas le montant pour 1978, ne sera en 1979 que de 1 milliard de yuans. « La Chine est encore un pays en voie de développement et c'est tout ce qu'elle peut se permettre d'allouer à ce chapitre », précise le Ministre.

..

Bien que certains points restent encore quelque peu obscurs, le rapport dont des extraits sont reproduits en annexe n'en constitue pas moins un document d'un intérêt exceptionnel. Comme l'Assemblée populaire nationale semble devoir désormais se réunir régulièrement — Hua Kuo-feng a déjà annoncé une troisième session plénière pour 1980 et une quatrième pour 1981 — on s'achemine, dans ce domaine comme dans d'autres, vers un retour aux pratiques antérieures au « Grand bond en avant », où le ministre des Finances présentait à l'Assemblée, au milieu de chaque année, le rapport sur le budget de l'année précédente et en même temps le projet de budget pour l'année en cours.

..

La procédure d'élaboration du budget reflète une économie centralisée, malgré les difficultés d'un tel centralisme, tenant à l'immensité du territoire, à l'importance de la population et à la diversité des régions.

Un principe budgétaire que la Chine s'efforce de respecter est celui de l'équilibre. Si on a pu observer des déficits, c'était, nous a-t-on déclaré, au moment de la « Bande des Quatre ». Mais la gestion de l'économie accorde une faible importance aux techniques de financement. Le montant et la structure des masses budgétaires sont directement déterminés par le développement de la production agricole et industrielle du pays. En cas de difficultés conjoncturelles, une action sur les facteurs de production permet l'adaptation aux nouveaux besoins.

Le ministère des Finances prépare un budget prospectif global, qui est soumis à l'approbation du Conseil des affaires d'Etat, puis communiqué aux services concernés de l'échelon central et des échelons locaux. En fonction de ce projet, des propositions sont élaborées à l'échelon central, transmises au gouvernement, lequel prépare alors le projet définitif soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale populaire. Le budget concerne donc l'ensemble du territoire, à l'échelon central et aux échelons locaux. Les budgets locaux doivent être approuvés par l'échelon supérieur. Il s'agit jusqu'alors de l'application d'une planification totale et impérative.

∴

C'est ainsi par exemple que *le budget de Shanghai* (l'une des trois municipalités de la Chine directement subordonnées à l'autorité centrale) est élaboré, sur le plan local, selon les directives du Ministère. L'autorité centrale fixe le volume des dépenses et des recettes : 17.450 millions de yuans pour l'an passé (soit 51 milliards de francs). 70 % des recettes, soit 12.100 millions de yuans, proviennent de l'exploitation des entreprises d'Etat (industrielles, commerciales ou agricoles). 30 % proviennent des impôts (1), y compris ceux que supportent les propriétés collectives.

Avec ces crédits, la municipalité effectue les grands travaux de base (logement, urbanisme, routes, investissements industriels), mais procède aussi à l'amélioration des équipements des entreprises (bien-être social, aide au soutien à la production agricole). Elle se préoccupe tant de la vie administrative que de la vie sociale et économique. Dans ce domaine également, la voie chinoise est originale et ne ressemble à rien d'autre au monde.

(1) Voir ci-après « La fiscalité ».

## II. — LA FISCALITÉ

S'agissant d'un immense circuit financier, à l'échelle de tout le pays, *la distinction est floue* en ce qui concerne les recettes, *entre « revenus » des entreprises et « impôts » auxquels elles sont assujetties.*

Le budget est alimenté, dans sa plus grande partie, par les revenus des entreprises d'Etat (ce sont celles qui ressemblent le plus au modèle soviétique). Elles sont frappées par un impôt de 5 % sur le chiffre d'affaires et un impôt de 20 % sur les bénéfices. En 1978, le montant des impôts industriels et commerciaux s'est élevé à 45 milliards 100 millions (soit 40 %), et les revenus des entreprises industrielles à 44 milliards (soit 38,7 %).

La collectivité propriétaire de l'entreprise en perçoit les revenus : respectivement l'Etat, la province, la commune populaire pour leurs entreprises et établissements.

Le budget est financé, à raison de 9 % environ, par un impôt sur le chiffre d'affaires de toutes les entreprises industrielles et commerciales (à l'exclusion des entreprises d'Etat qui versent à l'Etat l'ensemble de leurs revenus). Le taux de cet impôt varie selon les marchandises et la nature des services. Un autre impôt, dont le rendement est faible, frappe le revenu industriel et commercial.

L'impôt agricole, de 2,5 % seulement, est payable en nature, prélevé sur la production des céréales de base, des graines oléagineuses, du coton et du tabac ; son produit représente 6 % de la valeur de la production de céréales de l'ensemble du pays. Le produit de cet impôt, *forfaitaire à l'hectare*, est en diminution constante, par suite d'une politique délibérée en faveur de la classe paysanne ; alors que la productivité augmente, la fiscalité n'augmente pas pour autant. Rappelons que l'agriculture occupe 850 millions de personnes.

Les autorités chinoises ont le sentiment que la fiscalité est à revoir. De grandes réformes sont envisagées : l'instauration d'un impôt sur le revenu est prévue, comme suite à une modulation et à une augmentation générale des salaires, et à l'introduction de primes.

Une autre réforme est celle de l'instauration d'un système analogue à la taxe à la valeur ajoutée. Un spécialiste français, inspecteur général de notre ministère du Budget, est consulté. Il y a là une manifestation de l'attitude de la Chine actuelle, consciente du fait qu'il lui est indispensable de s'informer, d'apprendre, et le cas échéant de s'inspirer de certaines expériences étrangères.

### III. — INVESTISSEMENTS ET ÉPARGNE

L'objectif prioritaire, la modernisation de l'économie en vue de l'amélioration du niveau de vie et de la promotion de la Chine au rang de grande puissance, pose le problème du financement de cette expansion et des projets d'investissements.

A cette fin, la Banque du peuple mène actuellement une politique active afin d'encourager l'épargne, les personnes privées étant libres de disposer de leurs revenus. La rémunération des placements est de l'ordre de 2 à 2,5 % l'an pour les dépôts à vue, et 3 à 3,5 % pour les dépôts à terme, alors que l'inflation est jusqu'alors pratiquement inexistante. Malgré le très faible niveau des salaires, un salarié place en moyenne 4 à 5 % de son revenu. C'est évidemment un faible pourcentage, aussi *l'essentiel des moyens de financement des investissements productifs provient-il de l'Etat, par le canal des entreprises.* L'ensemble des besoins financiers liés à des investissements productifs est directement pris en charge par le budget, en fonction des indications du Plan.

Le financement de cette expansion pose aussi le problème des échanges économiques et techniques internationaux, puisque le mot d'ordre n'est plus aujourd'hui de « compter seulement sur ses propres forces », mais de faire appel, dans certaines conditions, à l'étranger, pour « que l'étranger serve le national ».

Ce nouveau courant représente une novation considérable. Quels sont les moyens prévus pour financer les nouveaux courants d'importations ? Cette interrogation a provoqué des entretiens relatés au chapitre suivant sur les relations économiques et financières de la Chine avec l'étranger.

## CHAPITRE VII

### LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES AVEC L'ÉTRANGER

#### I. — LA RECHERCHE DE L'OUVERTURE

Le commerce extérieur chinois occupe une place mineure dans l'économie, sans commune mesure avec la taille du pays.

L'un des aspects marquants de la politique nouvellement engagée depuis le retour de Teng Hsiao-ping est l'ouverture du pays vers l'extérieur. Mais *cette orientation est limitée par le niveau modeste des exportations et le souci d'éviter un endettement trop important.*

L'un des principes en matière de commerce extérieur était de n'accepter de l'étranger ni prêts, ni investissements, ni aide. Désormais, la Chine accepte des prêts privés et des prêts gouvernementaux. *Elle vient, en avril 1980, d'adhérer au Fonds monétaire international et devrait bientôt devenir membre de la Banque mondiale, afin de bénéficier des possibilités de prêts à long terme et d'emprunter à un faible taux d'intérêt.*

La Chine poursuit maintenant une politique tendant à adopter les technologies étrangères et à permettre l'introduction de capitaux étrangers, tout en restant attentive à ses capacités de financement. Cependant, si le taux de couverture était encore de 88 % en 1978, *il n'était plus que de 82 % en 1979 et sera sans doute plus faible dans les années à venir.* Les besoins en devises pour le financement des importations d'usines et de technologie peuvent être estimés à 30 milliards de dollars d'ici à 1985, ce qui ferait de ce pays un des plus endettés du monde, d'où une active politique de recherche de devises étrangères (1).

(1) Ouverture au tourisme, par exemple.

La Chine a mis en vigueur, après son adoption par la deuxième session de la cinquième Assemblée nationale populaire, peu de temps avant la visite de notre délégation, un Code sur les entreprises mixtes, à capitaux chinois et étrangers. Il s'agit là d'un événement historique puisque les sociétés et les particuliers étrangers sont désormais autorisés à s'associer aux sociétés chinoises pour l'établissement conjoint d'entreprises mixtes. Cette formule associative devrait faciliter le développement de la coopération industrielle avec les pays développés. Voici un résumé des déclarations qui nous ont été faites à ce propos par un responsable de l'économie.

Aux environs de 1940, de nombreuses sociétés étrangères exerçaient leur activité en Chine, notamment à Shanghai. Après la Libération, elles ont éprouvé beaucoup de difficultés, aussi ont-elles arrêté leur activité d'elles-mêmes. Certaines ont vendu leurs biens à l'Etat car, endettées, elles se sont ainsi acquittées de leurs dettes. Ces biens concernaient principalement des hôtels et des chantiers navals. Depuis vingt-trois ans, il n'y a plus de capitaux purement étrangers sur le sol de la Chine. Seule subsiste cependant une banque anglaise, la Hong-Kong and Shanghai Bank. Mais la Chine envisage de développer une forme de sociétés mixtes avec d'autres pays ; déjà, une société mixte sino-polonaise, et quelques sociétés sino-tanzaniennes ont été mises sur pied.

Pour quelle raison le gouvernement chinois souhaite-t-il que soient créées de semblables sociétés mixtes ? Il désire élargir la coopération technique et soulager l'effort d'investissements proprement chinois. Beaucoup de candidats de divers pays souhaitent investir : Américains, Européens, Australiens, Chinois d'outre-mer, Japonais. La Chine s'efforce de créer les conditions favorables à une bonne coopération.

On note des demandes dans toutes les branches : industrie légère, textile, électricité, mécanique, industries chimique et métallurgique. Exemple : Renault pour les voitures automobiles. Le régime fiscal de semblables sociétés sera tout à fait différent de celui des entreprises chinoises, et une loi sera élaborée pour protéger les intérêts étrangers.

#### *Le point actuel du commerce extérieur de la Chine.*

La remise en cause des choix économiques qui avaient été rendus publics lors de la spectaculaire ouverture de la Chine sur l'extérieur, à partir de 1977, a pour conséquence d'introduire un facteur d'incertitude important dans les échanges de la Chine avec l'étranger. Le programme d'achat de biens d'équipement connaît de nombreuses coupes sombres, qu'il s'agisse de reports temporaires ou de projets définitivement abandonnés. En revanche, les importations de produits

alimentaires (céréales, sucre) continueront à se développer. La Chine cherche par ailleurs à accroître ses exportations : matières premières énergétiques (pétrole, charbon), textiles, biens de consommation divers, et à conclure des accords de troc ou de compensation avec ses fournisseurs industriels. Pékin hésite à trop recourir aux crédits, pourtant abondants, que lui proposent les pays industriels et semble s'être résigné à un important déficit extérieur. L'ouverture du marché chinois donne naturellement lieu à une concurrence acharnée de la part des pays développés. Le Japon et les Etats-Unis sont particulièrement bien placés, suivis des pays de la Communauté européenne. Au sein de la C.E.E., la R.F.A., la Grande-Bretagne et la France se disputent la première place.

## II. — LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-CHINOISES NE REFLÈTENT PAS L'ENTENTE POLITIQUE DES DEUX PAYS

Le rajustement en cours des priorités chinoises affecte notre pays, mais on ne peut encore en tirer des conclusions définitives. Les relations économiques entre les deux pays ne reflètent pas leur importance respective dans l'économie mondiale, et l'entente politique des deux pays. La France, qui fut un partenaire privilégié au cours des années qui ont suivi la reconnaissance de la Chine par notre pays, n'est plus maintenant qu'un fournisseur parmi d'autres.

*Les échanges extérieurs de la Chine et de la France subissent une éclipse, puisque du troisième rang après la révolution culturelle, celle-ci se retrouve maintenant au huitième rang, à la suite de la large ouverture de la Chine sur les marchés extérieurs et de la diversification de ses partenaires commerciaux.*

Certes, plusieurs de nos interlocuteurs nous ont assuré que, compte tenu des convergences politiques observées dans nombre de domaines, priorité serait donnée à la France à condition d'égalité de prix et de qualité et sous condition de fourniture de certaines marchandises souhaitées.

Le montant de nos exportations en Chine évolue en fonction des livraisons de biens d'équipement, matériel lourd, usines clés en main, grands équipements industriels complets, qui représentent 35 % de nos ventes en 1976, et dont l'exportation est soumise à de fortes variations d'une année sur l'autre. Nos ventes courantes (acier, aluminium, produits demi-finis) représentent seulement 15 % de nos exportations en 1976 ; elles sont plus faibles que celles de nos principaux concurrents. L'importance des grands contrats d'équipement des secteurs chimique et pétrolier de 1973 à 1974 avait maintenu nos exportations à un niveau élevé. Mais dans la mesure où aucun contrat n'est venu prendre, en 1975 et 1976, leur relais, le flux des livraisons de biens d'équipement s'est tari en 1977. Soulignons cependant qu'une reprise semble s'amorcer dans ce secteur. Mais, on constate, depuis 1977, un recul de nos ventes courantes à la Chine, notamment d'acier et de produits chimiques.

*Un accord économique à long terme*, signé en novembre 1978 et qui couvre la période de 1978 à 1985 a pour objectif d'accroître les échanges dans les principaux secteurs intéressant l'industrie française, production énergétique, industrie lourde, industrie légère, biens de consommation, transports, etc.

Notre pays a ouvert un *crédit de 30 milliards de francs à la Chine pour ses achats de biens d'équipement*, et un accord inter-bancaire, signé en 1979, a fixé les modalités pratiques de ce financement.

Certes, de nombreux pourparlers sont engagés avec la Chine, mais peu de contrats ont été signés récemment. Nous venons de connaître une déception importante en matière nucléaire ; peut-être certaines compensations seront-elles offertes à notre pays dans le domaine de l'électricité thermique. Mais des incertitudes pèsent sur certains autres projets en raison du réajustement des objectifs de la Chine ; il s'agit essentiellement de projets métallurgiques concernant l'acier lourd, les aciers spéciaux, des usines de tubes, l'aluminium, des projets miniers, hydroélectriques et ferroviaires. Plusieurs affaires font l'objet de progrès encourageants en matière d'électronique, d'informatique, d'électricité thermique, d'équipements électriques, de recherches pétrolières et de production de magnésium. En tout état de cause, la réalisation de grands projets sera ralentie.

Nous avons pu visiter une importante réalisation, celle de Liaoyang, construite par la France à la suite du voyage en Chine du Président Pompidou en 1973. Il s'agit du plus gros complexe vapo-craqueur du monde construit d'un seul bloc. Conçu à une période où la Chine était encore très mal connue, la construction et la mise en route se sont heurtées à quelques difficultés, dont nous ont fait part les techniciens français que nous avons rencontrés sur place. Ils ont rendu hommage à la compétence des techniciens chinois, ceux-ci étant cependant peu nombreux et âgés, compte tenu de l'influence de la révolution culturelle qui a été paralysante. Quant aux ouvriers chinois, intelligents et industrieux, ils semblent parfois indifférents aux exigences de la productivité industrielle. Mais nous avons pu prendre sur place conscience des difficultés qu'il peut y avoir à imposer des sauts technologiques rapides à un pays qui n'y est pas préparé.

Désormais, plutôt que de grands projets, dont la réalisation est maintenant peu vraisemblable, *il semble préférable de procéder à l'approche de l'immense Chine par petits contrats*, avec des projets modestes prenant Hong-Kong pour base de départ.

---

## CONCLUSION

### VERS UNE VOIE NOUVELLE ?

Géant, avec un milliard d'individus et dix millions de kilomètres carrés de superficie ; vieux pays, qui fut, depuis la plus haute antiquité, un empire, à certaines époques très puissant ; aujourd'hui un régime aux prises avec de redoutables problèmes économiques et sans doute politiques, telle apparaît la Chine en cette veille du XXI<sup>e</sup> siècle.

*Quelles sont les chances de surmonter ces problèmes ?*

Ce peuple très ancien, qui a connu au cours des siècles guerres civiles, pillages, brigandages, a vécu replié sur lui-même, et n'a pas été en mesure de s'adapter à la révolution technologique, à la différence de son voisin, le Japon. Depuis l'instauration, il y a trente ans, de la République populaire, des évolutions politiques et économiques contradictoires n'ont pas permis un développement harmonieux. La hantise de la cassure entre une bureaucratie nantie et la classe laborieuse est à l'origine des drames qu'a connus le maoïsme. Notamment, la révolution culturelle, qui fut une mutation suicidaire, a coûté plusieurs centaines de milliers de morts, paralysé pendant cinq ans le système d'enseignement, le développement immédiat et les chances d'un développement futur. *La Chine a ainsi sacrifié une génération de techniciens et brisé pour un temps son propre développement.*

*Cependant, c'est aussi un milliard d'hommes qui échappent maintenant aux épidémies, à la disette, voire à la famine et sont préservés des cataclysmes naturels.*

La Chine désire désormais procéder à sa modernisation, et rattraper en vingt ans les nations industrialisées. Mais les moyens technologiques et financiers risquent de lui manquer. Il lui faut en effet, à la fois nourrir sa population dans des conditions difficiles et dégager un surplus économique pour constituer une industrie, une armée, des voies de communication. *Il semble qu'il y ait contradiction entre l'obligation vitale de consommation de masse quotidienne et la règle de l'investissement à long terme.*

Par ailleurs, ce pays est excessivement centralisé : en effet, la Chine a conservé en grande partie le modèle de gestion étatique sovié-

tique. Mais est-il possible de tracer, en détail, de Pékin, le destin de toute la population chinoise, alors qu'elle comprend des types différents, ou que ses langues parlées varient d'une région à l'autre ?

La voie économique chinoise est tout à fait originale, différente de celle du marxisme soviétique, ou de celle de l'Occident qui a mené d'un même front sa révolution agricole et industrielle. Elle ne donne pas la priorité au développement industriel lourd, soit manque de capitaux, soit souci de sauvegarder l'emploi. Mais la prééminence donnée à l'agriculture n'est-elle pas un handicap insurmontable, en contradiction avec toutes les expériences de développement économique connues ?

Doué pour la qualité de la vie, le peuple chinois a su, au cours des âges, organiser de façon méticuleuse les relations entre les hommes et la nature. Il a fait naître au monde une civilisation originale et procédé à de nombreuses inventions, bien avant l'Occident. *Ayant une haute conscience de sa dignité, il possède un système de valeurs différent de celui des pays industrialisés occidentaux et s'est engagé dans une voie spécifique qui ne ressemble à aucune autre. Aussi, la Chine a-t-elle le sentiment très vif de l'originalité d'un système dont elle est fière, mais qui explique sans doute la prudence de sa démarche.*

Conformément au moralisme traditionnel ambiant, héritage du confucianisme, le régime actuel veut d'abord changer les mentalités, contrairement au marxisme orthodoxe, selon lequel l'histoire évolue sous la pression des forces de production.

Contradiction philosophique, contradiction économique, contradiction sociale, la Chine de cette fin de xx<sup>e</sup> siècle affronte trois défis dont nul ne peut encore dire quand et comment elle les surmontera.

## HONG-KONG.

### LES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC LA FRANCE : UN TREMPLIN VERS LA CHINE ?

Colonie de la Couronne britannique, peuplée de 4,7 millions d'habitants (1) qui vivent sur 1.052 kilomètres carrés, Hong-Kong a connu, et connaît encore une expansion économique comparable à celle du Japon ou de la Corée. On observe une production intérieure brute en croissance rapide (2), un taux d'inflation relativement modéré (3), un commerce extérieur dont le montant a presque doublé en quatre ans (4) ; enfin, des réserves de change qui, sans être considérables, représentent 1.300 millions d'U.S. \$, soit 14 % du produit national brut, mais seulement un mois d'importation.

*Hong-Kong, étroitement imbriqué dans les circuits financiers de la Chine, constitue un laboratoire d'expérimentation pour les Chinois, qui peuvent y observer les mécanismes du monde capitaliste et aussi se trouver en contact avec la technologie occidentale. C'est également une pompe à devises par l'intermédiaire des banques chinoises établies à Hong-Kong. On dénombre dans le territoire soixante-quatorze banques, les unes, propriété de capitalistes locaux, les autres étant des banques communistes, dont la Banque de Chine, et des banques étrangères.*

La France occupe à Hong-Kong une place grandissante, mais encore faible, d'autant que les pays d'Asie lancent le défi de leur progrès, au moment où la Chine développe ses relations avec l'extérieur : le nombre de nos compatriotes, de l'ordre de 1.500, a doublé depuis sept ans. Notre présence est assurée essentiellement par quelques

(1) 98 % de la population est d'origine chinoise ; 40 % de cette population (qui croît de 1,2 % par an) a moins de vingt ans.

(2) En termes réels : + 16,7 % en 1976, + 11,4 % en 1977, + 9,6 % en 1978. Le produit national brut par tête atteindrait 2.560 dollars U.S.

(3) Si l'on prend l'indice A (qui concerne les catégories sociales percevant de 400 à 1.500 dollars de Hong-Kong par mois) : + 0,9 % en 1975, 3,6 % en 1976, 4,5 % en 1977 et 7,5 % en 1978.

(4) 63.920 millions de dollars de Hong-Kong en 1975 ; 116.923 millions en 1978 (18<sup>e</sup> rang mondial).

N.B. : 1 dollar de Hong-Kong = 0,84 F (juillet 1979).

entreprises françaises repliées d'Indochine ; elle est bien discrète : on note, outre de grandes banques, quelques maisons d'import-export, une entreprise de travaux publics (les Dragages et Travaux publics), venue en 1955 pour exécuter la piste de l'aérodrome de Kaïtak ; elle participe depuis lors à la plupart des grands travaux de Hong-Kong. Nous jouons un rôle croissant dans les transports maritimes et aériens, et aussi pour les articles de luxe, tels que le cognac.

En 1977, *notre commerce avec Hong-Kong dépassait, en valeur, notre commerce avec la Chine* ; nos exportations combinées de Hong-Kong, Taiwan, Macao et Brunei ne le cèdent en Asie qu'à nos exportations vers le Japon.

## I. — LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE AVEC HONG-KONG SE SONT DÉVELOPPÉES

### A. — Sur le plan commercial.

De 1974 à 1978, en effet, le commerce entre la France et Hong-Kong a presque triplé en valeur, passant de 632 à 1.774 millions de francs. Il est, d'autre part, resté positif pour notre pays, l'excédent dégagé ayant toutefois crû moins vite que le montant des échanges puisqu'il a seulement doublé (118 millions de francs en 1974 ; 244 millions de francs en 1979). Quant à notre taux de couverture, il s'est légèrement détérioré, ainsi que l'atteste le tableau suivant.

#### COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET HONG-KONG

(En millions de francs.)

	1974	1975	1976	1977	1978
Exportations	375	363	662	760	1.009
Importations	257	271	480	679	765
Solde	+ 118	+ 92	+ 182	+ 81	+ 244
Taux de couverture	146	134	138	112	132

Cependant, les résultats enregistrés pour les cinq premiers mois de 1979 laissent prévoir une réduction sensible de notre excédent, sans doute liée au souci, affiché par les autorités de Hong-Kong, de résorber, au moins partiellement, le déficit de la balance commerciale (9.100 millions de dollars de Hong-Kong en 1978) (1).

#### COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET HONG-KONG POUR LES CINQ PREMIERS MOIS DE 1979

(En millions de francs.)

	1977	1978	Variation 1978/1977 (en pourcentage)	1979	Variation 1979/1978 (en pourcentage)
Exportations	302	358	+ 18,5	447	+ 24,8
Importations	273	297	+ 9	435	+ 46,2
Solde	+ 29	+ 61	»	+ 12	»
Taux de couverture	110,6	121	»	102	»

(1) Deux contrats représentant un peu plus de 80 millions de francs ont, néanmoins, été enlevés par des entreprises françaises en octobre 1978.

En outre, nos relations commerciales avec Hong-Kong ne concernent qu'un petit nombre de produits, et cette situation ne s'est pas modifiée en 1979. La colonie importe, pour l'essentiel, des produits de luxe (alcools, parfums) et des articles manufacturés, tandis que la France achète des vêtements, des jouets et du matériel électrique. La structure des échanges est révélatrice à cet égard :

**STRUCTURE DES IMPORTATIONS DE HONG-KONG  
EN PROVENANCE DE LA FRANCE**

(En pourcentage)

	1975		1978	
Alcools et tabac .....	29,8	} 96,1	26,4	} 94,5
Articles manufacturés divers (dont textiles et montres) .....	24,1		29,2	
Produits chimiques (dont parfums et cosmétiques) .....	18,5		17,9	
Articles manufacturés .....	13,2		10,7	
Machines et matériels de transport .....	10,5		10,3	

**STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE HONG-KONG VERS LA FRANCE**

(En pourcentage.)

	1978	
Articles manufacturés .....	10,1	} 98,8
Machines et matériels de transport .....	16,4	
Articles manufacturés divers (textiles, vêtements) .....	72,3	

Quant aux contrats en cours, ils concernent essentiellement deux opérations : le métro et un tunnel routier.

**B. — Sur le plan économique.**

S'agissant des investissements de la France à Hong-Kong, ils sont relativement réduits, puisqu'ils représentaient, au 31 mai 1979, 24,9 millions de dollars de Hong-Kong (23,9 quatre ans plus tôt). Cinq filiales d'entreprises françaises seulement étaient implantées dans la colonie, alors que le nombre d'établissements étrangers atteignait 421 au 31 décembre dernier. Quant aux sec-

teurs concernés. il s'agit, pour l'essentiel, de la chimie, du textile, du matériel électrique et de l'ingénierie.

Toutefois, notre présence s'est affirmée ces dernières années, et n'a plus désormais de caractère marginal : 7 banques, 2 compagnies d'assurances, 1 société de réassurance, 11 sociétés de commerce international et 36 entreprises françaises sont, en effet, représentées à Hong-Kong, ces chiffres n'ayant, évidemment, qu'une valeur relative.

## II. — MAIS LA POSITION DÉTENUE PAR LA FRANCE RESTE FAIBLE

### A. — Pour des raisons d'ordre général.

En premier lieu, la France reste insuffisamment implantée en Asie. La part relative des pays d'Asie-Océanie dans l'ensemble de nos échanges reste, en effet, modeste (4,6 % en 1978) alors que nos concurrents — Japon, Etats-Unis et R.F.A. notamment — pratiquent depuis longtemps une politique de présence active ; et les relations économiques que nous avons avec Hong-Kong subissent le contrecoup de cette situation.

En second lieu, sur le plan commercial, la France n'était, en 1978, que le onzième client et le treizième fournisseur de la colonie, notre part de marché n'ayant que faiblement progressé.

(En pourcentage.)		
	1975	1978
Part de la France à l'importation	1,37	1,7
Part de la France à l'exportation	0,9	1,4

La position de nos concurrents est, d'autre part, plus solide parce que plus ancienne (Japon, Grande-Bretagne), étayée par des considérations politiques (Etats-Unis) ou une présence commerciale plus importante (République fédérale d'Allemagne). L'évolution des parts de marché est particulièrement révélatrice à cet égard.

### PART DE MARCHÉ DÉTENUE PAR NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES A HONG-KONG (1978)

(En pourcentage)		
	1976	1978
1. Japon	21,66	22,8
2. Chine populaire	17,9	16,7
3. U.S.A.	12,3	11,9
6. Royaume-Uni	4,2	4,7
8. R.F.A.	3,0	3,3

Sur le plan économique, enfin, le montant des stocks d'investissements français (25 millions de dollars de Hong-Kong en 1979) est négligeable si on le compare tant à la formation brute de capital fixe (12.830 millions de dollars de Hong-Kong au 31 décembre 1977) qu'aux stocks d'investissements étrangers. La France, en effet, n'arrive qu'au neuvième rang dans ce domaine, et le montant de nos investissements est de moitié inférieur à celui de la République fédérale d'Allemagne.

**STOCKS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS A HONG-KONG  
AU 31 DÉCEMBRE 1978**

(En millions de dollars de Hong-Kong.)

	Montant	Pourcentage du total
1. U.S.A.	949	45
2. Japon	409	19
3. Royaume-Uni	153	7,3
4. Suisse	109	5,1
5. Pays-Bas	103	4,9
8. R.F.A.	50	2,4

**B. — Pour des raisons d'ordre particulier.**

En effet, nos relations économiques avec Hong-Kong, dont on a pu constater l'insuffisance, risquent d'être affectées par deux types de problèmes :

- des problèmes liés à la conjoncture ;
- des problèmes liés au régime juridique des échanges.

1. *Les problèmes liés à la conjoncture* tiennent, pour l'essentiel, au souci grandissant que manifestent les autorités de Hong-Kong devant l'ampleur d'un déficit commercial qui a plus que quintuplé en trois ans (1.700 millions de dollars de Hong-Kong en 1976, 9.100 millions en 1978). Leur volonté, dont les chiffres du commerce extérieur pour 1979 constituent les prémices, sera donc de réduire l'excédent jusqu'alors enregistré au bénéfice de la France, voire d'inverser la tendance. Par ailleurs, nos exportations pourraient souffrir d'une politique économique restrictive, dont la possibilité ne saurait être écartée. En effet, le taux d'inflation a été multiplié par deux entre 1976 et 1978, le rythme de croissance du produit national brut a sensiblement baissé, même s'il reste exceptionnellement rapide ; et le déficit budgétaire a fait son apparition en 1979, pour la première fois depuis 1950.

2. *Les problèmes liés au régime juridique des échanges* touchent, d'autre part, à l'existence de restrictions quantitatives découlant soit de l'arrangement multifibres (issu d'une négociation à caractère multilatéral entre Hong-Kong et la C.E.E.) pour ce qui concerne les produits textiles (1), soit de contingents bilatéraux qui portent sur neuf postes pour une somme totale de 40,2 millions de francs en 1979, mais dont l'augmentation, voire la disparition, sont vivement souhaitées par les autorités de la colonie. On notera, néanmoins, que le montant des contingents ouverts a sensiblement crû depuis quatre ans.

**MONTANT DES CONTINGENTS OUVERTS AU PROFIT DE HONG-KONG**

(En millions de francs français)

	1976	1977	1978	1979
Contingents bilatéraux	14	33,6	36,2	40,2
Contingents foires	•	•	0,6	1

Il apparaît que les relations économiques entre la France et Hong-Kong sont encore trop modestes, bien qu'ayant connu, ces dernières années, un développement rapide. On ne peut donc qu'insister sur la nécessité qui se fait jour de poursuivre dans cette voie, étant donné *l'intérêt du marché potentiel représenté par la colonie et le pont qu'il permet de jeter entre la France et la Chine populaire*. Malgré la précarité de son statut, Hong-Kong rayonne sur la Chine et les pays membres de l'A.N.S.E.A. (2). En fait, l'hypothèque politique, à savoir l'arrivée à échéance en 1997 du bail emphytéotique portant concession des nouveaux territoires (3), semble n'inquiéter personne. Rappelons que la Chine communiste n'a jamais reconnu le traité « injuste » signé à Nankin en 1842 confirmant la cession de Hong-Kong à la Grande-Bretagne : mais depuis trente ans que le régime communiste est en place à Pékin, aucune initiative préjudiciable à la colonie n'a été prise. Certes, le maintien du statu quo ne dépend que du bon vouloir des Chinois, mais la colonie demeurera aussi longtemps qu'elle sera utile à la Chine, qui y trouve un « sas » la reliant au monde capitaliste, et un banc d'essai en matière industrielle.

(1) L'accord C.E.E. - Hong-Kong a été signé en janvier 1978 pour cinq ans. Il concerne 44 catégories de produits textiles, dont l'entrée dans la Communauté est désormais soumise à surveillance.

(2) Association des nations du Sud-Est asiatique, groupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, et la Thaïlande.

(3) L'Accord de concession concernant les nouveaux territoires a été signé en 1898.

Au lendemain de la publication du Code chinois des investissements, on peut penser que Hong-Kong peut jouer un rôle primordial dans nos rapports avec la Chine, *sauf* pour l'établissement de contrats qui se négocient entre capitales, du moins *pour ceux qui, à partir de la colonie britannique, se concluent entre les autorités provinciales et des sociétés privées*. La République populaire de Chine renonçant à certains projets ambitieux, et privilégiant désormais la petite industrie par rapport à la grande, des organismes créés à partir de Hong-Kong peuvent prendre une place importante dans sa modernisation. Il y a là un atout pour certaines de nos entreprises.

## ANNEXES

—

ANNEXE I

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS CHINOIS

A. -- COMITÉ PERMANENT DU BUREAU POLITIQUE  
DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS

*Président :*

Hua Kuo-feng.

Yeh Chien-ying,  
Teng Hsiao-ping,  
Li Hsien-nien.

Chen Yun,  
Chao Tzu-yang,  
Hu Yao-pang

B. -- CONSEIL DES AFFAIRES D'ÉTAT

*Premier ministre :*

Hua Kuo-feng.

*Vice-Premiers ministres :*

Teng Hsiao-ping.  
Li Hsien-nien.  
Chen Yun,  
Hsu Hsiang-chien.  
Yu Chiu-li.  
Keng Piao.  
Chen Yung-kuei.  
Fang Yi,  
Wang Chen.

Ku Mu,  
Wang Jen-chung.  
Kang Shih-en.  
Chen Mu-hua.  
Po Yi-bo,  
Yao Yi-lin,  
Chi Peng-fei.  
Chao Tzu-yang.  
Wan Li.

C. -- COMITÉ PERMANENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE

*Président :*

Yeh Chien-ying

*Vice-présidents :*

Sung Ch'ing-ling.  
Nieh Jung-chen.  
Liu Po-ch'eng.  
Ulanfu,  
Wu Teh,  
Wei Kuo-ch'ing.  
Ch'en Yun,  
Kuo Mo-jo,  
T'an Chen-lin.  
Li Ching-ch'uan.  
Chang Ting-ch'eng.

Ts'ai Ch'ang,  
Teng Ying-ch'iao.  
Sarfudin,  
Liao Ch'eng-chin.  
Chi Peng-fei.  
Chou Chien-jen.  
Hsu Teh-heng.  
Hu Chueh-wen.  
Peng Chen,  
Hsiao Hsin-kuang.  
Chu Yun-shan

U R S S

M O N G O L I E

Ouroumchi

REGION AUTONOME  
DU XINJIANG

GANSU

REGIO

REGION

AUTONOME

DU MINGXIA

Lanzhou

CACHEMIRE

QINGHAI

REGION AUTONOME DU TIBET

SICHUAN

Chengdu

NEPAL

Lhassa

Chungking

GUI

I N D I E

KHOUËN

PAKISTAN

Kunming

YUNNAN

KEMANIE

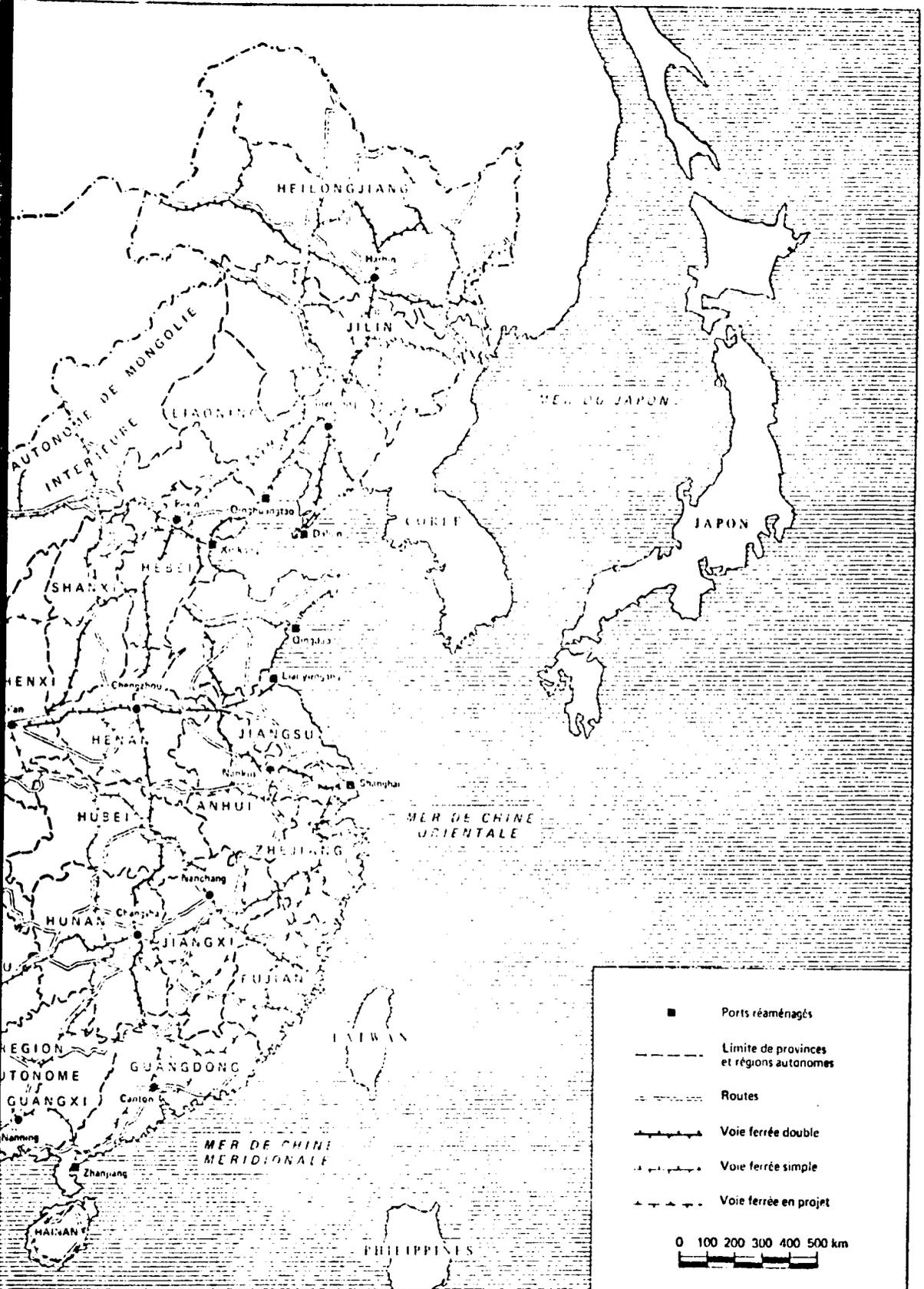
VIET-NAM

GOLLE  
DU BEN-GHE

LAOS

THAÏLANDE





## ANNEXE III STATISTIQUES

### A. — PRÉSENTATION DU PAYS

#### a) Données de base.

Superficie : 9.596.000 kilomètres carrés.  
Population : 975 millions d'habitants (source chinoise : 1978).  
100 habitants/kilomètre carré environ.  
Population rurale : 800 millions d'habitants.  
Population active : 300 millions d'habitants.  
P.N.B. : 407 milliards de dollars (estimation américaine en 1978).

#### Décomposition :

- secteur primaire : 25 % ;
- secteur secondaire : 70 % ;
- secteur tertiaire : 5 %.

#### b) Principales productions.

##### 1. Evolution générale :

- *Production industrielle (en milliards de yuans) (1) :*
  - 1977 : 373,
  - 1978 : 423 (+ 13,5 %),
  - 1979 (prévision) : 457 (+ 8 %) ;
- *Production agricole :*
  - 1977 : 134,
  - 1978 : 146 (+ 9 %),
  - 1979 (prévision) : 152 (+ 4 %).

##### 2. Principaux résultats (1978) :

- *Energie :*
  - charbon : 618 millions de tonnes (+ 12,5 %) ;
  - pétrole : 104 millions de tonnes (+ 4 %) ;
  - électricité : 256 milliards de kilowatts-heure (+ 15 %) ;
  - gaz : inconnu (70 milliards de mètres cubes en 1976).
- *Logements :*
  - logements construits : 37 millions de mètres carrés (+ 33 %) ;
  - ciment produit : 65 millions de tonnes (+ 17 %) ;
- *Agriculture :*
  - céréales : 304 millions de tonnes (+ 7,8 %) ;
  - coton : 2 millions de tonnes (+ 5,8 %) ;
  - oléagineux : 5,2 millions de tonnes (+ 30 %) ;
  - canne à sucre : 21 millions de tonnes (+ 19 %) ;
  - betteraves : 2,7 millions de tonnes (+ 10 %) ;

---

(1) 1 yuan = 2,76 FF (Juillet 1979).

sel : 19 millions de tonnes (+ 14,2 %);  
sucre : 1,8 million de tonnes (+ 25 %);  
produits aquatiques : 4,6 millions de tonnes (+ 1 %);  
engrais : 8,7 millions de tonnes (89 kg/ha);  
élevage : porcins : 301 millions de têtes,  
          ovins : 170 millions de têtes,  
          bovins : 94 millions de têtes;  
reboisement : 4,5 millions d'hectares (— 6,2 %);  
tracteurs : 557.000 (95.000 supplémentaires en 1979);  
motoculteurs : 1.370.000;  
moteurs destinés à l'irrigation : 65.550 chevaux vapeur;  
investissement agricole prévu en 1979 : 17,4 milliards de yuans.

— *Chimie* :

matières plastiques : 675.000 tonnes;  
fibres synthétiques : 285.000 tonnes;  
médicaments : 40.700 tonnes.

— *Acier* :

31,7 millions de tonnes (+ 34 %);  
acier laminé : 22 millions de tonnes;  
fonte : 35 millions de tonnes.

— *Industrie légère* :

bicyclettes : 8.540.000 (production 1978);  
machines à coudre : 4.865.000 (production 1978);  
montres : 13.510.000 (production 1978);  
fibres de coton : 2.380.000 tonnes;  
tissus de coton : 11.286.000 mètres carrés.

— *Transports* :

automobiles : 149.100 (production 1978);  
locomotives : 521 (charbon et diesel, 1978);  
wagons de marchandises : 16.950;  
navires : 866.000 DWT;  
moteurs : 28.180.000 chevaux vapeur;  
réseau ferroviaire : 50.000 kilomètres (+ 900 kilomètres en 1978);  
réseau routier : 890.000 kilomètres (+ 35.000 kilomètres);  
réseau fluvial : 136.000 kilomètres;  
réseau aérien : 149.000 kilomètres (+ 17.000 kilomètres);  
fret portuaire : 250 millions de tonnes.

3. Situation sociale :

— *Education* (nombres d'élèves) :

établissements d'enseignement supérieur : 850.000 (+ %);  
établissements d'enseignement secondaire : 65.480.00;  
établissements d'enseignement primaire : 146.240.000;  
établissements d'enseignement professionnel : 880.000.

— *Culture* :

journaux : 11 milliards d'exemplaires (en 1978);  
livres : 4 milliards;  
périodiques : 760 millions;  
films : 46;  
93 stations de radio;  
32 stations de télévision.

— *Santé* :

1.850.000 lits d'hôpitaux;  
2.460.000 (corps médical et assimilés),

dont :

250.000 médecins traditionnels,  
350.000 médecins « occidentaux »,  
1.600.000 médecins « aux pieds nus ».

— *Recherche* :

5.870.000 de yuans (+ 10 %).

## B. — SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

- *Budget* 1978 : 111 milliards de yuans ;  
dépenses 1979 : 112 milliards de yuans ;  
recettes 1978 et 1979 : 112 milliards de yuans.
- *Commerce extérieur* (en milliards de yuans) :

	1977	1978	1979 (prévision)	1979-1978 (en %)
Importations .....	13,28	18,74	24,8	+ 32
Exportations .....	14	16,75	19,2	+ 14,5
Total .....	27,28	35,5	44	+ 23
Solde .....	+ 0,72	- 1,98	- 5,6	»
Taux de couverture .....	105	89	77	»

— *Salaires* :

95.000.000 de salariés en 1978 ;  
7.500.000 emplois créés en 1979 ;  
masse salariale : 57 milliards de yuans ;  
salaire moyen : 644 yuans/an.

## C. — RELATIONS FRANCO-CHINOISES

1\* *Bilan* (en millions de F) :

	1970	1974	1975	1976	1977	1978
Exportations françaises .....	448,5	769	1.610,2	1.603,8	468,1	891
Importations françaises .....	388	878,4	741,9	928,3	952,9	1.015
Solde .....	+ 60,3	- 109,4	+ 868,3	+ 765,5	- 484,8	- 124
Taux de couverture .....	115	87	217	172	49	87

## 2° Structure (1978).

Exportations françaises (par ordre décroissant) :

- acier ;
- appareillage mécanique ;
- aluminium ;
- engrais ;
- produits chimiques ;
- appareillage électrique et électronique ;
- optique.

Importations françaises :

- viande ;
- soie ;
- peaux ;
- coton ;
- thé ;
- produits artisanaux ;
- sous-produits animaux.

Part de marché : 1,5 %.

Classement sur le marché chinois : huitième rang (1976 : quatrième, 1977 : treizième).

## D. — PRINCIPAUX CONTRATS DE VENTE D'ÉQUIPEMENTS FRANÇAIS A LA CHINE

### Transports routiers :

De 1965 à 1974 : 8.065 camions (Berliet).  
1973 : 1.066 camions (Unic).

### Transports ferroviaires :

1958 : 20 locomotives électriques.  
1970 : 40 locomotives électriques (Alsthom).  
1971 : 50 locomotives Diesel (Alsthom).

### Transports maritimes :

1964 : 2 cargos de 15 500 tonnes (Chantiers Méditerranée et Dunkerque).  
1965 : 1 paquebot mixte 10 500 tonnes (Chantiers Atlantique).  
1977 : 2 cargos de 12.000 tonnes d'occasion (Marseille).

### Transports aériens :

1967 : 15 hélicoptères Alouette III (S.N.I.A.S.).  
1973 : 13 hélicoptères Superfrelon (S.N.I.A.S.).

### Usines complètes chimiques et textiles :

1963 : usine d'éthylhexanol du Kirin (Speichim).  
1972 : usine d'oxygène et d'azote (l'Air liquide).  
1973 : usine d'acétate de vinyl A.V.M. de Tchoungking (Speichim).  
          complexe pétrochimique de Liaoyang (Technip-Speichim).  
1974 : 3 usines d'engrais azotés à Canton, Nanking et Anching (Heurtey).  
          1 unité de fibres synthétiques pour Liaoyang (Rhône-Poulenc).  
1978 : pièces de rechange pour les usines d'engrais (Heurtey).

**Télécommunications :**

- 1965 : 2 émetteurs O.C. 350 kilowatts (Thomson).
- 1972 : 2 radars longue portée et 10 stations au sol V.O.R. (Thomson-C.S.F.).
- 1973 : équipements de radar T.H.U. (Thomson-C.S.F.).
- 1974 et 1976 : radars « Alto » pour hélicoptères (Thomson-C.S.F.).
- 1977 : 2 équipements de contrôle du trafic aérien (Thomson-C.S.F.).

**Equipements pétroliers, informatique électronique :**

- 1973 : navire de prospection sismique équipé par la C.G.G. ;  
Centre informatique de traitement des données sismiques à Jou-Hsien (Control Data France) (C.G.G.).
- 1974 : 1 ordinateur Iris 60 et 2 Mitra 15 destinés au Centre informatique du site pétrolier de Shengli (C.I.I.).
- 1977 : 11 machines à commande numérique destinées à fileter les tubes de forage pétrolier (Cridan).
- 1978 : 2 sous-marins pour la recherche en mer (C.O.M.E.X.) ;  
têtes de forage (S.F.M.I.-M.A.R.E.P.) ;  
matériel sismique (C.G.G.) ;  
6 réservoirs (C.M.P.).

**Equipements électriques :**

- 1972 : groupes « bulbes » (Neyrpic et Alsthom).
- 1974 : centrale thermique - salle des machines (C.E.M.).
- 1979 : postes de disjonction (Merlin-Gérin) ;  
transformateurs (Alsthom).

**Equipements miniers :**

- 1978 : 52 haveuses pour mines de charbon (S.A.G.E.M.) ;  
jumbos (S.E.C.O.M.A. et Olivier).

**Equipements divers :**

- 1965 : usine de papier fiduciaire 2.000 tonnes par an (Creusot-Loire-Entreprise).

## ANNEXE IV

### EXTRAITS DU COMMUNIQUÉ SUR L'EXÉCUTION DU PLAN DE L'ÉCONOMIE NATIONALE CHINOISE POUR 1978

Pékin, 27 juin 1979.

(Chine nouvelle.)

Voici les résultats de l'exercice du plan des principaux secteurs de l'économie nationale :

#### 1. — INDUSTRIE

En 1978, la valeur globale de la production industrielle, 423.100 millions de yuans au total, a dépassé de 1,6 % le projet, soit une augmentation de 13,5 % sur 1977. Parmi 80 principaux produits, 69 ont accompli ou dépassé les plans, tels que charbon brut, pétrole brut, électricité, acier laminé, fonte, acier, bois, ciment, engrais chimiques, automobiles, filés de coton, papier, sucre ; 11 n'ont pas pu atteindre les normes fixées, comme bateaux de pêche à moteur et appareils photographiques.

#### 2. — AGRICULTURE

En 1978, pas mal de régions de notre pays ont connu une grave sécheresse ou d'autres calamités naturelles et, malgré cela, nous avons obtenu une bonne récolte grâce à la lutte opiniâtre des masses paysannes et au soutien énergique des divers départements. La valeur globale de la production agricole a atteint 145.900 millions de yuans, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à celle de l'année dernière, dépassant de 2,7 % la norme prévue. Parmi les 12 principaux produits, la production de jute, de chanvre, de canne à sucre et de thé a accompli ou dépassé les plans ; celle des céréales a presque atteint la norme prévue et celle des autres n'a pas accompli le plan. Les occupations secondaires ont connu un développement rapide.

Le pourcentage d'augmentation de la production céréalière a été relativement grand en 1978, rarement vu depuis l'avènement de la Chine nouvelle. La production des oléagineux a battu tous les records, celles de coton et de betteraves n'ont pas encore atteint leurs records.

Après la consolidation, les fermes d'Etat ont vu leurs productions s'accroître sensiblement. Le rendement des céréales a augmenté en 1978 de 14 % par rapport à 1977, celui du coton de 19 %, celui des oléagineux de 22 %. Leur exploitation et leur gestion se sont améliorées.

La superficie reboisée du pays a atteint 4.497.000 hectares, soit une réduction de 6,2 % par rapport à 1977.

En 1978, le nombre de machines disponibles dans l'agriculture et la quantité d'engrais chimiques répandus se sont accrus dans de fortes proportions. Les tracteurs de puissance grande et moyenne se sont chiffrés à 557.000, soit une augmentation de 90.000 unités par rapport à 1977 ; les motoculteurs à 1.370.000, soit une augmentation de 280.000 unités ; les moteurs destinés à l'irrigation et au drainage se sont élevés à 65.580.000 chevaux, soit une augmentation de 5.530.000 chevaux. Un certain nombre de machines agricoles sont de basse qualité. Du fait de retards dans les réparations, le taux de leur utilisation est resté bas. Le taux du nombre de tracteurs en bon fonctionnement n'est qu'aux environs de 70 %. Les quantités d'engrais chimiques utilisés sur chaque hectare de terre ont été

de 89 kilogrammes en moyenne (calculées en terme d'éléments fertilisants), soit une augmentation de 25 kilogrammes.

Le taux de précision des prévisions météorologiques s'est amélioré. Les diverses stations météorologiques ont, en général, fourni des prévisions sur les grandes sécheresses de 1978.

### 3. — LA CONSTRUCTION DE BASE

En 1978, les immobilisations dans la construction de base de tout le pays ont atteint 35.600 millions de yuans, soit une augmentation de 37 % par rapport à l'année précédente.

99 projets de construction de grande et moyenne envergure, ainsi que 297 ouvrages dépendant de projets de grande et moyenne envergure ont été réalisés. Les principaux secteurs industriels comptent tous un groupe de projets de grande et moyenne envergure achevés ou mis en service. Parmi les nouvelles capacités de production, on remarque celles de charbon : 11.510.000 tonnes ; celles de pétrole brut : 9.996.000 tonnes ; la nouvelle puissance des turbo-générateurs atteint 5.05 millions de kilowatts, les nouvelles capacités de production d'acier 1.120.000 tonnes, de ciment 1.890.000 tonnes, de sucre 120.000 tonnes et les nouvelles lignes ferroviaires 806 kilomètres.

En 1978, la superficie des logements, construits avec les investissements de l'Etat et des autorités locales et remis aux travailleurs, s'est élevée à plus de 37 millions de mètres carrés, soit un accroissement de 33 % sur l'année précédente.

Les investissements de la construction de base au niveau national ont totalisé, en 1978, 47.900 millions de yuans qui se répartissent ainsi : Etat : 39.500 millions de yuans et autorités locales : 8.400 millions de yuans.

Comme l'ampleur de la construction de base a été trop grande, les projets mis en chantier trop nombreux et les forces financières et matérielles éparpillées, les investissements en 1978 dans ce domaine n'ont pas répondu aux exigences du plan. L'Etat a dû affecter des investissements supplémentaires ; néanmoins, les projets de grande et moyenne envergure réalisés et mis en service n'ont représenté que 70 % du plan et les ouvrages dépendant de projets de grande et moyenne envergure achevés et entrés en production n'ont atteint que 82 % du plan. Sur 39 principaux produits, 26 n'ont pas accompli les normes du plan en ce qui concerne l'augmentation des nouvelles capacités de production ; il s'agit entre autres du charbon, de l'acier laminé, du minerai de fer, du carbonate de sodium, des fibres synthétiques et de l'éthylène.

Progressant à un rythme rapide, la prospection géologique a enregistré de nouveaux succès. Les réserves nouvellement estimées de 21 minerais, dont fer, charbon, cuivre, aluminium, phosphore et sulfure ferreux, ont dépassé les prévisions du plan d'Etat. Les réserves récemment estimées des minerais de fer s'élèvent à 2.200 millions de tonnes et celles de charbon à 8.800 millions de tonnes. De nouvelles réserves d'une quarantaine de minerais ont été prospectées, parmi lesquels le niobium, le tantalum, les terres rares, le cobalt, l'argent, etc. On a accompli dans toute l'année 15 millions de mètres de percement géologique et découvert une certaine de gisements. La prospection du pétrole a obtenu également de nouveaux succès.

### 4. — LES COMMUNICATIONS ET LE SERVICE DES P. et T.

En 1978, les transports et le service des P. et T. ont connu une rapide expansion. Le réseau ferroviaire s'est allongé de 900 kilomètres par rapport à 1977 pour atteindre une longueur totale de 50.000 kilomètres ; quant au réseau routier, il s'est allongé de 35.000 kilomètres pour atteindre 890.000 kilomètres ; la longueur des lignes aériennes s'est accrue de 17.000 kilomètres pour atteindre 149.000 kilomètres ; la longueur des voies de navigation fluviale était de 136.000 kilomètres.

Le développement de la production a donné lieu à une augmentation notable du trafic des marchandises. En 1978, le trafic marchandises par voie ferrée a atteint 533,3 milliards de tonnes par kilomètre, soit une augmentation de 17 % par rapport à 1977 ; le trafic marchandises par route, 27,4 milliards de tonnes par kilomètre, soit une augmentation de 9,2 % par rapport à 1977 ; le trafic marchandises par eau, 377,9 milliards de

tonnes kilomètre, soit une augmentation de 36,8 % sur 1977 ; le trafic marchandises par air, 97 millions de tonnes kilomètre, soit une augmentation de 27,8 % sur 1977. Le volume du fret embarqué et débarqué réalisé par les principaux ports littoraux a accusé un accroissement de 25 % sur 1977, soit 200 millions de tonnes.

En 1978, le montant des sommes encaissées par les services P. et T. de tout le pays s'est élevé à 1.170 millions de yuans, soit une augmentation de 50 millions de yuans sur 1977.

## 5. — LE COMMERCE INTÉRIEUR

En 1978, les achats et les ventes des marchandises se sont accrus notablement. Le montant des marchandises livrées aux départements commerciaux a atteint 174 milliards de yuans, soit une augmentation de 11,1 % sur l'année précédente, dont 11 % pour celui des produits industriels, soit 128 milliards de yuans ; le montant des produits agricoles et des activités annexes livrés aux départements commerciaux s'est élevé à 46 milliards de yuans, soit une augmentation de 11,3 % sur 1977. Le montant des marchandises vendues au détail a atteint 152.750 millions de yuans, soit une augmentation de 8,3 % sur l'année précédente. Les quantités des principales marchandises de consommation vendues au détail se sont accrues à des degrés différents : celles de porc, de 15 % ; celles de sucre comestible, de 19 % ; celles de cotonnades, de 4,3 % ; celles de textiles artificiels, de 13,9 % ; celles de papier fabriqué à la machine, de 20,5 %, et celles de charbon, de 4,5 %. Quant aux marchandises de consommation telles que bicyclettes, montre-bracelets, machines à coudre, postes radio et téléviseurs, leurs ventes se sont accrues à un rythme encore plus rapide.

La situation du marché s'est améliorée, mais les approvisionnements en viande, volailles, œufs et produits aquatiques ainsi qu'en autres denrées alimentaires paraissent toujours insuffisants. La production des articles industriels d'usage courant dont les gammes restent peu étendues, ne peut pas répondre aux besoins croissants de la vie du peuple.

En 1978, les prix de vente au détail des importantes marchandises et des articles de nécessité quotidienne, comme céréales, huile comestible, viande, cotonnade et charbon sont restés stables ; ceux d'une partie des fruits frais et secs et des légumes se sont légèrement élevés ; et ceux d'une partie des articles plastiques d'usage courant et des montres-bracelets de fabrication chinoise se sont abaissés.

## 6. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR

En 1978, le commerce extérieur de notre pays a progressé rapidement. Le montant global des importations et des exportations s'est élevé à 35,5 milliards de yuans, soit une augmentation de 30,3 % sur 1977 ; les exportations ont augmenté de 20 %, soit 16,76 milliards de yuans, et les importations, de 41,1 %, soit 18,74 milliards de yuans. Les importations ont dépassé les exportations de 1,98 milliard de yuans. En 1978, les recettes extracommerciales ont dépassé les dépenses de 2,1 milliards de yuans. Toute l'année s'est donc soldée par une balance bien équilibrée en matière de devises étrangères avec un léger excédent.

## 7. — LES SALAIRES

A la fin de 1978, le nombre global des salariés de notre pays s'élevait à 94,99 millions, soit une augmentation de 3,87 millions de personnes par rapport à l'année précédente. Leur nombre dans les établissements de propriété du peuple tout entier était de 74,51 millions, soit 2,55 millions de personnes de plus que l'année précédente ; quant à leur nombre dans les établissements de propriété collective des villes et des faubourgs, il se montait à 20,48 millions, soit 1,32 million de personnes de plus que l'année précédente.

En 1978, une partie des entreprises ont appliqué, à titre d'essai, le système de salaire aux pièces et le système des récompenses ; beaucoup d'unités ont distribué encore des primes de fin d'année. En outre, une partie du personnel s'est élevée dans la grille salariale depuis le quatrième trimestre de 1977. La masse salariale pour 1978 a donc connu

un accroissement sensible. Elle se chiffrait à 56.900 millions de yuans, soit une augmentation de 5.400 millions de yuans sur 1977. Le montant total des salaires du personnel des entreprises de propriété du peuple tout entier était de 46.900 millions de yuans, soit un accroissement de 4.300 millions de yuans sur 1977, tandis que celui du personnel des entreprises urbaines de propriété collective était de 10.000 millions de yuans, soit une augmentation de 1.100 millions de yuans.

En 1978, les salaires moyens du personnel des entreprises de propriété du peuple représentaient 644 yuans, soit un accroissement de 42 yuans sur l'année précédente.

La même année, la productivité du travail du personnel des entreprises industrielles de propriété du peuple a augmenté de 12,3 %.

## 8. — SCIENCES ET TECHNOLOGIES, ÉDUCATION ET CULTURE

En 1978, plus de 600 réalisations importantes ont été enregistrées dans la recherche scientifique et technologique. L'expérimentation scientifique pour l'exploitation intégrale des trois grandes mines à polygisements métallifères de Panzhuhua, de Baotou et de Jinchuan, a obtenu des succès à tous égards. Les connaissances sur l'adaptation des riz hybrides à l'environnement ont fait des progrès grâce à de vastes cultures expérimentales et de nouveaux résultats ont été obtenus dans les croisements entre espèces et les procédés d'hybridation. Les riz hybrides couvrent 4.300.000 hectares et leur rendement moyen par hectare a augmenté de plus de 700 kilogrammes. Le premier ordinateur à circuits intégrés avec 5 millions d'opérations par seconde de fabrication chinoise est déjà entré en opération. Plusieurs équipements pour la production des circuits intégrés de grande taille ont été fabriqués à titre d'essai, ainsi que les appareils de mesure et de contrôle qui s'y rapportent. Un grand circuit intégré à mémoire rapide a été sorti, mais à titre expérimental. En outre, beaucoup de nouveaux matériaux comme la tôle d'acier cuivrée, le mica synthétique de grand format, panneau de fibre pour l'optique, la fonte pure, ainsi que plusieurs nouveaux catalyseurs destinés au raffinage du pétrole et à l'industrie pétrochimique ont été aussi fabriqués. De nouveaux grands succès ont été enregistrés dans la recherche sur la théorie fondamentale de certaines disciplines comme la chimie structurale et les mathématiques théoriques. L'application de l'anesthésie par acupuncture et sa recherche théorique ont obtenu de nouveaux résultats.

Par suite du rajustement et de la réorganisation réalisés dans les écoles du pays, la qualité de l'enseignement a été améliorée. Le nombre des établissements d'enseignement supérieur est passé à 598, soit 200 de plus que l'année précédente, et celui des étudiants à 850.000, soit un accroissement de 230.000 sur 1977. Sur le nombre, 400.000 étudiants ont été admis l'année dernière (y compris 107.000 admis dans l'examen de recrutement élargi à l'échelon local), soit une augmentation de 130.000 sur l'année précédente. Le nombre des élèves des écoles secondaires spécialisées ou professionnelles était de 880.000, soit une augmentation de 200.000. Le nombre des élèves du secondaire était de 65.480.000 et celui des élèves du primaire de 146.240.000. Les jardins d'enfants accueillaient 7.870.000 enfants. 550.000 personnes suivaient des cours dans les universités d'usine ou les universités du soir, et 68 millions de jeunes étudiaient dans les écoles secondaires des premier et deuxième cycles en dehors des heures de travail. L'année dernière, 165.000 diplômés sont sortis des universités.

## 9. — SANTÉ PUBLIQUE, SPORTS

En 1978, la santé publique a connu un nouveau développement. Le nombre des lits d'hôpitaux s'est élevé à 1.850.000, soit une augmentation de 4,5 % sur 1977. Le personnel médical et sanitaire professionnel comptait 2.460.000 personnes, soit une augmentation de 5,3 % sur 1977. Parmi eux figuraient 250.000 médecins de médecine traditionnelle, 350.000 médecins de médecine occidentale et 420.000 médecins auxiliaires. Dans les régions rurales, environ 80 % des brigades de production pratiquaient le système de cotisation médicale et le nombre des « médecins aux pieds nus » atteignait 1.600.000.

En 1978, le niveau technique des sports a continué de s'élever. Quatre records mondiaux ont été battus, un record mondial junior établi et 166 records nationaux améliorés. La culture physique à caractère de masse s'est développée vigoureusement. 22 millions de juniors et cadets ont atteint les normes d'éducation physique fixées par l'Etat, et 19.000 rencontres sportives au-dessus de l'échelon du district ont eu lieu.

#### 10. — POPULATION.

A la fin de 1978, la population nationale comptait 975.230.000 personnes. Le taux de croissance naturelle était de 1,2 %.

ANNEXE V

EXTRAITS DU RAPPORT DU MINISTRE DES FINANCES SUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE DE 1978 ET SUR LE PROJET DE BUDGET D'ÉTAT POUR 1979

Pékin, 29 juin 1979.

(Chine nouvelle.)

(Présenté le 21 juin 1979 à la deuxième session de la cinquième assemblée populaire.)

1. DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 1978

Voici le bilan de l'exercice budgétaire de 1978 : le montant global des recettes a été de 112.111 millions de yuans, et celui des dépenses de 111.093 millions de yuans, ce qui représente respectivement un accroissement de 28,2 % et de 31,7 % sur l'année précédente, et un excédent de 1.018 millions de yuans.

Sur la base de l'accroissement considérable des recettes de 1977, celles de 1978 ont augmenté de 20.400 millions de yuans (chiffre calculé sur la base de grandeurs comparables, qui représente un accroissement de 23,4 % sur l'année précédente, le chiffre obtenu par la comparaison des arrêtés de compte des deux années étant de 24.600 millions de yuans). Les recettes ont aussi un léger excédent sur les dépenses. Il est incontestable que, grâce aux efforts déployés en 1977 et 1978, nous avons pu redresser la situation où, sous le despotisme des quatre, les recettes budgétaires étaient stationnaires, voire en baisse, et que nous sommes parvenus à les accroître considérablement. Nous avons mis fin à la situation où les finances de l'Etat, enlisées dans de multiples difficultés, périlchaient de jour en jour, et nous avons pu augmenter sans cesse nos ressources financières et assurer dans l'ensemble le développement de la production et de la construction. C'est là une expression concentrée de l'amélioration rapide de la situation financière et économique du pays, un signe important de la réalisation de l'objectif : « Obtenir d'ici trois ans des résultats considérables en axant nos activités sur la lutte de classe pour que l'ordre règne dans le pays. » Cette grandiose victoire a été remportée sous la direction du comité central du parti, ayant à sa tête le camarade Hua Kuo-feng, grâce à l'application des principes et mesures politiques du parti et du Gouvernement dans toutes les régions, tous les départements et toutes les unités du pays, et grâce au labeur et aux efforts conjugués de tous les ouvriers, paysans, intellectuels et autres travailleurs chinois.

L'augmentation considérable des recettes budgétaires en 1978 est due au redressement et au développement rapides de la production industrielle et agricole, et aussi aux efforts pour réorganiser les entreprises, résorber les déficits et réaliser des bénéfices. L'année dernière, avec le relèvement et le développement de la production, le montant des impôts industriels et commerciaux s'est élevé à 45.100 millions de yuans, soit un accroissement de 12,6 % sur l'année précédente. Le montant total des revenus des entreprises industrielles d'Etat s'est élevé à 44.000 millions de yuans, soit un accroissement de 35 % sur l'année précédente. Les entreprises déficitaires de l'industrie, des transports et communications, du commerce et de l'agriculture ont réduit leurs déficits de 2.600 millions de yuans en 1977 et de 3.250 millions de yuans en 1978.

Les conditions de vie de la population urbaine et rurale se sont améliorées grâce au développement de la production industrielle et agricole, et à l'accroissement des recettes budgétaires de l'Etat. Etant donné que nous avons progressivement appliqué dans les vastes régions rurales les diverses mesures politiques sur le plan économique, la production agricole et les activités annexes ont connu un grand essor, et les revenus que la production collective a rapportés aux membres des communes populaires ont augmenté en moyenne de 13,7 % dans l'ensemble du pays par rapport à l'année précédente. Dans les villes et bourgs, 40 % des employés et ouvriers ont bénéficié d'une augmentation de salaire, et 20 % d'autres ont également vu leurs revenus accrus dans des proportions différentes ;

de plus, beaucoup d'employés et d'ouvriers ont reçu des primes. Le volume de l'emploi a augmenté dans les villes et les bourgs, le nombre des ouvriers et employés a atteint un total de 94 990 000 personnes, soit 3 870 000 de plus que l'année précédente. En ce qui concerne l'augmentation des salaires des travailleurs, le Conseil des affaires d'Etat avait pris durant trois années consécutives, de 1974 à 1976, des dispositions en faveur d'une partie des employés et des ouvriers dont les salaires étaient bas, mais ces dispositions ne purent être appliquées à cause des activités perturbatrices et de sape menées par les Quatre. Après la chute des Quatre, avec l'amélioration de la situation financière et économique de notre pays, nous avons pris en octobre 1977 des mesures pour augmenter les salaires. Ainsi, à la fin de 1978, les revenus des employés et des ouvriers de tout le pays s'étaient accrus d'environ 2.750 millions de yuans. Ceux-ci ont été en général satisfaits de cette augmentation.

Dans le montant total des dépenses budgétaires de 1978, les dépenses principales s'établissent comme suit : 39.500 millions de yuans pour les investissements dans la construction de base ; en y ajoutant les sommes dépensées au même titre et provenant des fonds de réserve et des autres ressources financières disponibles du budget des autorités locales, ainsi que les fonds de réserve pour la construction de base, on a un total de 45.192 millions de yuans, soit un accroissement de 50,2 % par rapport à l'année précédente ; 16.778 millions de yuans ont été attribués à l'exploitation des potentialités et à la transformation des entreprises (renouvellement et refonte technique des bâtiments d'usine, des équipements et des autres immobilisations), et aux fonds de roulement, ainsi qu'à la prospection géologique et aux frais d'amélioration des entreprises industrielles, des communications et du commerce, soit un accroissement de 22,6 % par rapport à l'année précédente ; 7.695 millions de yuans dépensés pour aider les communes populaires et sous forme de frais d'amélioration pour l'agriculture, soit un accroissement de 51,8 % sur l'année précédente ; 11.266 millions de yuans dépensés à titre de frais d'amélioration dans les secteurs de la culture, de l'éducation, de la santé publique et de la recherche scientifique, soit un accroissement de 24,9 % par rapport à l'année précédente ; 16.784 millions de yuans pour la défense nationale et les préparatifs en prévision d'une guerre, soit un accroissement de 12,6 % par rapport à l'année précédente ; 4.908 millions de yuans pour les frais administratifs, soit un accroissement de 13,3 % par rapport à l'année précédente.

L'accroissement des dépenses budgétaires a stimulé le développement de la production et de l'édification dans tous les domaines. Dans la construction de base en 1978, notre capacité de production a accusé des augmentations supérieures à 1.120.000 tonnes pour l'acier, 11 510 000 tonnes pour le charbon, à 9.996.000 tonnes pour le pétrole brut, à 5 050.000 kilowatts pour la puissance installée de nos équipements électrogènes ; nous avons, en outre, construit plus de 800 kilomètres de voies ferrées. Dans le domaine agricole, nos régions rurales ont obtenu 90.000 tracteurs de grandes et moyennes dimensions, 280.000 motoculteurs et des machines agricoles d'une puissance totale supérieure à 20.170.000 chevaux. Vu la gravité de la sécheresse, le Conseil des affaires d'Etat a, l'année dernière, affecté en plusieurs fois — en plus des fonds alloués par les autorités locales — plus de 1.200 millions de yuans à la lutte contre la sécheresse afin d'assurer une bonne récolte. Selon les données fournies par onze provinces dont le Jiangsu, le Anhui et le Hupei, sérieusement affectées par la sécheresse, l'année dernière, nous avons transporté par adduction ou pompage et mis en réserve plus de 170.000 millions de mètres cubes d'eau, et irrigué plus de 38.670.000 hectares. Dans les domaines de l'enseignement et de la santé publique, 293.000 étudiants (ce chiffre ne comprend pas les 107.000 personnes admises en sus de la norme aux échelons locaux) ont été admis dans les universités et les écoles supérieures spécialisées, 447.000 élèves dans les écoles secondaires professionnelles, et près de 27 millions dans les écoles secondaires ; les hôpitaux comptent 79.000 lits de plus qu'auparavant. La science a connu aussi un nouveau développement ; nous avons rétabli ou créé un certain nombre de centres de recherche, et renforcé le travail scientifique.

Les différentes régions et unités ont déjà commencé, dans l'esprit de la circulaire du Conseil des affaires d'Etat, à contrôler et à réduire les dépenses non productives. En 1978, les administrations, organisations populaires, les unités de l'armée, les entreprises et les institutions ont dépensé un total de 14.300 millions de yuans pour l'achat sur le marché d'articles destinés à un usage public ; les achats faits par ces groupes sociaux se sont accrus de 600 millions de yuans, soit un accroissement de 4,4 % par rapport à l'année précédente, alors que sous l'arbitraire des Quatre, ces achats augmentaient en

moyenne de plus de 1 000 millions de yuans par an. L'année dernière, la situation a connu un redressement et un développement très rapides dans tous les domaines, tandis que les achats de ce genre ne se sont pas beaucoup accrus ; cela montre que notre travail a porté ses fruits.

Mais notre travail durant l'année passée a présenté aussi des insuffisances. Alors que nos recettes financières augmentaient rapidement, nous avons surtout concentré notre attention sur les conditions favorables sans tenir suffisamment compte des problèmes et des difficultés. Ainsi, nous avons affecté un peu trop d'investissements supplémentaires à la construction de base ; et nous avons introduit des techniques nouvelles de l'étranger avec un peu trop de précipitation ; notre progression n'a pas été suffisamment régulière. Le champ d'application des primes et les critères qui doivent présider à leur attribution n'ont pas toujours été observés comme il faut. Dans certaines localités et au sein de certaines unités, il y a eu des pratiques égalitaristes. Tout cela exige que nous fassions le bilan des expériences et améliorions notre travail.

Camarades députés, nous avons obtenu de grands succès ces deux dernières années dans le redressement et le développement de notre économie nationale ; mais nous nous rendons parfaitement compte que Lin Biao et les Quatre ont gravement miné notre économie nationale et que les conséquences néfastes de leurs menées ne pourront être résorbées dans un court laps de temps. A l'heure actuelle, nous sommes confrontés avec pas mal de problèmes, il y aura encore bon nombre de difficultés à surmonter dans la marche en avant. Certaines disproportions sérieuses de l'économie nationale n'ont pas encore été radicalement corrigées : l'agriculture et l'industrie légère ne peuvent répondre aux exigences tant du développement de l'industrie que de l'amélioration de la vie du peuple ; la situation est très tendue en matière d'approvisionnement en combustible, en énergie et en matériaux de construction, et dans le secteur des transports et communications. La construction de base a été menée sur une trop grande envergure et sur un front trop large, ce qui dépassait les possibilités financières et matérielles de l'Etat, si bien que les investissements ont été loin d'être rentables. La part de l'accumulation dans le revenu national est tombée au-dessous du seuil tolérable. De nombreux problèmes légués par le passé se posent encore dans bien des domaines qui touchent à la vie du peuple, comme l'emploi, les salaires des ouvriers et des employés, les services d'utilité publique, le logement des ouvriers et employés, la protection de l'environnement, l'œuvre culturelle, l'éducation et la santé publique. Dans certaines unités, productives ou non productives, le désordre dans la gestion, les pertes et le gaspillage sont encore assez graves. Tous ces problèmes se répercutent directement ou indirectement sur les finances et doivent être réglés progressivement dans le cadre d'une planification d'ensemble. Pendant un certain temps, nous n'avions pas été suffisamment conscients de ces problèmes et difficultés. Après plus de deux ans de pratique, nous en avons maintenant une vision de plus en plus claire et une compréhension de plus en plus approfondie. Nous devons nécessairement continuer à prendre des mesures efficaces pour résoudre ces problèmes de façon planifiée et méthodique, sous la direction du Comité central du parti et du Conseil des affaires d'Etat, et avec une attitude active et prudente.

## 2. PROJET DE BUDGET DE L'ETAT POUR 1979

.....

Nous devons, à travers la réorganisation du travail financier, assurer effectivement le contrôle des recettes et des dépenses budgétaires, et nous efforcer de régler les dépenses sur les recettes afin de maintenir l'équilibre budgétaire ; nous devons entreprendre fermement, activement, et de manière sûre et appropriée, la réforme du système de gestion financière et du système de comptabilité des entreprises pour faire jouer au mieux l'initiative des autorités centrales, des autorités locales, des entreprises ainsi que des ouvriers et employés.

Le budget de l'Etat pour 1979, soumis à la présente session de l'Assemblée populaire nationale, sera équilibré, avec un montant de 112.000 millions de yuans pour les recettes comme pour les dépenses.

Les recettes budgétaires de 1979 demeureront au niveau de l'exercice budgétaire précédent, car défalcation a été faite de certains chapitres qui influencent les revenus.

notamment la majoration des prix d'achat par l'Etat des produits de l'agriculture et des activités annexes, l'augmentation des salaires pour une partie des travailleurs, l'exonération en partie ou en totalité des impôts agricoles pour certaines régions, ainsi que les crédits destinés à la multiplication des emplois et à l'application expérimentale du système de fonds d'entreprise. Cela entraîne une réduction des recettes totalisant 16 600 millions de yuans. Si l'on calculait sur la base de grandeurs comparables, les recettes globales de 1979 s'élevaient à 128 600 millions de yuans, soit un accroissement de 14,7 % sur l'exercice budgétaire de 1978. Dans l'ensemble, les prévisions des recettes budgétaires pour 1979 sont plutôt positives.

Maintenant, je voudrais donner ci-dessous des éclaircissements sur certaines questions importantes et sur quelques problèmes politiques concernant les recettes :

1. En fixant le montant des recettes budgétaires de l'Etat pour 1979, nous avons pleinement tenu compte de conditions avantageuses comme l'augmentation des recettes grâce à l'expansion de la production et à la mise en valeur du potentiel.

2. En vue de rajuster les rapports entre l'agriculture, l'industrie légère et l'industrie lourde et de stimuler le développement de la production agricole, le Conseil des affaires d'Etat a décidé de prendre une importante mesure politique : le prix pratiqué pour les achats unifiés des céréales par l'Etat sera majoré de 20 % en 1979 à partir du moment où les céréales d'été seront mises en vente sur le marché et, sur cette base, il sera encore majoré de 50 % pour les achats au-delà des quotas. En conséquence, les prix d'achat du coton, des oléagineux, des porcs et autres produits de l'agriculture et des activités annexes seront aussi majorés progressivement selon les cas. Parallèlement, pour soutenir l'agriculture et alléger la charge des paysans, l'Etat exonérera, en partie ou en totalité, certaines régions des impôts agricoles et des impôts prélevés sur les entreprises des communes populaires et des brigades de production. L'importance et le champ d'application de cette majoration sont sans précédent, et une telle exonération fiscale s'est rarement vue dans l'histoire. Selon les évaluations, ces mesures procureront un gain supplémentaire de plus de 7.000 millions de yuans aux communes populaires, aux brigades de production et aux équipes de production.

Certes, du point de vue des finances de l'Etat, ces mesures occasionneront provisoirement une diminution des recettes mais, à long terme, un développement substantiel de l'agriculture imprimera un plus grand essor à l'ensemble de l'économie et fournira une base encore plus solide à l'augmentation de nos recettes financières, par conséquent, cette décision importante est tout à fait nécessaire. Elle a déjà l'approbation et le soutien du peuple de tout le pays et, en particulier, des larges masses paysannes.

3. Améliorer la vie de la population urbaine et rurale dans une mesure appropriée, sur la base du développement de la production. L'Etat projette pour 1979 une augmentation appropriée du salaire en faveur d'une partie des ouvriers et des employés, et, parallèlement, un accroissement systématique du volume de l'emploi, suivant le principe de la planification d'ensemble. Le projet du plan de l'économie nationale pour 1979 prévoit 7.500.000 nouveaux postes de travail. L'augmentation du salaire des ouvriers et des employés, l'accroissement du volume de l'emploi et l'amélioration progressive des conditions d'existence du peuple sont des problèmes importants sur lesquels le Gouvernement populaire s'est toujours penché. Les mesures que l'Etat a prises successivement ces deux dernières années ont permis d'accroître les revenus de bon nombre d'ouvriers et d'employés, et notamment de ceux qui avaient un bas salaire. Cependant, comme beaucoup de problèmes avaient été laissés en suspens pendant de longues années, il nous est impossible de les régler tous d'un seul coup. A présent, l'Etat doit encore faire face à beaucoup de difficultés dans le domaine économique. Pour accroître les salaires des ouvriers et des employés et augmenter le volume de l'emploi, il ne peut procéder que progressivement, en fonction du développement de la production et de ses possibilités financières et matérielles.

4. Pour accroître l'autonomie des entreprises, pour faire jouer leur initiative socialiste ainsi que celle de leur personnel quant à l'augmentation de la production et la pratique de l'économie, le Conseil des affaires d'Etat a décidé, en novembre 1978, d'appliquer

à titre expérimental, dans les entreprises d'Etat, le système des fonds d'entreprise. C'est-à-dire que toute entreprise ayant atteint intégralement les normes du plan d'Etat peut prélever, dans des proportions déterminées, sur les bénéfices qu'elle a réalisés de quoi constituer un fonds d'entreprise qui sera consacré au bien-être collectif de son personnel, à l'octroi de primes dans le cadre de l'émulation socialiste au travail et à d'autres dépenses similaires.



Le montant global des dépenses budgétaires de 1979 s'élèvera à 112.000 millions de yuans. Celles-ci ont été concrètement réparties conformément aux principes et aux tâches de rajustement de l'économie nationale ainsi qu'aux différentes exigences qui s'y rapportent.



Comment accomplir activement et sans à-coups la réforme du système de gestion financière et élargir les pouvoirs financiers des entreprises dans le cadre du rajustement de l'économie nationale ? Dans le système de gestion financière en vigueur, on n'a pas appliqué réellement la répartition de compétence entre l'échelon central et les échelons locaux ; le pouvoir et les responsabilités des divers échelons ne sont pas précisés, ce qui doit être centralisé ne l'est pas, ce qui doit être décentralisé ne l'est pas non plus ; dans l'ensemble, il y a trop de centralisation, ce qui ne contribue pas à faire jouer l'initiative des autorités centrales et celle des instances locales. Dans les rapports entre l'Etat et les entreprises, il y a d'un côté, des défauts tels qu'une centralisation trop poussée et un contrôle excessif ; d'un autre côté, c'est la gabegie, ce sont les décisions arbitraires, les dépenses abusives, l'utilisation inconsidérée des crédits, la dispersion et le gaspillage des fonds de l'Etat. En vue de résoudre graduellement ces problèmes, nous avons pris des mesures permettant une amélioration partielle. En matière de système financier, nous avons mis à l'essai dans certaines régions une procédure dite de « partage proportionnel » (à savoir : partage effectué entre les départements centraux et les instances locales pour l'utilisation des crédits en fonction de la proportion des dépenses financières locales par rapport aux recettes locales), et une procédure dite de « partage des accroissements » (à savoir : partage des accroissements annuels de recettes locales, suivant un pourcentage déterminé, entre l'échelon central et les échelons locaux). En matière d'extension des pouvoirs financiers des entreprises, on a mis à l'essai un système de prélèvement de fonds par les entreprises d'Etat. On compte aller plus loin l'année prochaine en appliquant à titre expérimental aux finances locales un système sous lequel « la part des revenus à verser à l'Etat et celle que les instances locales peuvent réserver à leur propre usage sont fixées en fonction de l'état d'exécution du budget et à raison d'un pourcentage qui restera inchangé pendant trois ans » ; et en appliquant en faveur d'une partie des entreprises, à titre d'essai également, un système de prélèvement d'un pourcentage sur les bénéfices ainsi que d'autres mesures. En liaison avec ces réformes, on apportera des améliorations limitées au système sur les impôts industriels et commerciaux. Une réforme intégrale du système financier, des règlements sur le contrôle des finances des entreprises et du régime fiscal dépendra de la réforme préalable du système de gestion économique dans son ensemble. Nous devons mener des enquêtes et des études approfondies en nous livrant à l'exploration, l'expérimentation et la pratique dans le cadre de la réforme du système de gestion concernant les plans, le matériel, la construction de base, les entreprises, etc., pour présenter ensuite des projets relativement mûrs.

### **3. ACCROITRE LA PRODUCTION ET PRATIQUER STRICTEMENT L'ÉCONOMIE AFIN DE REALISER LE BUDGET DE L'ÉTAT POUR 1979**

Plus de cinq mois se sont déjà écoulés depuis le début de l'année 1979. A considérer les recettes et les dépenses budgétaires des cinq derniers mois, l'accomplissement du budget annuel reste une tâche très ardue. Nous devons donc, d'ici à la fin de l'année, veiller tout particulièrement à augmenter les recettes et à freiner les dépenses, et il ne faut en aucun cas relâcher nos efforts.

Toutes les institutions, ainsi que les administrations, les organisations populaires et les unités de l'armée, doivent aussi observer le principe de diligence et économie, épargner sur toutes les dépenses susceptibles d'être comprimées. Nous poursuivons maintenant une entreprise de vaste ampleur, qui embrasse d'innombrables unités et engage des dépenses s'élevant à des sommes considérables ; il suffit de faire un peu attention dans notre travail pour que des centaines de millions et même plus d'un milliard de yuans soient économisés.

Nous exécuterons avec succès le budget de l'Etat pour 1979 en nous appuyant sur la grande union et les efforts conjugués de notre peuple multinational, des ouvriers, des paysans, des intellectuels, des autres travailleurs, des partis et groupements démocratiques, des patriotes et des ressortissants patriotiques.